



Développement durable

—

Stratégie du canton de Fribourg

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rédaction

—
Canton de Fribourg

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

M. Delisle, responsable développement durable

En collaboration avec :

- > les membres des groupes de travail
- > les membres du Comité de pilotage Développement durable
- > les membres de la Commission consultative Développement durable
- > les partis politiques du canton de Fribourg

—
Juin 2016

Après quatre ans et demi de mise en œuvre, diverses adaptations des actions et du processus d'évaluation de la durabilité se sont avérées nécessaires. Il s'agit d'adaptations partielles selon les décisions du Conseil d'Etat de juin 2014, de novembre 2015 et d'avril 2016. La stratégie n'a par contre pas été révisée dans son ensemble.

Table des matières

0 Résumé et décision du Conseil d'Etat	5
0.1 Actualisation partielle	5
0.2 Vision et projets phare du Conseil d'Etat	5
0.3 Projets phare du Conseil d'Etat	6
0.4 Démarche	6
0.5 Résultats	7
0.6 Décisions du Conseil d'Etat de juin 2011	10
0.7 Synthèse des actions, de leurs coûts et de leur efficacité	11
1 Introduction générale	16
1.1 Mandat et bases juridiques	16
1.1.1 Mandat	16
1.1.2 Bases juridiques	16
1.2 Définition, objectif et démarche	17
2 Etat des lieux de 2011	20
2.1 Introduction	20
2.2 Synthèse	20
3 Objectifs	27
3.1 Introduction	27
3.2 Objectifs	27
4 Actions	29
4.1 Introduction	29
4.2 Urbanisation et mobilité	35
Plans de mobilité pour l'Etat – phase pilote	35
Développer les plans de mobilité pour l'Etat	37
Quartier durable de la Poya	39
4.3 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	43
Marchés publics durables - fournitures	43
Marchés publics durables – construction	46
Assainissement des bâtiments de l'Etat	48
Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation	50
Participation de la population à la protection du climat	57
4.4 Cohésion sociale, santé, famille et travail	60
Promotion santé multisectorielle	60
Migration et communes sympas	63
Sensibilisation au DD dans la formation continue de l'Etat	66
4.5 Gestion des ressources naturelles	68
Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau	68

Gestion globale des eaux	70
Concept cantonal pour les réseaux écologiques	72
Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes	75
Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques	77
Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture	79
4.6 Formation et recherche	82
Renforcer l'EDD à l'école obligatoire	82
Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s	84
Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR	86
Parrainage intergénérationnel	87
Formation continue en entreprise sociale	90
Renforcer le partage sur le site Friportail (portail pédagogique fribourgeois)	93
4.7 Développement économique	95
Guide « PME et développement durable »	95
Spots Blue Economy	97
Promotion de l'agriculture biologique	99
5 <i>Evaluation, monitoring et suivi</i>	102
5.1 Processus, outil d'évaluation de la durabilité et conditions-cadres	102
5.1.1 Processus	102
5.1.2 Choix de l'outil d'évaluation	106
5.1.3 Conditions-cadre	108
5.2 Monitoring de la durabilité du canton de Fribourg	108
5.2.1 Méthodes de monitoring cantonal	108
5.2.2 Monitoring du canton de Fribourg	108
5.3 Communication et dispositif de suivi de la stratégie	109
6 <i>Conclusions</i>	110
6.1 Financement	110
6.2 Conséquences financières et sur les ressources en personnel	110
6.2.1 Conséquences financières pour les communes	111
6.3 Bénéfices à long terme des actions	117
6.4 Interventions parlementaires traitées	119
6.5 Compatibilité avec la Stratégie du Conseil fédéral et collaborations	120
7 <i>Annexes</i>	122
7.1 Activités parlementaires et développement durable	122
7.2 Ouvrages de référence	123
7.3 Fonctionnement et membres	124
7.4 Abréviations	126
7.5 Récapitulatif des actions et outils	129

0 Résumé et décision du Conseil d'Etat

0.1 Actualisation partielle

La stratégie Développement durable (DD) de l'Etat de Fribourg, validée par le Conseil d'Etat en juin 2011, est planifiée sur une durée de 7 ans. Après quatre ans et demi de mise en œuvre, diverses adaptations des actions et du processus d'évaluation de la durabilité se sont avérées être nécessaires. Il s'agit d'adaptations partielles. La stratégie n'a par contre pas été révisée dans son ensemble. Le Conseil d'Etat a ainsi validé en juin 2014 l'adaptation de quatre actions et l'abandon de trois actions. Il a validé quatre nouvelles actions en novembre 2015 et adopté le processus d'évaluation de la durabilité avec Boussole21 en avril 2016.

Adaptation de quatre actions

- > Prolonger le « Soutien à la certification durable – agriculture bio » durant 3 ans, jusqu'en 2017 ;
- > Remplacer la « Promotion du développement durable dans la scolarité obligatoire » par les trois actions suivantes :
 - > « Renforcer l'éducation au DD à l'école obligatoire »;
 - > « Groupe éducation au DD dans la formation continue des enseignant-e-s » ;
 - > « Introduction de l'éducation au DD dans la formation des enseignant-e-s par la HEP Fribourg »;
- > Remplacer la « Plateforme éducation, formation et recherche » par l'action « Renforcer le partage sur le site Friportail »;
- > Finir le « Soutien à la certification durable pour les entreprises » en 2014 et le remplacer dès 2015 par l'action « Spots Blue Economy »).

Abandon de trois actions

- > « Stage développement durable » ;
- > « Formation accueil spécialisé à la ferme » ;
- > « Soutien à la certification durable pour le tourisme ».

Choix de quatre nouvelles actions

- > « Développer les plans de mobilité pour l'Etat » ;
- > « Quartier durable de la Poya » ;
- > « Marchés publics durables – construction » ;
- > « Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture ».

Processus d'évaluation de la durabilité avec Boussole21

Le Conseil d'Etat a validé le processus d'évaluation de la durabilité tel que testé en phase-pilote ainsi que l'utilisation de l'outil B21.

0.2 Vision et projets phare du Conseil d'Etat

Conformément à la Constitution cantonale et au défi 4 du programme gouvernemental de la législature 2007–2011, le Conseil d'Etat a pour vision d'intégrer le développement durable dans les secteurs clé de l'Etat, de manière à faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et la solidarité sociale sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et le suivi des politiques publiques. Le défi est d'agir en synergie avec les trois dimensions du développement durable,

en améliorant au moins deux de ces dimensions, tout en intégrant le long terme et les effets globaux. Par contre, il a été convenu d'éviter des actions péjorant clairement une des trois dimensions de la durabilité, même si les deux autres s'en trouvent améliorées.

0.3 Projets phare du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat souhaite renforcer le développement durable de manière pragmatique et concrète. Parmi les 21 actions prévues en 2011, il estime que certaines sont spécialement exemplaires et auront un effet de levier particulièrement important pour le canton : ce sont les 6 projets phare présentés ci-dessous. Il s'agit d'une part des activités par lesquelles le canton veut être exemplaire dans son propre fonctionnement et d'autre part des activités qui touchent des domaines clé dans le canton. La réalisation de ces projets phare ne devrait pas préétreindre la mise en œuvre des autres actions, qui sont également considérées comme nécessaires et efficaces.

Exemplarité dans le fonctionnement de l'Etat : le canton veut mettre en œuvre un « Plans de mobilité pour l'Etat », qui permettra d'augmenter la part des transports publics et de la mobilité douce dans les trajets pendulaires et professionnels de ses employé-e-s. Il souhaite également renforcer la « Gestion environnementale » au sein de son administration, par exemple en utilisant du papier 100% recyclé, en améliorant sa gestion des déchets ou en éteignant ses ordinateurs à distance le soir et le week-end.

Autres projets phare : au moyen de la « Promotion santé multisectorielle », le canton mettra en évidence les incidences sur la santé physique, mentale et sociale de la population que peuvent avoir de grands projets de l'Etat. Grâce à une « Gestion globale des eaux », les ressources en eau seront mieux protégées et leur utilisation sera plus parcimonieuse. Une « Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques » permettra de promouvoir une matière renouvelable par excellence. Tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futur-e-s citoyen-ne-s en intégrant le développement durable dans la scolarité obligatoire.

0.4 Démarche

Dans un processus participatif, des collaboratrices et collaborateurs de l'administration ont été invité-e-s à analyser les activités de l'Etat dans des secteurs clé prioritaires et à proposer des améliorations en vue de renforcer la durabilité du canton. La participation des collaborateurs et collaboratrices aux réflexions a été essentielle afin de définir les actions de manière pragmatique et d'assurer leur adhésion aux actions proposées. Un Comité de pilotage interne à l'administration a assuré l'orientation stratégique des travaux et une Commission consultative, constituée de représentant-e-s des trois dimensions du développement durable, du Grand Conseil, des communes et des milieux professionnels, a complété ce projet avec le regard critique de la société civile début 2011. Le Comité de pilotage interne à l'administration et la Commission consultative ont une fonction permanente : ils assureront le suivi des travaux et pourront faire des propositions en vue d'ajuster la stratégie si nécessaire.

La démarche suivante a été fixée au départ du processus :

- > **Cibler sur les domaines de compétence du canton** : actions internes à l'administration et actions portant sur l'ensemble du canton,
- > **Eviter les doublons** et différencier entre ce qui se fait déjà (état des lieux) et ce que l'Etat souhaite faire en plus ou de manière renforcée (actions),
- > **Travailler de manière multisectorielle**,
- > **Recenser** dans les secteurs clé **les actions ayant trait au développement durable et n'ayant pas encore été réalisées**, puis les prioriser, dans le but d'en avoir une vingtaine,

- > **Développer des outils** pour intégrer le développement durable dans les activités courantes de l'Etat.

Le Conseil d'Etat souhaite procéder par étapes. C'est pourquoi il a commencé par élaborer une stratégie dans son domaine de compétence. Lorsque celle-ci sera validée, il mettra sur pied une structure de travail en collaboration avec les communes et tout particulièrement avec l'Association des Communes Fribourgeoises, afin de développer des actions qui soutiennent les communes dans leur volonté de renforcer leur durabilité.

0.5 Résultats

Les résultats se présentent sous la forme suivante :

- > **un état des lieux**, qui montre de manière synthétique et illustrative ce que l'Etat fait déjà de manière durable, ainsi que les domaines où la durabilité devrait être renforcée,
- > **six objectifs** que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme,
- > **vingt actions principales** (selon actualisation 2014) à mettre en place dans les meilleurs délais et qui sont un pas vers la réalisation des objectifs de durabilité,
- > **un processus d'évaluation** de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois,
- > **un monitoring** qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

Etat des lieux, objectifs et actions

L'état des lieux offre un choix illustratif d'activités qui participent aujourd'hui déjà à la durabilité de l'Etat de Fribourg. C'est le cas tout particulièrement dans les domaines fortement ancrés dans l'une des trois dimensions du développement durable « l'environnement », « l'économie » et « la société » qui ont déjà intégré une deuxième dimension de la durabilité. Il est clair qu'il reste au canton de Fribourg un bout de chemin à parcourir vers la durabilité. L'état des lieux montre ainsi également des pistes d'amélioration, qui ont nourri les réflexions sur les actions proposées dans cette stratégie.

Les objectifs sont ce que la stratégie « Développement durable » veut atteindre à moyen terme, c'est-à-dire dans un délai de 15 ans. D'un niveau d'abstraction assez élevé, ils sont l'horizon vers lequel se déplacer au moyen des activités durables actuelles, du renforcement de la durabilité des projets courants de l'Etat ainsi que des nouvelles actions de la stratégie.

Les actions sont quant à elles le cœur de la stratégie. La mise en œuvre de la première série d'actions a débuté en 2012, de manière échelonnée. Ces actions amènent une dynamique de l'amélioration, intrinsèque au développement durable. Résultat d'une priorisation durant les travaux des projets partiels, elles constituent des activités nouvelles ou des activités renforçant la durabilité de projets existants. Une attention toute particulière a été portée à des projets-modèles, afin de pouvoir permettre par la suite aux entreprises, aux communes et aux citoyen-ne-s intéressé-e-s de reprendre certaines solutions de gestion durable. Tout doublon par rapport aux activités existantes ayant été écarté, il s'avère que certains secteurs clé n'ont que peu d'actions. Cela est souvent dû au fait que ces domaines viennent de lancer ou planifient pour très prochainement des travaux ayant trait à la durabilité.

Etablissements de l'Etat dotés de la personnalité morale : le Conseil d'Etat demande aux établissements de l'Etat dotés de la personnalité morale de participer aux actions renforçant la durabilité du canton, tout particulièrement à celles touchant à la gestion interne de l'Etat dans le domaine des achats publics, des fournitures de bureau, de la gestion informatique, de la

gestion des déchets ou de la mobilité de la même manière que les unités administratives subordonnées.

Entreprises proches de l'Etat : les entreprises où l'Etat a une participation majoritaire n'ont pas participé aux travaux de la stratégie cantonale. Il est prévu de contacter ces partenaires dans une phase ultérieure, lorsque l'Etat aura commencé la mise en œuvre de sa stratégie.

Les actions et outils proposés touchent aux secteurs clé de l'activité étatique et complètent de manière ciblée les activités déjà durables du canton. Ils sont organisés de la manière suivante.

Récapitulatif des actions et outils (état 2016)

	Secteur clé de l'Etat	Actions
24 actions	Urbanisation et mobilité	Plans de mobilité pour l'Etat - Phase pilote Développer les plans de mobilité pour l'Etat Quartier durable de la Poya
	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	Marchés publics durables - fournitures Marchés publics durables - construction Assainissement des bâtiments de l'Etat Amélioration de la gestion et sensibilisation : <i>Fournitures papier et matériel de bureau</i> <i>Déchets et nettoyages</i> <i>Energie et informatique</i> Participation population protection climat
	Cohésion sociale, santé, famille et travail	Promotion santé multisectorielle Migration et communes sympas Formation continue de l'Etat et DD
	Gestion des ressources naturelles	Revitalisation des cours d'eau Gestion globale des eaux Réseaux écologiques Entretien des bordures de route Bois dans les constructions publiques Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture
	Formation et recherche	Education au développement durable (EDD) : <i>Renforcer l'EDD à l'école obligatoire</i> <i>Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s</i> <i>Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR</i> Parcours intergénérationnel Formation entreprise sociale Renforcer le partage sur le site Friportail
	Développement économique	Guide "PME et développement durable" Spots Blue Economy Promotion de l'agriculture biologique
2 outils	Outils de mesure	Evaluation développement durable Monitoring développement durable

En parallèle à l'élaboration d'actions prioritaires, il est essentiel d'ancrer le développement durable dans les activités courantes de l'Etat. A cet effet, un **processus d'évaluation de la durabilité** des projets de lois et décrets ainsi qu'un **système de monitoring en développement durable** ont été définis. L'outil d'évaluation de la durabilité « Boussole 21 » du canton de Vaud a été mis à disposition des chefs de projets, afin de montrer en toute transparence les conséquences des projets de lois et décrets sur les trois dimensions du développement durable et, dans la mesure du possible, de les améliorer. D'autre part, dans le but de mesurer son évolution vers la durabilité, l'Etat de Fribourg participe depuis mai 2010 au « Cercle Indicateurs ». Il s'agit d'un monitoring sur la durabilité des cantons, qui s'effectue tous les deux ans.

Compatibilité avec la stratégie du Conseil fédéral et collaborations

La stratégie « Développement durable » de l’Etat de Fribourg peut être considérée comme compatible avec la « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d’action 2008–2011 » du Conseil fédéral suisse. En effet, les actions cantonales participent à une amélioration d’une grande majorité des défis clés et des thématiques transversales définis par le Conseil fédéral.¹

La responsable développement durable a une collaboration très fructueuse autant avec la Confédération qu’avec d’autres cantons. Cela permet d’échanger les expériences, de profiter des nombreuses informations et outils déjà disponibles et de partager des projets communs, telle la plateforme d’échange romande « Coord21 »² ou le « Cercle Indicateurs ».

Financement, coûts et bénéfices

Au départ, une estimation des coûts globaux et du temps nécessaire à la réalisation des actions a été faite, que ce soient des mandats externes, du nouveau personnel ou du temps supplémentaire chez le personnel existant.³ Les coûts globaux nouveaux pour les 21 actions définies en 2011 se montent à 7 713 160 francs sur une période de 5 ans. Ils comprennent les mandats externes et le personnel nouveau, mais pas les EPT ni les montants déjà prévus au budget. Ainsi, il a été estimé que 4,42 nouveaux EPT seraient nécessaires sur une moyenne de 5 ans. Ne voir que les conséquences financières et sur les ressources en personnel à court terme risquerait de ne pas ouvrir l’horizon sur l’axe temps, qui est essentiel dans le cadre du développement durable. Il est important de garder à l’esprit que les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront également, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou, du moins, un retour sur investissement.⁴

Le Grand Conseil a adopté un crédit d’engagement de 7 713 160 francs en septembre 2011. Cette solution permet d’assurer un financement global de la stratégie. Les Directions ont mis jusqu’à présent dans leur budget les montants nécessaires à la réalisation des actions qui sont de leur compétence, selon leurs disponibilités budgétaires. Selon décision du Conseil d’Etat de juin 2014, la centralisation de ce budget à la Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions (DAEC) est prévue pour 2016. La mise en œuvre des actions redéfinies en juin 2014 se fera dans le respect de ce cadre financier.

Conséquences financières pour les communes

Une évaluation générale des conséquences financières de la stratégie « Développement durable » pour les communes a montré que les actions « Migration et communes sympas » et « Revitalisation des cours d’eau » impliquent des coûts pour les communes. Celles-ci peuvent cependant décider librement de leur participation.

Communication, participation et suivi

Diverses activités de communication ont été effectuées suite à la validation de cette stratégie par le Conseil d’Etat en juin 2011. Une conférence de presse a permis de diffuser les grandes lignes de la stratégie auprès de la population. Un site internet de l’Etat dédié au

¹ Voir chapitre 6.5.

² www.coord21.ch

³ Voir graphiques au chapitre 0.5 et chapitre 6.2 Conséquences financières et sur les ressources en personnel.

⁴ Voir chapitre 6.3 Bénéfices à long terme des actions.

développement durable est en fonction.⁵ Il est complété au fur et à mesure de la mise en œuvre. Selon les opportunités et ses disponibilités, la responsable participe à des conférences ou à des assemblées d'associations, afin de présenter la stratégie et son état d'avancement. L'Etat souhaite que la communication sur ses actions incite les entreprises, les communes et la population à renforcer la durabilité de leurs activités.

L'Etat souhaite également inciter la population à agir. Avec l'action « Participation de la population à la protection du climat », il veut faire la promotion d'un outil qui incite à calculer puis à réduire ses émissions de CO₂.

Afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre, un rapport annuel succinct sur l'état d'avancement de la stratégie « Développement durable » est publié sur le site internet développement durable de l'Etat et un résumé est intégré dans le rapport d'activité annuel de la DAEC. La validité de la stratégie devrait être de sept ans, afin de permettre une mise en œuvre échelonnée sur deux ans et environ cinq ans de réalisation avant de tirer un bilan global et d'élaborer la prochaine stratégie. Les modifications décidées par le Conseil d'Etat en juin 2014 représentent des adaptations partielles en cours de route.

0.6 Décisions du Conseil d'Etat de juin 2011

Le Conseil d'Etat :

- > valide l'**état des lieux**,
- > valide les **objectifs** à atteindre à moyen terme,
- > valide les **actions** proposées,
- > valide le **processus d'évaluation de la durabilité** des projets de lois et de décrets pour une phase-pilote d'une année, qui sera suivie d'un bilan et d'adaptations si nécessaire,
- > prend connaissance du **système de monitoring** choisi.

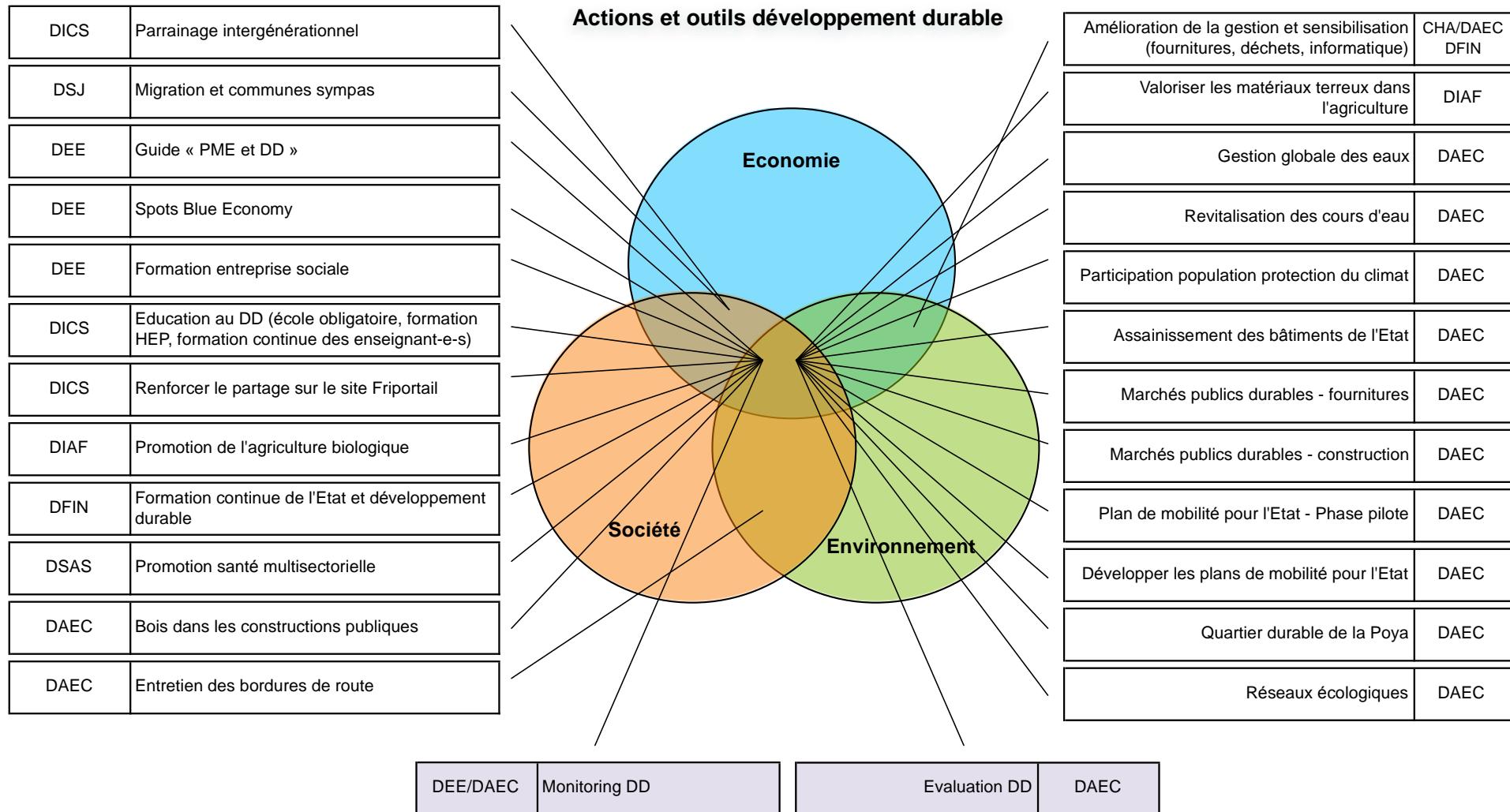
Afin d'assurer la réalisation de ces activités, le Conseil d'Etat s'engage à :

- > assigner les **montants financiers** et dédier les **ressources humaines** nécessaires aux actions dans le cadre de ses disponibilités budgétaires et de ses planifications annuelles,
- > désigner **un-e représentant-e de la DEE, de la DSAS et de la DAEC** dans l'équipe d'audit fixe pour évaluer la durabilité des nouveaux projets de lois et décrets selon la variante de soutien,
- > débuter la réalisation des actions **dès que possible**, mais au plus tard **dans un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement**.

⁵ Site Développement durable de l'Etat de Fribourg : www.fr.ch/daec-dd/

0.7 Synthèse des actions, de leurs coûts et de leur efficacité

Actions et outils en vue de renforcer la durabilité du canton (état 2016)



Conséquences financières et sur les ressources en personnel nouveau sur 5 ans (état 2016)

Titre action	Coûts financiers et en personnel nouveau en CHF ¹							
	1 ^{re} année	2 ^{re} année	3 ^{re} année	4 ^{re} année	5 ^{re} année	Coûts totaux (y.c. personnel nouveau nécessaire)	Montants prévus dans les budgets futurs indépendamment de la strat. DD	Montants nécessaires
Urbanisation et mobilité								
Plans de mobilité pour l'Etat - phase pilote	80'000	96'000				176'000		176'000
Développer les plans de mobilité pour l'Etat								
Quartier durable de la Poya	50'000	50'000				100'000		100'000
Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie								
Marchés publics durables - fournitures	5'000					5'000		5'000
Marchés publics durables - construction								
Assainissement des bâtiments de l'Etat ²	300'000	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	300'000 et indéterminé		300'000 et indéterminé
Amélioration de la gestion et sensibilisation:								
- Fournitures papier et matériel de bureau								
- Déchets et nettoyages	3'334	3'334	3'334			10'002		10'002
- Informatique	15'000	30'000	30'000			75'000	30'000	45'000
Participation population protection climat	51'000	16'000	16'000	16'000	16'000	115'000		115'000
Cohésion sociale, santé, famille et travail								
Promotion santé multisectorielle ³	87'600	87'600	87'600	87'600	87'600	438'000		438'000
Migration et communes sympas	160'000	180'000	180'000	180'000	180'000	880'000		880'000
Formation continue de l'Etat et DD								
Gestion des ressources naturelles								
Revitalisation des cours d'eau ⁴	181'500	181'500	144'000	144'000	144'000	795'000		795'000
Gestion globale des eaux ⁵	687'200	1'288'000	1'288'000	1'288'000		4'551'200	1'802'400	2'748'800
Réseaux écologiques	50'000					50'000		50'000
Entretien des bordures de route	30'000					30'000		30'000
Bois dans les constructions publiques								
Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture	30'000	60'000	60'000			150'000		150'000
Formation et recherche								
Education au développement durable (EDD) ⁶ :								
-Renforcer l'EDD à l'école obligatoire								
-Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s								
-Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR								
Parrainage intergénérationnel	70'000	50'000	50'000	50'000	50'000	270'000		270'000
Formation entreprise sociale et solidaire ⁷	40'985					40'985		40'985
Renforcer le partage sur le site Fripornail								
Développement économique								
Guide "PME et développement durable"	40'000					40'000		40'000
Spots Blue Economy								
Promotion de l'agriculture biologique ⁸	7'334	7'334	7'334	7'334	7'334	36'670		36'670
Evaluation et monitoring								
Evaluation de la durabilité, formation	4'500	2'000	2'000	2'000	2'000	12'500		12'500
Monitoring DD		3'780	3'780	3'780	3'780	15'120	15'120	
	1'893'453	2'055'548	1'872'048	1'778'714	490'714	8'090'477	1'847'520	6'242'957

Chiffres en italique: montants nécessaires si l'action est pérennisée

1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Sur la base d'un inventaire (100'000,- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés 3) L'action a été légèrement adaptée 4) Un bilan est prévu après 4 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action 5) Hypothèse retenue: les montants prévus au budget 2011 (500'000,- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes 6) Cette action a été remaniée et subdivisée en trois actions 7) Coûts d'élaboration et de marketing durant la 1^{re} année, puis pérennisation de l'action en la finançant par les taxes d'inscription 8) Action prolongée de trois ans (total 6 ans).

Actions nouvelles ou modifiées en juin 2014

Actions nouvelles en mai 2016

Les EPT nouveaux compris dans les coûts totaux ci-dessus se montent à 4,42 EPT sur une moyenne de 5 ans.

Conséquences financières et sur les ressources en personnel durant la 1^{ère} année de mise en œuvre (état 2011)

No	Titre action	Service	Durée	Coûts financiers 1 ^{ère} année personnel non compris	Personnel nécessaire 1 ^{ère} année		Soutien externe, supplémentaire	Coûts financiers et en personnel nouveau, 1 ^{ère} année, en CHF ¹		
					Personnel en place	Personnel nouveau		Coûts totaux (y.c. montants prévus au budget et personnel nouveau)	Montants déjà prévus au budget	Coûts totaux nouveaux (y c. personnel nouveau)
PP1	Urbanisation et mobilité									
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat, phase pilote	STE	2 ans	80'000		(0.25 EPT 2 ^{ème} année)		80'000		80'000
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie									
2.1	Achats publics durables	SG-DAEC	2 ans puis perm.	5'000	0.28 EPT			5'000		5'000
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat ²	SBat	Permanente	300'000 suite indéterminée	indéterminé		indéterminé	300'000 et indéterminé	15'000	300'000 et indéterminé
2.3	Amélioration gestion - sensibilis.									
Volet 1	- Fournitures, matériel de bureau	SAMI	Permanente		0.02 EPT					
Volet 2	- Déchets et nettoyages	SBat	3 ans puis perm.	3'334	0.02 EPT			3'334		3'334
Volet 3	- Informatique	SITel	Permanente	30'000	0.08 EPT			30'000	15'000	15'000
2.4	Particip. population protec. climat	SEn	5 ans	51'000	0.20 EPT			51'000		51'000
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail									
3.1	Evaluation d'impact sur la santé	SSP	3 ans puis perm.	30'000		0.4 EPT		87'600		87'600
3.2	Migration et communautés sympas	SG-DSJ	5 ans	160'000			Confédération ⁸	160'000		160'000
3.3	Formation continue de l'Etat	SPO-F	Permanente		indéterminé					
PP4	Gestion des ressources naturelles									
4.1	Revitalisation des cours d'eau ³	SPC	4 ans puis perm.	37'500		1 EPT	Conféd. OFEV	181'500	Selon planification	181'500
4.2	Gestion globale des eaux ⁴	SEn	4 ans puis 6 ans	1'000'000		2 EPT		1'288'000	500'000.- + 0.7 EPT (=600'800.-)	687'200
4.3	Réseaux écologiques	BNP	1 an	50'000	0.06 EPT			50'000		50'000
4.4	Entretien bordures de route	SPC	3 ans	30'000	indéterminé			30'000		30'000
4.5	Bois dans les constructions publiques	SBat	Permanente							
PP5	Formation et recherche									
5.1	Promotion DD scolarité obligatoire	HEP	3 ans puis perm.	10'000		1.08 EPT		165'474		165'474
5.2	Parraînage intergénérationnel	SOPFA	Permanente	70'000	indéterminé		org. LIFT	70'000		70'000
5.3	Stage développement durable	SFP ⁵	3 ans puis perm.	50'000			Loterie romande ⁹	50'000		50'000
5.4	Formation accueil spéc. à la ferme	IAG	3 ans puis 7 ans	2'500	indéterminé		Aide CH Montagnards	2'500		2'500
5.5	Formation entreprise sociale	HEG-FR	1 an puis perm.	12'300		0.2 EPT		40'985		40'985
5.6	Plateforme éduc., form., recherche	DICS	Permanente			0.25 EPT		36'000		36'000
PP6	Développement économique									
6.1	Guide PME et DD	Prom-FR	6 mois	40'000	0.08 EPT		org. CCF/UP ⁶	40'000		40'000
6.2	<i>Certification DD:</i>									
Volet 1	- Chèques certification DD	Prom-FR	3 ans	66'667	0.04 EPT		Cleantech FR + HEG ⁷	66'667		66'667
Volet 2	- Labels DD et tourisme	UFT	3 ans	15'000	0.02 EPT			15'000		15'000
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	IAG	3 ans	7'334	0.03 EPT			7'334		7'334
	Evaluation et monitoring									
	Evaluation DD, formation	SPO	1 an puis perm.	4'500	0.07 EPT			4'500		4'500
	Monitoring DD	SStat	Permanente	3'780	0.04 EPT			3'780	3'780	
Total	Strat. dév. durable			2'058'915	0.94 EPT	4.93 EPT		2'768'674	619'580	2'149'094

1) Valeurs utilisées : 144'000 CHF annuel (y compris 13ème), charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Sur la base d'un inventaire (300'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés 3) Coûts de communication, de planification et de conduite de projets pilotes. Les coûts d'infrastructure sont payés par les comptes de fonctionnement de l'Etat et l'OFEV 4) Hypothèse: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes 5) Mandat du SFP au Trägerverein Bildung Nachhaltige Entwicklung (BNE) 6) Frais de personnel pris en charge par les organisations 7) Soutien ponctuel absorbé par les ressources en place 8) Commission fédérale pour les questions de migration 9) Soutien de 25'000.- CHF par la Loterie romande; Soutien financier d'autres fondations, entreprises et associations en cours de clarification .

Conséquences financières et sur les ressources en personnel nouveau sur 5 ans (état 2011)

No	Titre action	Coûts financiers et en personnel nouveau en CHF ¹						
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	Coûts totaux (y.c. personnel nouveau nécessaire)	Montants prévus dans les budgets futurs indépendamment de la strat. DD
PP1	Urbanisation et mobilité							
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote	80'000	96'000				176'000	176'000
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie							
2.1	Achats publics durables	5'000					5'000	5'000
2.2	Assainissement des bâtiments de l'Etat ²	300'000	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	300'000 et indéterminé	300'000 et indéterminé
2.3	Amélioration de la gestion et sensibilisation:							
Volet 1	- Fournitures papier et matériel de bureau							
Volet 2	- Déchets et nettoyages	3'334	3'334	3'334			10'002	10'002
Volet 3	- Informatique	15'000	30'000	30'000			75'000	30'000
2.4	Participation population protection climat	51'000	16'000	16'000	16'000	16'000	115'000	115'000
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail							
3.1	Evaluation d'impact sur la santé ³	87'600	87'600	87'600	87'600	87'600	438'000	438'000
3.2	Migration et communautés sympas	160'000	180'000	180'000	180'000	180'000	880'000	880'000
3.3	Formation continue de l'Etat et DD							
PP4	Gestion des ressources naturelles							
4.1	Revitalisation des cours d'eau ⁴	181'500	181'500	144'000	144'000	144'000	795'000	795'000
4.2	Gestion globale des eaux ⁵	687'200	1'288'000	1'288'000	1'288'000		4'551'200	1'802'400
4.3	Réseaux écologiques	50'000					50'000	50'000
4.4	Entretien des bordures de route	30'000					30'000	30'000
4.5	Bois dans les constructions publiques							
PP5	Formation et recherche							
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire ³	165'474	160'474	160'474	160'474	160'474	807'370	807'370
5.2	Parcours intergénérationnel	70'000	50'000	50'000	50'000	50'000	270'000	270'000
5.3	Stage développement durable ³	50'000	110'000	110'000	110'000	110'000	490'000	490'000
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme ⁶	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	12'500	12'500
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire ⁷	40'985					40'985	40'985
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche	36'000	36'000	36'000	36'000	36'000	180'000	180'000
PP6	Développement économique							
6.1	Guide PME et développement durable	40'000					40'000	40'000
6.2	Certification développement durable:							
Volet 1	- Chèques certification DD	66'667	66'667	66'667			200'001	200'001
Volet 2	- Labels DD et tourisme	15'000	15'000	15'000			45'000	45'000
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	7'334	7'334	7'334			22'002	22'002
	Evaluation et monitoring							
	Evaluation de la durabilité, formation	4'500	2'000	2'000	2'000	2'000	12'500	12'500
	Monitoring DD		3'780	3'780	3'780	3'780	15'120	15'120
	Total des coûts financiers et en personnel	2'149'094	2'336'189	2'202'689	2'080'354	792'354	9'560'680	1'847'520
								7'713'160

Chiffres en italique : montants nécessaires si l'action est pérennisée **1)** Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année **2)** Sur la base d'un inventaire (100'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés **3)** Un bilan est prévu après 3 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action **4)** Un bilan est prévu après 4 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action **5)** Hypothèse retenue: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes **6)** Un bilan est prévu après 3 ans, le but étant de prolonger l'action durant 7 ans supplémentaires **7)** Coûts d'élaboration et de marketing durant la 1^{ère} année, puis pérennisation de l'action en la finançant par les taxes d'inscription.

Les EPT nouveaux compris dans les coûts totaux ci-dessus se montent à 4,42 EPT sur une moyenne de 5 ans.

Conséquences sur les ressources en personnel sur 5 ans et résumé (état 2011)

No	Titre action	Ressources en personnel en équivalents plein temps (EPT) par année										Moyenne EPT/an sur 5 ans		Moyenne CHF ¹ /an sur 5 ans	
		1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année		Personnel	Personnel	Personnel	Personnel
		En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau
PP1	Urbanisation et mobilité														
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote				0.25								0.05		7'200
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie														
2.1	Achats publics durables	0.28		0.16		0.04		0.04		0.04		0.11		15'840	
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat		indét.		indét.		indét.		indét.		indét.		indét.		
2.3	Amélioration de la gestion environ. et sensibilisation:														
Volet 1	- Fournitures papier et matériel de bureau	0.02										0 ²			
Volet 2	- Déchets et nettoyages	0.02										0 ²			
Volet 3	- Informatique	0.08		0.08		0						0.05		7'200	
2.4	Participation population protection climat	0.20										0.04		5'760	
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail														
3.1	Evaluation d'impact sur la santé		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		57'600
3.2	Migration et communes sympath														
3.3	Formation continue de l'Etat et DD	indét.										indét.			
PP4	Gestion des ressources naturelles														
4.1	Revitalisation des cours d'eau		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		144'000
4.2	Gestion globale des eaux			2.00		2.00		2.00		2.00					230'400
4.3	Réseaux écologiques	0.06										0.01		1'440	
4.4	Entretien bordures de routes	indét.										indét.			
4.5	Bois dans les constructions publiques														
PP5	Formation et recherche														
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		155'520
5.2	Parcours intergénérationnel														
5.3	Stage développement durable														
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme														
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire	0.20										0.04		5'760	
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche	0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		36'000	
PP6	Développement économique														
6.1	Guide PME et développement durable	0.08										0.01		1'440	
6.2	Certification développement durable:														
Volet 1	- Chèques certification DD	0.04		0.04		0						0.02		2'880	
Volet 2	- Labels DD et tourisme	0.02		0.02		0						0.01		1'440	
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	0.03		0.03		0						0.02		2'880	
Evaluation et monitoring															
Evaluation durabilité, uniquement formation		0.07		0.06		0		0.06		0.06		0.06		8'640	
Monitoring DD		0.04		0.04		0		0.04		0.04		0.04		5'760	
Total		0.94	4.93	0.43	4.98	0.31	4.73	0.14	4.73	0.14	2.73	0.37	4.42	53'280	636'480

1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année. 2) Compte pour 0 en dessous de 2 décimales. *Chiffres en italique* : EPT nécessaires si l'action est pérennisée après le bilan. Le terme "indét." signifie que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'action ne pourront être déterminées qu'après une première étape (phase-pilote, inventaire).

EN RESUME SUR 5 ANS	
Coûts totaux nouveaux	7'713'160
(financiers et personnel, moins montants déjà prévus au budget)	
Dont coûts pour le personnel nouveau	3'182'400

1 Introduction générale

1.1 Mandat et bases juridiques

1.1.1 Mandat

Dans le but de concrétiser au niveau cantonal les objectifs fixés durant le Sommet de la Terre à Rio en 1992 et dans la « Stratégie développement durable » du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat a institué le 13 février 2001 un comité de pilotage « Développement durable dans le canton de Fribourg » (DEDUFRI). Il lui a donné pour mission de lui remettre un rapport concernant les options fondamentales en matière de développement durable. Sur la base de ce rapport, remis au printemps 2002, le Conseil d'Etat a chargé le comité de poursuivre ses travaux en vue de constituer une Commission cantonale du développement durable. Le comité de pilotage DEDUFRI a concrétisé les objectifs et tâches de cette commission puis les a transmis au Conseil d'Etat en mars 2003. En été 2006, la DAEC a mandaté le groupe espAce 21, afin d'établir des propositions concrètes permettant au canton de Fribourg d'améliorer sa durabilité et de valoriser ses acquis. Le rapport « Pistes vers un développement durable, canton de Fribourg » a été remis au Conseil d'Etat en décembre 2006.

Le 3 juin 2008, le Conseil d'Etat a décidé dans un arrêté d'attribuer le développement durable à la DAEC et de la doter d'un équivalent plein temps pour cette tâche. Cette attribution du développement durable à la DAEC a été formalisée dans l'article 8 let. a^{bis} de l'ordonnance du 3 juin 2008 modifiant l'ordonnance fixant les attributions des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat. Le comité de pilotage « Développement durable dans le canton de Fribourg », institué en 2001, a été dissout à cette occasion. La personne responsable du développement durable du canton a pris ses fonctions début juin 2009. Son mandat général est de promouvoir les principes de développement durable, c'est-à-dire la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et la solidarité sociale, dans les politiques sectorielles menées par les services et, dans un premier temps, d'élaborer une stratégie et un plan d'action cantonal « Développement durable ».

1.1.2 Bases juridiques

La Constitution fédérale

Le développement durable a été intégré dans la Constitution en 1999 (art. 2, 54 et 73). Le Conseil fédéral, qui a concrétisé ces objectifs entre autres dans sa « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008–2011 », demande aux cantons et aux communes d'agir en conformité avec les principes du développement durable et de compléter la stratégie fédérale de façon adéquate.

La Constitution cantonale

Le développement durable est nommé explicitement dans la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 : « Les buts de l'Etat sont (...) le développement durable » (art. 3 al.1, let.h). D'autre part, le développement durable correspond au contenu de plusieurs autres dispositions de la Constitution, comme le principe de solidarité de l'activité étatique (art. 52), la prévention de la précarité et l'aide sociale (art. 55), la promotion d'une économie diverse et innovatrice (art. 57), la sauvegarde de l'environnement ainsi que la protection de la nature, y compris par le fait de l'agriculture et de la sylviculture (art. 71 à 74) et le bien-être de la population (art. 130). Le développement durable fait partie de l'inventaire des projets législatifs pour la mise en œuvre de la Constitution sous la catégorie « Adaptations

impératives », les Directions compétentes étant la DAEC, la DIAF, la DEE et la DSAS. Le délai d'entrée en vigueur prévu était le 1.1.2009.

Le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2007–2011

Dans le défi no 4 « Préserver notre cadre de vie », le canton s'est engagé à créer une structure organisationnelle ainsi qu'à élaborer au besoin des bases légales spécifiques pour assurer l'intégration du développement durable dans l'administration et apporter un soutien aux acteurs cantonaux, régionaux et communaux. Cet objectif est à atteindre au moyen d'une approche transversale, qui intègre entre autres le développement économique, la préservation des ressources naturelles, la maîtrise du développement territorial et de la mobilité, la promotion des énergies renouvelables, l'exemplarité des collectivités publiques et la gestion des enjeux sociaux. Plusieurs autres défis ont des objectifs qui recoupent ceux du développement durable, comme par exemple le défi no 1 sur la relève professionnelle.

Lois ayant déjà intégré le principe de développement durable

Plusieurs dispositions de la législation fribourgeoise ont déjà intégré explicitement la notion de développement durable. Il s'agissait notamment en 2011 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), sur l'agriculture (LAGri), sur l'énergie (LEne), sur le tourisme (LT), sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), sur la promotion économique (LPEc) et sur le Grand Conseil (LGC), ainsi que du règlement sur les marchés publics, du décret fixant les idées directrices et les objectifs en matière d'aménagement du territoire et de la Convention relative à la gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel. De nombreuses autres dispositions légales œuvrent dans le sens du développement durable, sans pour autant le nommer explicitement.

Activités parlementaires

Différentes interpellations parlementaires de ces dernières années demandent de renforcer le développement durable dans les activités de l'Etat de Fribourg. L'élaboration de la stratégie « Développement durable » du canton de Fribourg tient compte de ces interpellations et le document final sera considéré dans plusieurs cas comme étant le rapport sur postulat.⁶

1.2 Définition, objectif et démarche

Définition

Un des textes fondateurs du développement durable, le rapport Brundtland de 1987, définit le développement durable comme étant une approche qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.⁷ Ce modèle exige une interaction entre les trois dimensions « environnement », « économie » et « société ». Dépendant les unes des autres et mises en synergie, ces trois dimensions contribuent à atteindre la responsabilité écologique, l'efficacité économique et la solidarité sociale. Aucun de ces trois objectifs ne peut être atteint si les deux autres sont négligés.

⁶ Pour plus de détail sur les interpellations, voir les chapitres 6.4 et 7.1.

⁷ Rapport Brundtland, publié par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

Objectif

Le concept « Développement durable du canton de Fribourg : stratégie et plan d'action », appelé aussi en plus court la stratégie « Développement durable », a pour objectif de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et, la solidarité sociale sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et le suivi des politiques publiques.

Il s'agit principalement :

- > D'intégrer le développement durable dans les secteurs clés de l'Etat
- > De passer du concept à la mise en pratique.

Le défi est d'agir en synergie avec les trois dimensions du développement durable, en améliorant au moins deux de ces dimensions, tout en intégrant le long terme et les effets globaux.

Démarche

La stratégie « Développement durable » est composée d'un état des lieux, qui offre un choix illustratif d'activités qui participent aujourd'hui déjà à la durabilité de l'Etat de Fribourg, d'objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme, d'actions exemplaires à mettre en place dans les meilleurs délais, d'un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois ainsi que d'un monitoring qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

La démarche choisie par le Conseil d'Etat est un processus participatif et intégrateur qui est ancré dans l'administration cantonale.⁸ Des collaborateurs et collaboratrices de nombreux secteurs clé de l'administration ont été invité-e-s à analyser les activités de l'Etat et à proposer des améliorations en vue de renforcer la durabilité du canton. Toutes les Directions ainsi que la Chancellerie ont été intégrées aux divers groupes de travail organisés par thématiques.⁹ La participation des collaborateurs aux réflexions et leur adhésion aux actions proposées sont essentielles en vue de la future mise en œuvre des actions.

Un Comité de pilotage développement durable (COPIL DD), lui aussi interne à l'administration, a assuré l'orientation stratégique des travaux. La DAEC (présidence), la DEE (vice-présidence), la DFIN, la DIAF et la DSAS ont accompagné les groupes dans un rythme bimestriel. La DICS n'a pas participé au Comité de pilotage, les orientations stratégiques en développement durable dans l'enseignement primaire et secondaire ayant déjà été fixées au niveau intercantonal. L'information et la participation de la DSJ, d'experts supplémentaires de l'Université, des Hautes Ecoles ainsi que d'experts externes ont été assurées selon les besoins spécifiques. En 2012, la DICS et la DSJ ont rejoint le COPIL DD. La Chancellerie en fait partie depuis 2014.

Finalement, une Commission consultative cantonale Développement durable a été créée, afin de soumettre les réflexions de l'administration au regard critique de la société civile. La Commission est constituée d'organisations représentant l'une ou l'autre dimension du développement durable (environnement, économie et société), de la politique, des communes et des milieux professionnels et a siégé pour la première fois début 2011.

⁸ Voir l'arrêté du Conseil d'Etat « Comité de pilotage « Développement durable du canton de Fribourg : stratégie et plan d'action ». Institution, attributions et nomination » daté du 29 septembre 2009.

⁹ La composition des groupes de travail se trouve de manière détaillée dans le chapitre 7.4.

Le Comité de pilotage interne à l'administration et la Commission consultative ont une fonction permanente : ils assureront le suivi des travaux et pourront faire des propositions en vue d'ajuster la stratégie si nécessaire.

Après la consultation auprès de la Commission cantonale Développement durable et des partis politique, la stratégie « Développement durable » a été soumise au Conseil d'Etat pour validation, en tenant compte des besoins financiers et en personnel nécessaires à la réalisation de ces actions. Lorsque le Grand Conseil aura pris position sur la demande de crédit d'engagement, la réalisation des actions débutera par tranches mais au plus tard dans un délai de deux ans. La mise en œuvre sera faite par les Directions concernées, avec l'appui de la responsable développement durable sur demande des Services et en fonction de ses disponibilités.

Le Conseil d'Etat souhaite procéder par étapes. C'est pourquoi il a commencé par élaborer une stratégie dans son domaine de compétence. Les secteurs clé suivants ont été analysés sous l'angle du développement durable : urbanisation, mobilité, bâtiments, bureau, achats/marchés publics, énergie, cohésion sociale, santé, famille, travail, gestion des ressources naturelles, formation et recherche, développement économique. La priorité a été donnée au développement d'actions qui se situent dans le domaine de compétence du canton. Ce sont d'une part des actions internes à l'administration et qui renforcent l'exemplarité de l'Etat, comme par exemple l'orientation de la politique d'achats du canton vers la durabilité. D'autre part, il s'agit d'actions dont les destinataires sont externes à l'administration, par exemple la mise à disposition d'informations sur la durabilité destinées aux PME du canton. Lorsque la stratégie de l'Etat de Fribourg sera validée, le canton mettra sur pied une structure de travail en collaboration avec les communes et tout particulièrement avec l'Association des Communes Fribourgeoises, afin de développer des actions qui soutiennent les communes dans leur volonté de renforcer leur durabilité.

2 Etat des lieux de 2011

2.1 Introduction

L'élaboration de cet état des lieux est la première étape de la stratégie et du plan d'action « Développement durable » du canton de Fribourg. Il permet d'une part de rendre visible combien l'Etat de Fribourg agit aujourd'hui déjà souvent de manière durable dans ses secteurs clé et d'autre part de mettre en évidence les domaines où la durabilité des activités de l'Etat devrait être renforcée. Il est à relever que la plupart des activités nommées ici comme étant durables s'insèrent dans un processus de développement vers la durabilité. Il ne s'agit pas d'un état atteint définitivement mais bien d'une amélioration continue et à long terme pour laquelle un effort constant et un soutien financier de l'Etat restent souvent nécessaires.

Cet état des lieux synthétique et de caractère illustratif a été effectué de janvier à novembre 2010. Il porte sur six domaines : il s'agit d' « urbanisation et mobilité », « bâtiments, bureau, achat/marchés publics et énergie », « cohésion sociale, santé, famille et travail », « gestion des ressources naturelles », « formation et recherche » et « développement économique ». Ces six domaines ont été choisis dans le but de couvrir les principales activités de l'Etat de Fribourg et ainsi d'avoir une vue d'ensemble de la durabilité dans le canton. Des groupes de travail pluridisciplinaires ont travaillé sur chacun de ces thèmes et ils ont déterminé les activités les plus exemplaires en matière de durabilité ainsi que les lacunes à combler.

L'état des lieux a d'une part porté sur le niveau législatif. En effet, la notion de développement durable a depuis plusieurs années pris place dans différentes lois et règlements cantonaux, comme dans la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), sur l'agriculture (LAGri), sur l'énergie (LEne), sur le tourisme (LT), sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), sur la promotion économique (LPEc) et sur le Grand Conseil (LGC), ainsi que dans le règlement sur les marchés publics, le décret fixant les idées directrices et les objectifs en matière d'aménagement du territoire et dans la Convention relative à la gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

Les différents groupes ont d'autre part mis en évidence le lien entre certaines activités de l'Etat et le développement durable du canton. Les domaines où la durabilité leur semblait particulièrement bien intégrée ont été relevés. Là où des lacunes ont été constatées, des actions ont été proposées. Ces actions, présentées au chapitre 4, sont ce que l'Etat souhaite mettre en place pour renforcer sa durabilité.

2.2 Synthèse

Urbanisation et mobilité

Dans le domaine de l'urbanisation, l'actualisation récente de la loi et du règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC et ReLATEC) a amené différentes améliorations en ce qui concerne la durabilité, dont une incitation aux économies d'énergie par l'augmentation de l'indice d'utilisation maximale du sol lors de constructions nouvelles ou d'assainissements de bâtiments ayant un standard d'isolation élevé (classification B et C du certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB). D'autre part, plusieurs aspects renforçant la durabilité sont prévus dans le cadre de la future révision du plan directeur cantonal, comme par exemple la définition de principes pour limiter l'étalement urbain.

Le plan directeur cantonal fixe par ailleurs les principes d'une politique de conservation de la qualité des sites inscrits à l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse. La politique

cantonale en matière de protection des biens culturels, des sites construits anciens et des voies de communication historiques participe donc à un aménagement durable du territoire.

La gestion du territoire dans le domaine de l'agriculture est un défi. En effet, les meilleures terres agricoles diminuent régulièrement, les surfaces utilisées pour l'habitat, l'industrie ou les transports étant irrémédiablement perdues pour la production de denrées alimentaires. Le canton de Fribourg s'est engagé auprès de la Confédération à conserver un contingent de surfaces d'assoulement. Un chapitre du plan directeur cantonal traite de la question et le principe est appliqué, notamment lors de la révision des plans d'aménagement locaux.

Pour la mobilité, différentes activités ont été réalisées. La loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques a été modifiée en octobre 2010, dans le sens où l'imposition des voitures de tourisme en fonction de la cylindrée du moteur est désormais modulée selon leur efficience énergétique et environnementale (selon le système dit de l'étiquette Energie). Ainsi, les voitures de la catégorie d'efficience A nouvellement immatriculées sont totalement exonérées de l'impôt pour une durée de trois ans. En compensation, l'impôt est majoré pour les véhicules des catégories D, E, F, G et sans catégorie.

L'Etat, pour sa part, s'est engagé à intégrer des critères écologiques lors de l'achat de ses véhicules. Il a également lancé un mandat d'étude pour la mise à jour de la planification cantonale du réseau cyclable, afin de définir un réseau cyclable cantonal performant, attractif, sûr et continu à travers les localités. Une solution mixte rail – route a été élaborée en vue d'accroître l'utilisation du rail dans l'acheminement du sel pour le service hivernal des routes du canton. Elle permettra, en ce qui concerne les routes nationales et pour l'année test 2011, de limiter le transport par camion de la gare CFF la plus proche à la halle de stockage concernée. Pour ce qui est des routes cantonales, l'approvisionnement se fait déjà entièrement par rail.

Le Plan cantonal des transports de 2006 tient déjà compte du développement durable : prioritaire, le RER fribourgeois est actuellement mis en place. D'autres mesures, comme une utilisation plus large de l'auto-partage au sein de l'administration ou le développement de plans de déplacements d'entreprise, sont actuellement à l'étude. Le besoin de renforcer la durabilité s'exprime dans la gestion des routes, des travaux qui y sont liés, ainsi que du développement des réseaux cyclables et piétonniers.

Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

Suite à l'adoption de la nouvelle politique énergétique par le Conseil d'Etat en 2009, qui vise à atteindre une « société à 4000 Watts » à l'horizon 2030, des règles plus strictes ont été établies concernant la qualité thermique de l'enveloppe de tous les bâtiments à construire et à assainir et de toutes les installations techniques du bâtiment (systèmes de chauffage, ventilation, climatisation). Les mesures en faveur des énergies renouvelables et d'une utilisation rationnelle de l'énergie seront renforcées dans le canton. L'Etat applique le label Minergie pour ses nouvelles constructions et ses assainissements (8 bâtiments l'ont obtenu à ce jour) et a décidé d'être particulièrement exemplaire pour le bâtiment de la future HES Santé et Travail social sur le site de l'Arsenal à Fribourg en demandant le respect du label Minergie-P-Eco. Il fera l'acquisition d'ici 2015 de 25 % de courant vert, étudie la possibilité d'installer des panneaux solaires sur ses bâtiments et a choisi de focaliser sa politique économique sur la promotion des cleantech. Afin de renforcer la durabilité des bâtiments existants de l'Etat, il s'agit de faire un bilan énergétique, de réduire la consommation d'énergie et, pour les bâtiments historiques, d'élaborer une stratégie coordonnant l'énergie et la protection du patrimoine et intégrant le cycle de vie complet des matériaux.

L'Etat a aujourd'hui déjà une gestion qui tient partiellement compte du développement durable : des directives concernant l'utilisation de divers matériaux de bureau recyclés à l'Etat rendent l'utilisation de papier recyclé ainsi que l'impression recto et verso obligatoire, mais ne sont pas toujours mises en pratique. Environ 95 % du papier pour utilisation bureautique est soit recyclé, soit labellisé FSC. Des réflexions sont en cours pour généraliser l'utilisation de cartouches d'encre génériques. En lien avec l'introduction de la Nouvelle identité visuelle de l'Etat, ces mesures devraient être systématisées. Dans le domaine informatique, l'Etat a commencé, il y a quelques années déjà, à diminuer le nombre de serveurs physiques et à mutualiser les infrastructures. Cette démarche va se poursuivre et être complétée par des mesures ciblées d'optimisation énergétique dans les salles des machines. Lors de l'achat, il exige du matériel avec basse consommation d'énergie (label TCO). Une amélioration du bilan énergétique consisterait en la mise en place d'un système qui permette d'éteindre les PC et imprimantes, à distance, le soir ou durant les week-ends.

L'Etat de Fribourg intègre assez rarement le développement durable de manière explicite lors de la passation de marchés publics. Le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM) et le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) se sont bien assurés de conditions de production correctes, demandant un certificat qui prouve que les vêtements achetés sont conformes à l'éthique (travail des enfants, salaires, temps et conditions de travail), mais il s'agit d'initiatives limitées à certaines unités administratives. Un renforcement de la durabilité des achats de l'Etat consisterait entre autres à élaborer une stratégie d'achats durables, à systématiser l'usage du « Guide des achats professionnels responsables » des cantons de Genève et Vaud, ainsi qu'à renforcer l'achat de produits portant des labels environnementaux ou sociaux.

Cohésion sociale, santé, famille et travail

Deux projets en cours d'élaboration, « Senior+ » et « Politiques en faveur des personnes en situation de handicap », visent à renforcer la cohésion sociale, encourageant le maintien de la personne dans son tissu social. De plus, un guichet social, destiné à informer la population au sujet de l'offre existante au sein du réseau social fribourgeois, s'ouvrira dans le courant de l'été 2011. Diverses mesures de lutte contre les discriminations liées au genre et en matière de violence conjugale ainsi que des mesures d'amélioration de la conciliation entre travail et vie familiale ont également été prises. L'Etat vise l'insertion et la réinsertion professionnelle : il a ainsi mis en place des « Semestres de motivation », qui combinent occupation et formation, et des « Programmes d'emploi qualifiant » pour demandeurs et demandeuses d'emploi. Un potentiel de renforcement de la durabilité a par exemple été relevé pour la création d'entreprises sociales dans le marché complémentaire au premier marché du travail, dont les activités se situent dans les services de proximité (aide aux personnes âgées, déblayage de la neige) ou dans certains secteurs d'activité économique faiblement ou non rentables, ainsi que par le versement d'allocations familiales liées aux enfants et non pas à la situation professionnelle des parents.

Au sein de l'Etat, des budgets sont à disposition pour favoriser l'intégration des apprentis, des personnes sans emploi et des invalides. L'Etat de Fribourg paye en outre une allocation d'employeur en plus de l'allocation enfant obligatoire. Le renforcement de la communication interne, l'amélioration des possibilités de travail à temps partiel et la promotion des femmes dans les postes de cadres permettraient de renforcer encore la cohésion sociale dans l'administration cantonale.

L'Etat soutient des programmes visant l'intégration des migrantes et des migrants, notamment dans le cadre du point fort « Langue et formation », ainsi que des programmes développés par

des communes ou des organes et institutions actives dans le domaine. Dans ce contexte, un accent particulier est mis sur la collaboration avec les communes. En outre, l'Etat s'engage également dans la lutte contre les discriminations raciales. Un projet de loi cantonale sur l'intégration des migrantes et des migrants et la prévention du racisme a été transmis au Grand Conseil en automne 2010.

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention ainsi que le Concept cantonal de santé à l'école visent à garantir un bon état de santé à toute la population. Par ailleurs, en subventionnant les soins à domicile et les conseils en puériculture, l'Etat participe au maintien et au développement d'une bonne santé. Dans le but de maintenir la fonction préventive de ces services, il est important d'adapter les ressources à l'évolution du contexte socio-sanitaire de la population. Notamment les conseils en puériculture sont un terrain de prévention très important avec un accès aux familles avec enfants en bas âge et particulièrement aux familles migrantes. Afin d'agir en amont lors du lancement de projets, des évaluations d'impact sur la santé devraient être réalisées, car elles permettent de réduire les facteurs de risques et participent donc à la promotion de la santé.

Au niveau global de la durabilité, l'Etat finance des projets de coopération dans les pays en voie de développement et fournit une aide financière lors de catastrophes naturelles. Il est souhaité qu'il veille davantage au commerce équitable.

Gestion des ressources naturelles

Les ressources naturelles comprennent la forêt, l'eau, le sol et l'air ainsi que la biodiversité et le paysage.

La forêt a une longue tradition de gestion durable : depuis plus d'un siècle, son étendue et sa répartition sont maintenues. La forêt participe à la durabilité du canton de par ses fonctions de protection contre les dangers naturels, de maintien de la biodiversité, de production de bois et de ressourcement pour la population, sans oublier son rôle essentiel dans la régulation de l'écosystème. Le maintien de son étendue et la mise en œuvre d'une sylviculture proche de la nature sont nécessaires à sa durabilité.

Les projets de réseaux écologiques, le soutien à des prairies riches en espèces végétales et la mise en place de deux parcs naturels participent au maintien de la biodiversité ainsi qu'à la protection des espèces et du paysage à Fribourg. Des améliorations foncières et l'élaboration de cartes et secteurs prioritaires en permettraient une meilleure conservation.

L'Etat veille à maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau, entre autres par une gestion globale des eaux à l'échelle du bassin versant (selon la nouvelle loi sur les eaux), par son projet « Nitrates », par la création de zones S de protection des eaux et par la distribution de l'eau potable. Grand défi de la durabilité à l'avenir, l'eau doit être l'objet d'une stratégie, qui montre comment gérer les conflits entre impératifs d'utilisation et exigences en matière de protection. La revitalisation des cours d'eau et la planification de mesures visant à réduire l'effet négatif des éclusées lors de la production d'énergie hydraulique sont également à renforcer.

Le canton protège le sol lors de ses chantiers et conclut des contrats portant sur les semis directs, évitant ainsi de travailler la terre. Le sol est également l'objet d'études portant sur son érosion, sa fertilité ou son taux d'ammoniac. Il s'agit cependant de renforcer l'état des connaissances sur le sol, d'intégrer la protection des sols dans la pondération lors de processus d'urbanisation et de promouvoir une planification très précise des engrains dans l'agriculture.

Afin de réduire la pollution de l'air, l'Etat a demandé à ce que les nouveaux bus diesel des Transports publics fribourgeois soient équipés de filtres à particules. Dans l'agriculture, les émissions d'ammoniac ont pu être réduites, entre autres par le soutien à des rampes d'épandage à tuyaux souples, qui permettent une répartition du lisier directement au sol. Cependant, une attention renforcée doit être portée au dimensionnement des zones à bâtir et lors de la définition de zones pour grands générateurs de trafic, puisque la mobilité engendrée par l'aménagement local a des conséquences sur la qualité de l'air. De même, des mesures complémentaires sont à prendre lors de la construction de nouvelles routes.

De manière générale, l'importance de l'information au grand public ainsi qu'aux principaux acteurs est relevée. La diffusion d'informations relevant de la protection et de la gestion des ressources naturelles doit permettre d'augmenter les connaissances sur la nature et par là même de renforcer la volonté de la préserver.

Formation et recherche

La formation intègre le développement durable de manière très différenciée en fonction de son public cible, qui va de l'école enfantine jusqu'à la formation continue pour adultes. Les établissements de formation ont souvent en commun des activités participant du développement durable : encadrement social, médiation scolaire, aides financières, crèches et gestion écologique (déchets, papier recyclé, etc.). L'égalité hommes-femmes est thématisée plusieurs fois durant la scolarité obligatoire (journée 'Futur en tous genres', action « Balayons les clichés ! »). Il faudrait utiliser plus systématiquement ces moyens didactiques pour atteindre un meilleur équilibre des genres dans les formations (par ex. garçons et santé).

Dans la formation enfantine et primaire, les concepts d'éducation au développement durable sont intégrés dans les cours de didactique de l'environnement et représentent le fil rouge lors de deux semaines de cours intensifs dans les domaines de l'histoire, de la géographie et des sciences. Des cours de formation continue dans les thématiques du développement durable sont proposés au corps enseignant. De nouveaux moyens pédagogiques sont élaborés avec le souci d'intégrer la durabilité (par ex. « La Bénichon »). La HEP-FR co-organise deux journées pratiques suisses en éducation au développement durable (par ex. « Ecogestes »). Elle est responsable, avec la PH-Zürich, d'intégrer l'éducation au développement durable dans la formation initiale et continue au niveau suisse. Le groupe de promotion développement durable pour le secondaire I francophone a élaboré ces dernières années des modules d'enseignement sur le développement durable (jus d'orange, tourisme, Ecole 21). Pour toute la formation scolaire obligatoire, il y a tout particulièrement la nécessité de développer et d'appliquer des moyens d'enseignement intégrant la durabilité ainsi que des offres de formation continue en durabilité et de les rendre visibles par une plateforme.

Dans le cadre de la formation professionnelle, diverses branches relatives au développement durable sont partie intégrante du cursus. La formation professionnelle initiale s'engage activement pour la relève professionnelle auprès des entreprises partenaires de formation. Elle promeut entre autres le congé-jeunesse, qui donne droit à une semaine de congé afin d'exercer bénévolement une activité pour le compte d'une organisation du domaine culturel ou social. Des conférences thématiques sur le développement durable pour enseignant-e-s et élèves sont souhaitées.

Les formations de base de l'Institut agricole de Grangeneuve intègrent des éléments de durabilité de la politique agricole suisse (prestations écologiques requises et bio). La durabilité est également présente dans la formation continue (par ex. produire l'eau chaude pour son installation de traite avec des panneaux solaires, érosion des sols et plan de lutte, se reconvertis à l'agriculture biologique) et lors du suivi de projets écologiques régionaux.

La Haute Ecole spécialisée de Fribourg (HES-SO//FR) offre un large panorama de cours liés au développement durable : participation, transculturalité, éthique, système de management environnemental, indicateurs. Elle propose également un CAS en gestion durable traitant entre autres de mobilité, d'achats durables, de marketing durable et de communication environnementale. De plus, une formation sur l'intégration pédagogique du développement durable est offerte aux enseignant-e-s et un projet d'évaluation développement durable des activités de la HEG a été lancé. La HES-SO//FR souhaiterait former tous ses enseignant-e-s au développement durable, l'intégrer de manière plus systématique dans les cours existants et offrir une formation continue en gestion durable plus longue (DAS ou MAS). Dans cette perspective, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg propose, avec l'aide du Service des biens culturels, un module d'enseignement consacré au patrimoine. Il s'agit notamment de sensibiliser les futurs architectes à la problématique du développement durable et de la conservation du patrimoine bâti (matériaux, recyclage du bâti...).

Au sein de l'Université de Fribourg, le développement durable fait partie intégrante des intérêts de recherche et des sujets d'enseignement d'un nombre important de départements et d'instituts. En ce qui concerne les programmes de formation, l'Université a créé récemment un pôle de compétence interdisciplinaire en éthique et elle dispense depuis longtemps une filière complémentaire en sciences de l'environnement. L'Université de Fribourg forme les enseignants du niveau du secondaire 1 et 2 sur de nombreuses matières qui touchent au développement durable, comme l'inter-culturalité, la participation, la culture d'établissement, les sciences de l'environnement et l'écologie sociale. Le développement durable devrait être intégré dans les réflexions sur le développement futur des études.

Développement économique

L'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT), mandatée par le biais de la loi sur le tourisme (LT) pour fournir des prestations envers l'Etat relevant de la politique touristique du canton, est signataire de la « Charte suisse du développement durable ». Elle s'est engagée à obtenir un certificat dans le domaine de la gestion de l'environnement d'ici 2012 et a intégré le développement durable comme objectif dans « Vision 2030 ». A Fribourg, l'offre touristique est orientée vers un tourisme proche de la nature (randonnée, réseau SuisseMobile, SlowUp, parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch) et du patrimoine (monuments et sites historiques). Elle fait une promotion des produits du terroir. Afin de renforcer la gestion durable dans le domaine du tourisme du canton, l'UFT souhaiterait mettre en place des mesures pour inciter les établissements hôteliers et parahôteliers à obtenir un label durable (Ecolabel ou Steinbock).

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans le développement durable du territoire. Le canton soutient, avec la Confédération, les prestations de l'agriculture dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien du paysage. Il participe à la promotion des produits agricoles et au maintien d'une activité traditionnelle en zone alpestre. De par ses conseils, le canton incite à une production plus écologique et économique et accompagne les familles paysannes en difficulté. Il possède lui-même un domaine de production biologique à Sorens (lait, viande). En vue de renforcer la durabilité de l'agriculture, il souhaite encourager la production biologique et la diversification des activités paysannes ainsi que mieux soutenir les familles paysannes en difficulté.

L'innovation en vue d'un développement durable est au centre des intérêts de la Haute Ecole spécialisée de Fribourg (HES-SO//FR). Celle-ci offre des prestations de services et conseils en développement durable, soutient des projets de l'industrie, notamment par la réalisation d'écobilans, et met les compétences techniques et économiques de divers acteurs en réseau.

Le projet « Cleantech » par exemple, réalisé dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale du canton, favorise le développement de technologies propres.

La promotion économique vise à dynamiser les activités d'innovation au sein des entreprises et des régions, notamment par le biais de la Nouvelle Politique Régionale. Elle favorise également l'implantation et l'extension d'activités à haute valeur ajoutée au moyen d'aides financières pour les entreprises afin de contribuer au développement d'emplois qualifiés et au renforcement de la compétitivité de l'économie fribourgeoise, ceci dans le respect du développement durable. Un prix à l'innovation, tenant compte du développement durable, est décerné tous les deux ans à une entreprise particulièrement innovatrice. La promotion économique souhaite sensibiliser les entreprises du canton au développement durable, par exemple par le biais d'un guide 'Développement durable pour PME' ou par la promotion de l'écologie industrielle.

Finances de l'Etat

La règle constitutionnelle d'équilibre budgétaire, qui évite notamment un transfert de charges dommageable sur les générations futures, est une contribution au développement durable. Pour d'autres aspects des finances de l'Etat (politique de placement des fonds de l'Etat et de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat), le Comité de pilotage a décidé de ne pas les intégrer dans le cadre des travaux.

Protection du patrimoine culturel

Le développement durable renvoie au rapport que nous entretenons avec les fondements non seulement naturels mais également culturels de notre existence. Toute société conserve des témoins matériels de l'activité spirituelle, de la création artistique et de la vie sociale. Ces témoins constituent l'héritage à partir duquel l'homme peut trouver ses racines et donner un sens à son destin. L'enjeu patrimonial répond aux exigences du développement durable. Il s'agit de préserver et de ménager une ressource culturelle non renouvelable.

L'Etat veille à la conservation du patrimoine culturel matériel du canton. Il collabore avec les autorités compétentes pour la protection de ce patrimoine et apporte une aide aux propriétaires, sous forme de conseils et de subventions. Il favorise le respect et la connaissance de ce patrimoine par l'entretien d'une documentation, des publications et des actions de sensibilisation et apporte un soutien aux personnes qui poursuivent le même but.

3 Objectifs

3.1 Introduction

Les objectifs sont ce que la stratégie « Développement durable » veut atteindre à moyen terme, c'est-à-dire dans un délai de 15 ans. D'un niveau d'abstraction assez élevé, ils sont l'horizon vers lequel se déplacer au moyen des activités durables actuelles, du renforcement de la durabilité des projets courants de l'Etat ainsi que des nouvelles actions de la stratégie.

Ces objectifs, situés dans les secteurs clé de l'Etat, traitent de domaines assez larges et dépassent ainsi les actions proposées dans le cadre de la stratégie. En effet, l'Etat a souhaité exprimer sa vision de durabilité à moyen terme en couvrant autant les activités déjà en cours ou à adapter que celles qui sont à mettre en œuvre prochainement.

3.2 Objectifs

Urbanisation et mobilité

Les objectifs du canton en matière de développement durable de l'urbanisation et de la mobilité sont de maintenir et de renforcer la position du centre cantonal dans le réseau des villes suisses ainsi que le rôle des centres régionaux. Le canton concentre les efforts d'urbanisation dans les endroits appropriés, assure des liaisons performantes entre le centre cantonal, les centres régionaux et les agglomérations voisines et augmente la part modale des déplacements en transports collectifs, notamment sur le réseau cantonal et dans le centre cantonal. Il souhaite diminuer la consommation du sol et le mitage du paysage. Son but est de contribuer à assurer une desserte régionale adaptée à la situation et aux besoins régionaux en déplacements, de rationaliser et concentrer les investissements et d'utiliser au mieux les infrastructures existantes, tout en réduisant les atteintes à l'être humain et à l'environnement.

Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

Les objectifs du canton en matière de développement durable relatifs à ces quatre domaines se concentrent autour de deux axes principaux : renforcer l'exemplarité de l'Etat d'une part, ainsi que, d'autre part, économiser l'énergie et accentuer la part des énergies renouvelables.

L'Etat doit jouer un rôle particulièrement modèle en considérant le cycle de vie complet des produits lors de l'achat, de l'utilisation et de l'élimination. Il optimise en outre le bilan énergétique de ses bâtiments et de ses infrastructures informatiques. L'Etat veut également sensibiliser les acteurs principaux en matière d'achats durables et de gestion environnementale, ainsi qu'instaurer auprès des Directions, Services et employé-e-s une culture du développement durable au quotidien.

Cohésion sociale, santé, famille et travail

Dans le cadre de la stratégie développement durable, le canton a pour objectif de maintenir, voire renforcer la solidarité sociale, la promotion de la santé et la conciliation entre famille et travail.

Il soutient tout particulièrement l'équité intra- et intergénérationnelle, promeut l'intégration des migrants et encourage la participation de tous et de toutes. Dans le domaine de la santé, il veille à promouvoir la santé de la population et, dans le but de prévenir, atténuer et corriger les inégalités en matière de santé, il agit déjà lors du lancement de projets. Le canton s'efforce à ce que chacun et chacune acquière une formation initiale et continue donnant accès à un

emploi adéquat. Il soutient les parents dans la conciliation entre travail et vie familiale. En tant qu'employeur, il renforce également son attractivité.

Gestion des ressources naturelles

Comme toutes les collectivités publiques, le secteur privé et chaque citoyen, le canton de Fribourg doit gérer ses ressources naturelles de manière économe, afin de les préserver également pour les générations futures. La biodiversité, la forêt, l'eau, le sol et l'air sont placés au centre de l'attention. Ces ressources doivent être protégées non seulement en termes de qualité et de quantité, leur disponibilité pour la population doit être assurée. L'exemplarité du canton dans ce domaine est d'une grande importance.

Formation et recherche

La formation en vue du développement durable vise à doter les individus de comportements, de compétences et de connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes.

Dans ce but, le canton de Fribourg renforce et ancre la notion de développement durable dans la formation initiale et continue, lors de la transition école – profession ainsi que dans la recherche. En vue de créer des synergies, il développe une plateforme en ligne, qui coordonne les nombreuses offres de formation.

Développement économique

Le canton de Fribourg dispose d'atouts importants pour renforcer une économie orientée vers un développement durable. Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le canton veut donner des impulsions fortes aux principaux secteurs de l'économie en vue d'intégrer l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale dans la gestion des entreprises, favorisant ainsi le renforcement de leur compétitivité.

Par le biais de sa politique agricole, touristique et économique, il encourage notamment l'innovation, l'acquisition de compétences, l'échange de savoir-faire et l'amélioration continue en matière de développement durable. Il soutient l'obtention de labels reconnus, démontrant l'expertise et valorisant les acteurs économiques.

4 Actions

4.1 Introduction

Domaines concernés

Les actions sont le cœur de la stratégie. Elles amènent une dynamique de l'amélioration, intrinsèque au développement durable. Tout doublon par rapport aux activités existantes ayant été écarté, elles constituent des activités nouvelles ou du moins dont l'orientation vers le développement durable s'intensifie. Les actions proposées sont organisées selon les secteurs clé de l'Etat suivants : Urbanisation et mobilité ; Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie ; Cohésion sociale, santé, famille et travail ; Gestion des ressources naturelles ; Formation et recherche ; Développement économique. Certains secteurs clé n'ont cependant pas ou peu d'actions. Cela est souvent dû au fait que ces domaines viennent de lancer ou planifient pour très prochainement des travaux ayant un lien avec le développement durable. Ces travaux sont nommés de manière synthétique au début de chaque chapitre.

Projets phare du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat souhaite renforcer le développement durable de manière pragmatique et concrète. Parmi les 20 actions prévues, il estime que certaines sont spécialement exemplaires et auront un effet de levier particulièrement important pour le canton : ce sont les 6 projets phare présentés ci-dessous. Il s'agit d'une part des activités par lesquelles le canton veut être exemplaire dans son propre fonctionnement et d'autre part des activités qui touchent des domaines clé dans le canton. La réalisation de ces projets phare ne devrait pas préériter la mise en œuvre des autres actions, qui sont également considérées comme nécessaires et efficaces.

Exemplarité dans le fonctionnement de l'Etat : le canton veut mettre en œuvre un « Plan de mobilité pour l'Etat », qui permettra d'augmenter la part des transports publics et de la mobilité douce dans les trajets pendulaires et professionnels de ses employé-e-s. Il souhaite également renforcer la « Gestion environnementale » au sein de son administration, par exemple en utilisant du papier 100% recyclé, en améliorant sa gestion des déchets ou en éteignant à distance ses ordinateurs le soir et le week-end.

Autres projets phare : au moyen d'« Promotion santé multisectorielle », le canton mettra en évidence les incidences sur la santé physique, mentale et sociale de la population que peuvent avoir de grands projets de l'Etat. Grâce à une « Gestion globale des eaux », les ressources en eau seront mieux protégées et leur utilisation sera plus parcimonieuse. Une « Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques » permettra de promouvoir une matière renouvelable par excellence. Tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futur-e-s citoyen-ne-s en intégrant le développement durable dans la scolarité obligatoire.

Etablissements de l'Etat dotés de la personnalité morale

Le Conseil d'Etat demande aux établissements de l'Etat dotés de la personnalité morale de participer aux actions renforçant la durabilité du canton, tout particulièrement à celles touchant à la gestion interne de l'Etat dans le domaine des achats publics, de fournitures de bureau, de la gestion informatique, de la gestion des déchets ou de la mobilité de la même manière que les unités administratives subordonnées.

Entreprises proches de l'Etat

Les entreprises où l'Etat a une participation majoritaire n'ont pas participé aux travaux de la stratégie cantonale. Il est prévu de contacter ces partenaires dans une phase ultérieure, après que l'Etat ait commencé la mise en œuvre de sa stratégie.

Critères prioritaires

Dans le processus de choix des actions, celles-ci ont dû répondre à des critères prioritaires, comme l'apport au développement durable, l'effet de levier, un bon rapport coûts-efficacité ou la présence de dispositions légales allant dans la direction proposée. Il a également été tenu compte d'autres critères, comme la faisabilité technique et politique ainsi que l'intégration des acteurs concernés. La possibilité de reproduire certaines activités de l'Etat a par ailleurs été l'objet d'une attention toute particulière, afin de pouvoir permettre par la suite aux entreprises, aux communes, aux citoyen-ne-s ou aux autres cantons intéressé-e-s de reprendre certaines idées ou solutions de gestion durable. Les critères prioritaires se retrouvent dans la structure des fiches d'évaluation ci-dessous.

Conséquences sur les finances et le personnel

Un paragraphe évaluant les conséquences financières et sur les ressources en personnel a été intégré à chaque fiche d'action, afin d'assurer que lors des décisions finales les moyens nécessaires soient mis à disposition et qu'ainsi les actions choisies puissent effectivement être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Il s'agit des montants nécessaires à des mandats externes ainsi que des coûts liés aux ressources en personnel, que ce soient des mandats externes, du nouveau personnel ou du temps supplémentaire chez le personnel existant. Une estimation des coûts globaux des actions sur un an ainsi que sur cinq ans se trouve au chapitre 6.2.

Bénéfices à long terme

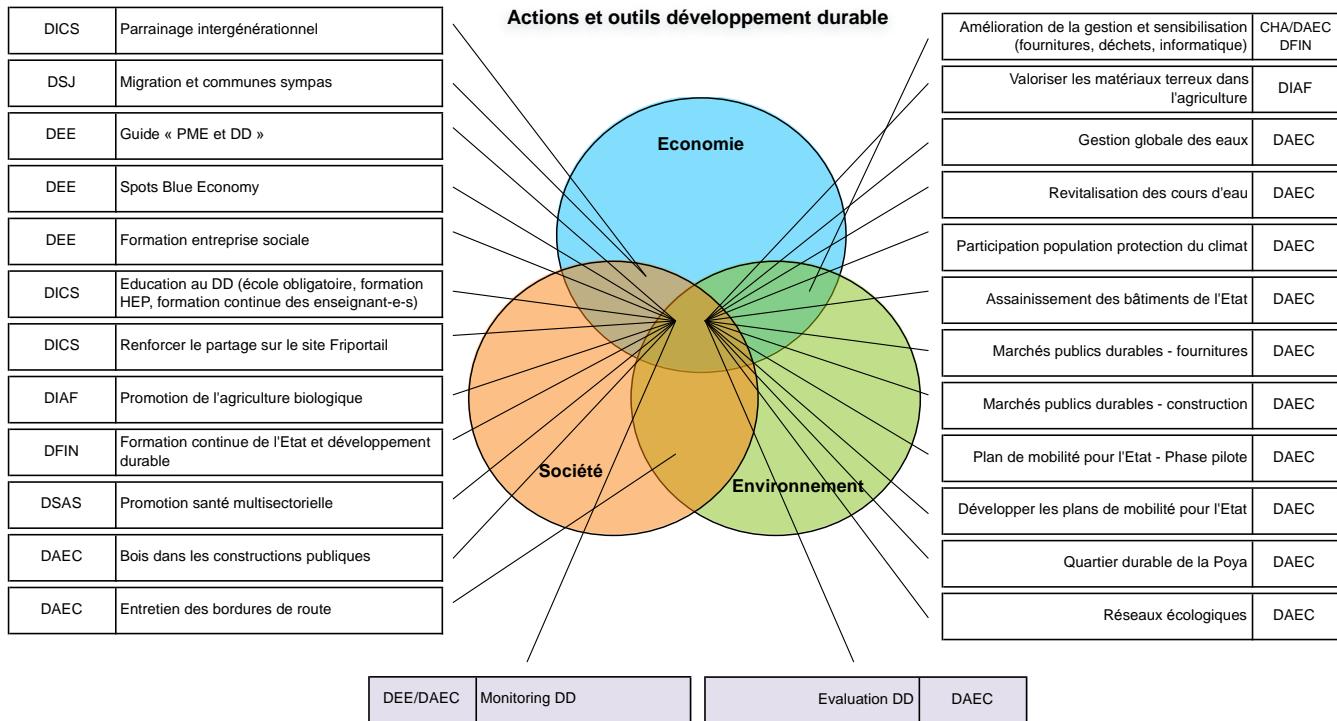
Les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou un retour sur investissement. Ne voir que les conséquences financières et sur les ressources en personnel à court terme risquerait de ne pas ouvrir l'horizon sur l'axe temps, qui est essentiel dans le cadre du développement durable. Les bénéfices sont décrits de manière qualitative au chapitre 6.3.

Equilibre des trois dimensions du développement durable

Concernant l'apport au développement durable, le Comité de pilotage a décidé que si le but général est d'atteindre une amélioration dans les trois dimensions environnement, économie et société, il est tout à fait acceptable pour certaines actions d'améliorer uniquement deux dimensions et de laisser la troisième à l'état neutre. L'expérience dans les groupes de travail a en effet montré qu'il n'est pas toujours possible d'améliorer la durabilité des activités de l'Etat de manière égale dans les trois dimensions. Par contre, il a été convenu d'éviter des actions péjorant clairement une des trois dimensions de la durabilité, même si les deux autres s'en trouvent améliorées.

Les actions peuvent se répartir de la manière suivante dans les trois dimensions du développement durable (DD). Certaines d'entre elles ont un rôle modèle, dans le sens où elles pourraient être reproduites par les entreprises, communes, citoyen-ne-s et autres cantons :

Actions en vue de renforcer la durabilité du canton (état 2014)



Les actions et leurs objectifs quantitatifs

Des objectifs spécifiques ont été fixés pour chaque action. Dans la mesure du possible, et afin de pouvoir mesurer les progrès, ces objectifs ont été quantifiés. La table ci-dessous donne une vue d'ensemble des indicateurs définis par action.

Actions Développement durable : vue d'ensemble des indicateurs et objectifs (état 2016)

Action	Indicateur	Objectif quantitatif	Objectif qualitatif
Plans de mobilité pour l'Etat - phase pilote	Nombre de plans de mobilité élaborés durant la phase pilote	1 à 3	
	Nombre d'employé-e-s concerné-e-s par les plans de mobilité	↑	
	Pourcentage d'employé-e-s utilisant d'autres moyens de transports que la voiture individuelle	↑	
	Bilan à la fin de la phase pilote		Réalisé
Développer les plans de mobilité pour l'Etat	Le groupe de travail "Plans de mobilité" est nommé		Réalisé
	Le catalogue de mesures est élaboré et validé		Réalisé
	Nombre de plans de mobilité initiés/an et nombre d'employé-e-s concerné-e-s	↑	
	Nombre de plans de mobilité mis en oeuvre/an et nombre d'employé-e-s concerné-e-s	↑	
Quartier durable de la Poya	L'objectif de durabilité est défini et ancré dans le projet		Réalisé
	La responsable DD est membre du Comité de projet		Réalisé
	La collaboration avec la HEIA et la HEG est en cours		Réalisé
	La planification du quartier tient compte du DD		Réalisé
	La réalisation du quartier tient compte du DD		Réalisé
	L'exploitation du quartier tient compte du DD		Réalisé
Marchés publics durables - fournitures	Liste des produits durables achetés		Elaborée
	Nombre d'appels d'offre pour fournitures intégrant le DD/an et en rapport avec le nombre total d'appels d'offre/an	↑	
	Taux de succès des appels d'offre/an (un aspect du produit acheté tient compte du DD)	↑	
Marchés publics durables - construction	Etat des lieux effectué		Réalisé
	Liste de mesures et critères prioritaires élaborée		Réalisé
	Liste de mesures et critères prioritaires validée par le CE		Réalisé
	Mesures et critères prioritaires mis en oeuvre		Réalisé
Assainissement des bâtiments de l'Etat	Inventaire des bâtiments de l'Etat grands consommateurs d'énergie		Terminé
	Programme d'assainissement prioritaire des bâtiments de l'Etat		Défini
	Nombre de bâtiments assainis énergétiquement	↑	
	Combustible (litre) ou électricité (kWh) économisés	↑	
Amélioration de la gestion et sensibilisation :	Taux annuel d'achat de papier enièrement recyclé	100%	
	Taux annuel d'utilisation de papier entièrement recyclé	100%	
	Taux annuel d'achat de fournitures de bureau recyclées ou recyclables	33%	
	Taux annuel d'utilisation de fournitures de bureau recyclées ou recyclables	33%	
	Déchets : état des lieux 3 ans après le premier		Réalisé en 2014
	Déchets : nombre de services sans concierges échantillonnes par an	5 à 10	
	Nettoyages : taux d'utilisation de produits certifiés écologiquement ou équivalents	↑	
Energie et informatique	Pourcentage du parc de PC paramétré en mode « veille » par rapport au nombre de PC pouvant l'être	100%	
	Pourcentage du parc de PC paramétré en mode « arrêt nuit et week-end » par rapport au nombre de PC pouvant l'être	100%	
	Taux d'imprimantes en recto-verso par rapport au nombre d'imprimantes recto	100%	
	Economie d'électricité IT estimée (MWh/an)	↑	
Participation de la population à la protection climat	Nombre de Fribourgeois-es engagé-e-s pour la protection du climat	↑	
	Nombre d'animations/an dans les communes	4	

Action	Indicateur	Objectif quantitatif	Objectif qualitatif
Promotion santé multisectorielle	Nombre de présentations effectuées	↑	
	Nombre de processus EIS ou projets déterminé		
	Introduction EIS / projets		
Migration et communes sympas	Nombre de communes participant à cette action sur 5 ans	12 et ↑	
	Nombre d'agent-e-s sympas formé-e-s/an/commune	15 et ↑	
	Nombre de modules de formation continue/an	10	
	Nombre de projets concrets mis en œuvre dans les communes/an	↑	
	Nombre de rencontres réalisées au sein des communes/an	↑	
Formation continue de l'Etat et DD	Nombre de jours de formation continue en matière de DD	↑	
	Impression des supports de cours en recto-verso		Mise en œuvre
Revitalisation des cours d'eau	Publication de la stratégie et du plan d'action cantonal pour la revitalisation des cours d'eau		Publiée
	Nombre de publications (plaquettes d'information, articles de journaux, etc.)/an	3 et ↑	
	Nombre de séances avec les communes et les agriculteurs/an	10 et ↑	
	Nombre de projets pilote réalisés/an	5 à 10 et ↑	
	Nombre de kilomètres revitalisés/an d'ici 5 ans	1 à 3	
Gestion globale des eaux	Relevés de la qualité des eaux	↑	
	Elaboration d'études de base et de plans sectoriels	↑	
	Création de bassins versants	↑	
	Nombre d'informations via des séances et des bulletins	↑	
Réseaux écologiques	Publication d'un rapport		Publié
Entretien des bordures de route	Inventaire de toutes les bordures de routes cantonales		Terminé
	Directives d'entretien des talus		Validées
Bois dans les constructions publiques	Nombre de bâtiments dans lesquels le bois a une fonction constructive importante au début des études	↑	
	Directives relatives à l'utilisation du bois adaptées		Adaptées
	Intégration d'un spécialiste bois comme membre du jury dans tous les concours d'architecture		Intégration
Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture	La définition des sols méritant une amélioration de la fertilité est précisée		Réalisé
	Les études préalables nécessaires à un projet d'amélioration d'un sol sont définies		Réalisé
	Les variantes de localisation des sols méritant une amélioration de la fertilité dans le canton de Fribourg sont définies		Réalisé
	Les démarches pour la valorisation des matériaux terreux issus des chantiers sont définies et testées		Réalisé
	La méthodologie documentée pour la valorisation des matériaux terreux issus des chantiers est validée et, si nécessaire, intégrée dans le Plan directeur cantonal		Réalisé
Education au DD (EDD) :	Nombre de liens Formation générale – EDD dans les nouvelles ressources développées	↑	
	Nombre de séances d'information présentant la perspective éducative EDD dans les arr. primaires et les écoles du CO/an	↑	
	Nombre d'enseignant-e-s volontaires	↑	
	Nombre de projets validés	↑	
Introduction de l'EDD dans la formation continue des enseignant-e-s	Nombre de mesures mises en œuvre / an	↑	
	Renouvellement périodique de l'accréditation de la HEP-FR		Effectué
	Dispositif permettant l'initiative des étudiant-e-s		Mis en place
Parrainage intergénérationnel	Nombre de jeunes sans place d'apprentissage en fin de scolarité	↓	
	Nombre de jeunes dans les offres transitoires	↓	
	Nombre de jeunes avec un titre du secondaire II	↑	
	Nombre de places de formation	↑	
	Nombre d'échecs des personnes en formation professionnelle initiale de 2 à 4 ans	↓	
	Nombre de ruptures de contrats	↓	

Action	Indicateur	Objectif quantitatif	Objectif qualitatif
Formation entreprise sociale	Création d'une formation certifiante Nombre d'inscrit-s-e		Effectuée ↑
Renforcer le partage sur le site Friportail	Le DD et l'EDD apparaissent dans la structure du site Friportail Nombre de mises en œuvre exemplaires / an		Adapté ↑
Guide "PME et DD"	Nombre de guides distribués (sur papier et en téléchargement)		↑
Spots Blue Economy	Les 4 spots sont produits et placés sur le site Blue Economy et les sites partenaires. Nombre de projections par les associations économiques du canton.		Réalisé
Promotion de l'agriculture biologique	Nombre de conseils individuels entre 2015 et 2017 Nombre de visites de fermes de référence entre 2015 et 2017	60 24 à 30	
Evaluation de la durabilité	Nombre annuel d'évaluations avec variante de base Nombre annuel d'évaluations avec variante de soutien		
Monitoring développement durable	Résultats du monitoring bisannuel (moyenne cantonale)	↑	Amélior. gén.

4.2 Urbanisation et mobilité

Plans de mobilité pour l'Etat – phase pilote

Domaine de l'action	Mobilité
Nom de l'action	Plans de mobilité pour l'Etat – phase pilote
Description	
Description générale	<p>Le Plan cantonal des transports de l'Etat de Fribourg (PCTr), adopté en 2006 par le Conseil d'Etat, concrétise les objectifs définis dans la loi sur les transports. Il prévoit dans sa décision D 2.9.2 que « Le canton favorise le développement de plan de déplacement d'entreprise afin de renforcer l'utilisation d'autres moyens de transports que la voiture ».</p> <p>En application du programme de réalisation du PCTr, le Service des transports et de l'énergie (STE) a commandé, début 2010, une étude dans le but de définir une stratégie de promotion de plans de mobilité. La stratégie proposée devra faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre 2011.</p> <p>La stratégie proposée comprend trois phases : une phase pilote, une phase de développement et une phase de consolidation. Les projets pilotes de plan de mobilité pour des secteurs de l'administration cantonale devraient être mis en place dans la première phase.</p>
Impact	La mise en place de plans de mobilité renforce l'utilisation d'autres moyens de transports que la voiture.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Le but visé dans la phase pilote est la mise sur pied de 1 à 3 plans de mobilité.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre d'un plan de mobilité pilote lors des prochains déménagements de Directions ou de services (par exemple DEE, SEn, etc.). Lors de l'élaboration des plans de mobilité, il sera veillé à intégrer les infrastructures nécessaires, entre autres des places de parc vélo et des douches. > Organisation et suivi à mettre en place conformément à la stratégie définie par le Conseil d'Etat.
Public cible	Les employé-e-s de l'Etat de Fribourg et la population en général (projet exemplaire).
Service responsable	Principalement DEE STE, en collaboration avec le SBat et les Directions et services concernés.
Evaluation	
Apport au développement durable	<p>Economie : pour l'Etat, utilisation optimale des places de parc disponibles. A terme, les besoins en stationnement pourront être réduits.</p> <p>Société : effet positif sur la santé grâce à une réduction des nuisances</p>
Effet sur l'économie,	

la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	du trafic motorisé et à la promotion de la mobilité douce. Environnement : effet positif sur les émissions sonores, les émissions de polluants atmosphériques et de CO ₂ grâce à une réduction du trafic motorisé. Effet temporel : court, moyen et long terme. Effet local/global : local et global.
Effet de levier	La phase pilote définie dans la stratégie générale de promotion des plans de mobilité prévoit en parallèle un soutien aux entreprises. Les actions pilotes dans l'administration cantonale répondent au devoir d'exemplarité du canton et sont primordiales pour crédibiliser les actions de promotion de la mobilité durable qui seront menées auprès des entreprises
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : pour la phase pilote qui doit durer entre 12 et 18 mois (mandat externe), 80 000 francs la première année et 60 000 francs la deuxième. Personnel : estimation à 0,25 EPT de personnel nouveau pour la deuxième année (36 000 francs). ¹⁰ Coûts totaux : 176 000 francs.
Degré de contrainte, dispositions légales	Loi sur les transports (LTr), Plan cantonal des transports de l'Etat de Fribourg (PCTr), décision D 2.9.2.
Projet-modèle de l'Etat	Oui
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. La phase pilote devrait durer de 12 à 18 mois.
Délai de mise en œuvre	Le déménagement de la DEE en 2011 est idéal pour un premier projet pilote.
Responsable mise en œuvre et suivi	Principalement DEE STE, en collaboration avec le SBat et les Directions et services concernés.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'employé-e-s concerné-e-s par les plans de mobilité > Pourcentage d'employé-e-s de l'Etat utilisant d'autres moyens de transport que la voiture individuelle > Bilan : à la fin de la phase pilote

¹⁰ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

Développer les plans de mobilité pour l'Etat

Domaine de l'action	Urbanisation et mobilité
Nom de l'action	Développer les plans de mobilité pour l'Etat
Description	
Description générale	<p>L'action « Développer les plans de mobilité pour l'Etat » vise à renforcer l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce (à pied et à vélo) pour les trajets pendulaires et professionnels des employé-e-s de l'Etat.</p> <p>Elle représente la deuxième étape de l'introduction de plans de mobilité pour l'Etat. La première étape, "Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote", a été initiée dans le cadre de la stratégie Développement durable en 2011. Elle portait sur l'élaboration de 1 à 3 projets-pilotes (site EVA à Givisiez, site de Grangeneuve, site du Bourg à Fribourg), dont deux sont encore en cours. La deuxième action remplacera à terme la première.</p> <p>La nouvelle action implique la mise en place d'un groupe de travail « Plans de mobilité », qui coordonnera et préavisera les futurs plans de mobilité avant leur transmission au Conseil d'Etat. Ce groupe de travail, désigné par le CE en date du 30 juin 2015, planifiera les plans de mobilité de l'Etat, soutiendra les services lors de l'élaboration de leur plan de mobilité et tirera un bilan des plans mis en œuvre. Il élaborera également un catalogue des mesures pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un plan de mobilité, qui servira de cadre aux réflexions des services.</p> <p>Chaque plan de mobilité sera élaboré par une organisation de projet propre à chaque site et validée par le Conseil d'Etat. Les différents sites pourront avoir des particularités.</p> <p>Le financement des plans de mobilité sera intégré soit dans le crédit de construction / rénovation du Service des bâtiments (SBat), soit dans le budget des services concernés.</p>
Impact	La mise en place de plans de mobilité renforce l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce pour les trajets pendulaires et professionnels des employé-e-s de l'Etat.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>L'Etat de Fribourg développe les plans de mobilité en fonction des besoins (déménagements, modifications dans l'aménagement environnant, etc.), selon une planification effectuée par le groupe de travail et validée par le Conseil d'Etat.</p> <p>Le développement de plans de mobilité est intégré dans le fonctionnement courant de l'Etat.</p>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un groupe de travail « Plans de mobilité » qui coordonne et préavisera les futurs plans de mobilité avant leur transmission au Conseil d'Etat, qui soutient les services et qui

	<p>tire ponctuellement un bilan des expériences effectuées.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un catalogue des mesures pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un plan de mobilité. > Elaboration de plans de mobilité selon la planification, avec chaque fois la mise en place d'une organisation de projet propre à chaque site.
Public cible	Les employé-e-s des unités administratives subordonnées et de celles rattachées administrativement.
Service responsable	<p>Le groupe de travail « Plans de mobilité », composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Secrétariat général DAEC (SG-DAEC), présidence, > Service des bâtiments (SBat), > Service de la mobilité (SMo), > Administration des finances (AFin), > Service du personnel et d'organisation (SPO), > Responsable DD (DAEC-DD), secrétariat.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : les mesures du plan de mobilité peuvent engendrer des coûts ou générer des recettes. Ces aspects financiers seront déterminés lors de l'élaboration du catalogue de mesures et de chaque plan.</p> <p>Société : effet positif sur la santé grâce à la promotion de la mobilité douce et à une réduction des nuisances du trafic motorisé.</p> <p>Environnement : effet positif sur les émissions sonores, de polluants atmosphériques et de CO₂ en lien avec la réduction du trafic motorisé.</p> <p>Effet temporel : court, moyen et long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	Les plans de mobilité de l'Etat de Fribourg répondent au devoir d'exemplarité du canton et sont primordiales pour crédibiliser les actions de promotion de la mobilité durable qui seront menées auprès des entreprises.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : aucune dans le cadre de la stratégie DD, car le financement sera intégré dans le crédit de construction / de rénovation du SBat ou dans le budget des services concernés.</p> <p>Personnel : avec le personnel existant.</p> <p>Coûts totaux : aucun montants dans le cadre de la stratégie DD.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Loi sur les transports (LTr), Plan cantonal des transports de l'Etat de Fribourg (PCTr), décision D 2.9.2.
Projet-modèle de l'Etat	Oui.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Les travaux ont débuté le 30 juin 2015. Durée indéterminée, car intégration dans le fonctionnement courant de l'Etat.

Délai de mise en œuvre	Voir ci-dessus.
Responsable mise en œuvre et suivi	Groupe de travail « Plans de mobilité ».
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> > Le groupe de travail « Plans de mobilité » est nommé > Le catalogue de mesures est élaboré et validé > Nombre de plans de mobilité initiés / an et nombre d'employé-e-s concerné-e-s > Nombre de plans de mobilité mis en œuvre / an et nombre d'employé-e-s concerné-e-s. > Rapport annuel Développement durable.

Quartier durable de la Poya

Domaine de l'action	Urbanisation et mobilité
Nom de l'action	Quartier durable de la Poya
Description	
Description générale	<p>Le site de la caserne de la Poya sera utilisé par l'armée jusqu'en 2021/22 environ. Un Conseil stratégique, présidé par le Directeur AEC, réfléchit déjà aux options stratégiques, avec la volonté d'en faire un site exemplaire. Le Conseil voit entre autres les enjeux suivants : assurer une mixité des fonctions et des activités, créer des emplois, favoriser le potentiel de développement de l'administration cantonale ainsi que des pôles de formation et des institutions.</p> <p>Afin d'éviter tout doublon par rapport aux travaux qui ont déjà débuté dans le Conseil stratégique et dans le Comité de ce projet, il s'agit de renforcer les réflexions de durabilité actuelles et d'intégrer des acteurs du développement durable (DD) dans les structures déjà définies.</p> <p>L'orientation de durabilité exemplaire implique des réflexions en amont et une planification qui intègre les aspects économiques (création d'emplois, mixité des activités, densification), tout en tenant compte des aspects écologiques (économies d'énergie et de ressources, matériaux respectueux de l'environnement, éclairage naturel, mobilité douce) et sociaux (mixité sociale et intergénérationnelle, qualité des espaces publics, santé, processus participatifs).</p> <p>Les Hautes écoles de Fribourg ont des connaissances qui pourraient être très profitables pour une telle approche interdisciplinaire : en effet, la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture (HEIA) et la Haute école de gestion (HEG) enseignent la durabilité en architecture, en urbanisme et en économie et participent au projet Smart Living Lab. Les deux autres écoles (Santé, Travail social) pourraient également</p>

	<p>apporter un éclairage.</p> <p>Par ailleurs, il pourra être fait appel à des outils d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation des projets de quartiers durables, tels « Quartiers durables » des Offices fédéraux de l'énergie (OFEN) et du développement territorial (ARE) ou ceux développés par la HEIA dans le cadre du projet « ATEQUAS ».</p> <p>Un lien pourrait être fait avec la stratégie de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2016-2019 du canton de Fribourg, qui a dans son volet « Innovation territoriale » un chapitre « Valorisation innovante de zones d'activité économiques », dans lequel il est prévu que des projets de développement d'anciennes aires militaires puissent être soutenus. Cette stratégie sera soumise pour approbation au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) d'ici fin 2015. La part de financement cantonal devrait être clarifiée d'ici le printemps 2016. Au final, c'est la Commission CAPE qui décide quels projets obtiendront un soutien.</p>
Impact	Exemplarité de l'Etat dans la planification d'un quartier durable avec mixité des fonctions et des activités, orienté vers le long terme. Signal pour les investisseurs et entreprises de construction.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Le quartier de la Poya est planifié, construit et géré en tenant compte du développement durable. Il est reconnu comme un quartier durable exemplaire.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Définition et intégration de l'objectif prioritaire « Quartier durable » dans le projet ; > Intégration de la responsable DD dans le Comité de projet ; > Collaboration avec les Hautes écoles de Fribourg pour accompagner les réflexions : sous forme de mandats rémunérés, éventuellement dans le cadre de projets de recherche appliquée et accompagnés par des travaux de master non rémunérés ; > Utilisation d'outils d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation des projets de quartiers durables (par exemple « Quartiers durables » de l'OFEN et de l'ARE ou « ATEQUAS ») pour accompagner les réflexions dans les différentes phases du projet ; > Communication ponctuelle.
Public cible	Conseil stratégique et Comité du projet du site de la caserne de la Poya, Ville de Fribourg, futur-e-s utilisateurs et utilisatrices du quartier.
Service responsable	Conseil stratégique, Comité de projet et SBat, avec le soutien de la responsable DD et de la responsable communication de la DAEC.
Evaluation	
Apport au développement durable	<p>Economie : création d'emplois, développement de la mixité des activités, revalorisation du site par la densification urbaine, augmentation des revenus fiscaux.</p>
Effet sur l'économie,	Société : développement de la mixité sociale et intergénérationnelle

la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>ainsi que de la qualité des espaces publics, renforcement de la santé physique et psychique, mise en place de processus participatifs incluant tous les acteurs et toutes les actrices.</p> <p>Environnement : économies d'énergie et de ressources, utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de l'éclairage naturel, renforcement de la mobilité douce.</p> <p>Effet temporel : moyen et long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	Effet de l'exemplarité de l'Etat sur les communes fribourgeoises et les investisseurs dans la région.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : 50 000 francs en 2017 et 50 000 francs en 2018 pour l'octroi de mandats à la HEIA et à la HEG.</p> <p>Personnel : avec le personnel existant.</p> <p>Coûts totaux : 100 000 francs.</p> <p>Ce montant sera éventuellement réduit si un co-financement des études menées par les Hautes écoles de Fribourg peut être trouvé auprès de la NPR ou de Fondations telles celle de Gebert Rüf.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	-
Projet-modèle de l'Etat	Oui.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Début des travaux dès décision du Conseil d'Etat.</p> <p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définition et intégration de l'objectif de durabilité dans le projet ; > Intégration de la responsable DD dans le Comité de projet. <p>Dès 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> > Planification urbanistique tenant compte de la durabilité (après que les besoins propres de l'Etat aient été définis) : <ul style="list-style-type: none"> > Collaboration avec la HEIA et la HEG durant deux ans; > Utilisation d'outils d'évaluation de la durabilité. <p>Dès 2021/22</p> <ul style="list-style-type: none"> > Construction et rénovation du quartier en tenant compte de la durabilité ; > Exploitation du quartier en tenant compte de la durabilité.
Délai de mise en œuvre	Voir ci-dessus.
Responsable mise en œuvre et suivi	Conseil stratégique, Comité de projet et SBat, avec le soutien de la responsable DD et de la responsable communication de la DAEC.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> > L'objectif de durabilité est défini et ancré dans le projet ; > La responsable DD est membre du Comité de projet ; > La collaboration avec la HEIA et la HEG est en cours ;

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">> La planification du quartier tient compte du DD ;> La réalisation du quartier tient compte du DD ;> L'exploitation du quartier tient compte du DD.> Rapport annuel DD. |
|--|---|

4.3 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

Ce chapitre propose d'une part des mesures qui intègrent le développement durable dans la gestion interne de l'Etat et qui pourront être reproduites par les entreprises ou personnes intéressées. Il s'agit des actions « Marchés publics durables – fournitures », « Assainissement des bâtiments de l'Etat » et « Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation de ses employés : fournitures, déchets et nettoyages, informatique et économies d'énergie ». D'autre part, l'Etat veut soutenir la sensibilisation et l'engagement de la population au moyen de l'action « Participation de la population à la protection du climat ». L'énergie, présente dans la plupart des actions citées ci-dessus, n'est pas au centre de la stratégie Développement durable, car a été décidé de ne pas faire de doublons par rapport à la loi sur l'énergie. Dans le domaine des marchés publics durables, la priorité a été donnée à une action concernant la durabilité des marchés de fournitures. Le domaine de la construction a été ajouté selon décision du Conseil d'Etat de novembre 2015.

Marchés publics durables - fournitures

Domaine de l'action	Achats/marchés publics
Nom de l'action	Marchés publics durables - fournitures
Description	
Description générale	<p>L'Etat de Fribourg consacre une part non négligeable de son budget à l'achat de fournitures ainsi qu'à la passation de marchés de services ou de constructions. Il peut donc jouer un rôle exemplaire en matière de développement durable dans ces domaines.</p> <p>Depuis quelques années, l'utilisation des critères du développement va en augmentant dans les procédures d'adjudication de marchés publics. Le règlement cantonal sur les marchés publics (RMP) prévoit d'ailleurs que le développement durable peut constituer un critère d'adjudication.</p> <p>Le vrai défi consiste en une concrétisation de critères durables respectant le principe de non-discrimination propre aux marchés publics. Il convient également que les critères de durabilité soient simples à utiliser, sous peine de complexifier les procédures de marchés publics et, partant, de restreindre l'accès aux marchés pour un nombre significatif d'entreprises, notamment les PME, qui n'ont pas les capacités administratives pour y répondre. Quelques outils existent à cet effet. Les cantons de Genève et de Vaud ont publié récemment un « Guide des achats professionnels responsables » très détaillé sur de nombreux produits et labels. La Confédération vient également de publier à l'intention de ses services une recommandation pour des achats durables, qui décrit comment intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les différentes étapes des marchés publics.</p> <p>Dans le but de démontrer la praticabilité des critères durables, puis de les mettre en place concrètement dans les procédures, la décision a été prise de se concentrer dans un premier temps sur les marchés de fournitures passés par l'Etat. Les marchés de services et de</p>

	construction pourraient être traités dans une prochaine étape.
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des effets négatifs des produits sur l'environnement (lors de la production et de l'utilisation), baisse de la consommation des ressources naturelles ainsi que réduction de la quantité de déchets. > Meilleur respect des conditions de travail selon les Conventions de l'OIT pour des produits provenant de pays en développement.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > L'Etat intègre, dans la mesure du possible, les critères de durabilité dans ses achats de fournitures, compte tenu notamment du principe de non-discrimination > Les responsables des achats de l'Etat sont sensibilisés par le biais de cours de formation.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre sur pied un groupe de travail > Organiser une formation pour les responsables d'achats > Déterminer les fournitures à traiter de manière prioritaire > Déterminer les critères et processus pour l'achat de ces fournitures durables.
Public cible	Tous les responsables des achats (et marchés publics liés) de l'Etat de Fribourg. Pour la formation : tous les pouvoirs adjudicateurs, y compris les communes et les bureaux.
Service responsable	SG-DAEC en tant que coordinateur. Pour les achats : les responsables des achats dans leur domaine de compétence respectif.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : pour certains produits, il est possible que les coûts d'achat soient plus élevés à court terme. Ceux-ci seraient compensés par la durée de vie prolongée des produits, la réduction du volume des achats et la baisse des problèmes engendrés par des services non satisfaisants. Pour d'autres produits, les critères durables, une fois admis par un certain nombre d'entreprises leader, ne coûtent pas plus cher mais sont intégrés dans la production. Dans les pays en développement, les achats durables devraient améliorer le revenu des travailleurs et travailleuses.</p> <p>Société : diminuer les risques de cautionner indirectement des conditions de travail inacceptables ; renforcer l'égalité salariale hommes-femmes.</p> <p>Environnement : accroître l'efficience de l'utilisation des ressources naturelles, réduire les émissions de CO₂ et de polluants, réduire les quantités de déchets et leur toxicité.</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global. Intégration des effets globaux des marchés mondialisés.</p>
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet multiplicateur envers les communes et entreprises. Elle incite également les entreprises à produire de telles fournitures.
Conséquences	Finances :

financières et sur les ressources en personnel	<p>1^{ère} année : 5000 francs pour la formation</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > SG-DAEC : 15 jours de travail la première année, ensuite 5 jours par an. > Responsables des achats à l'Etat (environ 10 personnes) : <ul style="list-style-type: none"> > formation = 2 jours la première année ; > groupe de travail = 3 jours de travail par année et par responsable, pendant deux ans ; > mise en œuvre dans les services = 3 jours par produit, en partant du fait que deux produits sont traités par année = 6 jours. <p>Total personnel :</p> <p>Coûts totaux : 5000 francs et 71 jours de travail interne la première année, puis 41 jours la deuxième année et 11 jours/an par la suite.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Règlement sur les marchés publics du canton de Fribourg (RMP), Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP).
Projet-modèle de l'Etat	Oui
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée : deux ans de travaux puis pérennisation.
Délai mise en œuvre	2 ans.
Responsable mise en œuvre et suivi	<p>SG-DAEC en tant que coordinateur.</p> <p>Pour les achats par domaines : les responsables des achats étatiques dans leur domaines de compétence respectifs.</p>
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Liste des produits durables achetés. > Nombre d'appels d'offres pour fournitures de l'Etat intégrant des critères durables par année et en rapport avec le nombre total d'appels d'offre > Taux de succès de ces appels d'offres par année (quel aspect du produit acheté tient compte du DD). <p>Le lieu du bilan sera déterminé au cours des travaux.</p>

Marchés publics durables – construction

Domaine de l'action	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie
Nom de l'action	Marchés publics durables - construction
Description	
Description générale	<p>L'action « Achats/marchés publics durables » de la stratégie DD a porté jusqu'en 2015 essentiellement sur les marchés de fournitures. Cette action complémentaire vise à mieux intégrer le DD dans les marchés publics de la construction.</p> <p>Elle concerne en premier lieu le domaine du génie civil et celui des bâtiments. Il s'agit de développer et de réaliser des constructions publiques exemplaires et de qualité fondées sur des solutions architecturales, structurelles et constructives rationnelles, fonctionnelles et durables. Le but est de renforcer l'achat et l'usage de produits de construction durables et d'intégrer de manière plus systématique des critères de durabilité dans les appels d'offre. Pour le génie civil, il peut s'agir par exemple d'utiliser plus de revêtements phono absorbants ainsi que des graves et du béton recyclé, d'installer des lampes LED ou de poser des enrobés à froid. Pour le bâtiment, cela peut concerner autant les aspects énergétiques et cycle de vie des éléments de construction que les aspects sociaux (processus participatifs, qualité des espaces publics). Il s'agira de faire un état des lieux de ce qui se fait déjà à l'Etat de Fribourg et de définir les mesures et critères prioritaires à mettre en place.</p>
Impact	Les aspects écologiques et sociaux sont intégrés de manière plus systématique lors des appels d'offre et des adjudications de l'Etat de Fribourg portant sur les constructions.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Objectif qualitatif : l'Etat de Fribourg renforce l'intégration des aspects écologiques et sociaux dans ses marchés publics de la construction.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Etat des lieux au Service des ponts et chaussées (SPC) et au Service des bâtiments (SBat) ; > Elaboration d'une liste de mesures et critères prioritaires du SPC et du SBat; > Validation des mesures et critères prioritaires par le COPIL DD ou par le Conseil d'Etat (CE) ; > Mise en œuvre progressive de ces mesures et critères.
Public cible	En premier lieu les services adjudicateurs au sein de l'Etat. Mais également les entreprises adjudicataires.
Service responsable	Le SPC, le SBat, PromFR ainsi que les responsables développement durable et marchés publics.
Evaluation	

<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : pour les entreprises, possibilité de vendre de nouvelles gammes de produits/de prestations, tels le béton recyclé et la pose d'enrobés à froid, ou de développer des technologies innovantes. Pour l'Etat, l'intégration de critères écologiques et sociaux dans les procédures de marchés publics peut impliquer des coûts supplémentaires mais également induire des économies. Chaque situation doit être analysée pour elle.</p> <p>Société : meilleure participation de la population pour les espaces publics autour des bâtiments, intensification de la communication, renforcement des démarches participatives par le lancement de Mandats d'études parallèles, plus grand confort pour les employé-e-s de bâtiments respectant les normes Minergie et Minergie-ECO, égalité des chances, formation d'apprentis, réduction du travail au noir.</p> <p>Environnement : remplacement des ressources non renouvelables par des renouvelables, utilisation économe des ressources renouvelables et non renouvelables, économies d'énergie, recyclage des éléments déconstruits.</p> <p>Effet temporel : court, moyen et long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
<p>Effet de levier</p>	<p>Considérable, car l'Etat de Fribourg consacre une part importante de son budget annuel à la construction de routes et de bâtiments (ordre de grandeur, variable selon les années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Entretien des routes : environ 10 millions > Aménagement des routes : entre 20 et 40 millions > Bâtiments, commandes d'investissement et de fonctionnement : environ 68 millions.
<p>Conséquences financières et sur les ressources en personnel</p>	<p>Finances : les surcoûts éventuels feront partie de la construction.</p> <p>Personnel : avec le personnel existant.</p> <p>Coûts totaux : -.</p>
<p>Degré de contrainte, dispositions légales</p>	<p>L'art. 13 let f de l'AIMP (actuellement en révision) indique l'objectif d'adjudiquer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse.</p> <p>Le Règlement fribourgeois du 28 avril 1998 sur les marchés publics précise dans son art. 30 al. 1 que le développement durable est un des critères qui peuvent en particulier être pris en considération.</p> <p>Les procédures de marchés publics seront respectées, en veillant à l'application des critères à tous les adjudicataires.</p>
<p>Projet-modèle de l'Etat</p>	<p>Non.</p>
<p>Mise en œuvre</p>	
<p>Début et durée de l'action</p>	<p>Début des travaux dès validation de l'action par le CE. La mise en œuvre est progressive.</p>
<p>Délai de mise en</p>	<p>Dès validation de l'action par le CE.</p>

œuvre	
Responsable mise en œuvre et suivi	Le SPC, le SBat, PromFR ainsi que les responsables développement durable et marchés publics.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> > Etat des lieux effectué > Liste de mesures et critères prioritaires élaborée > Liste de mesures et critères prioritaires validée par le CE > Mesures et critères prioritaires mis en œuvre > Rapport annuel Développement durable, se basant sur les données fournies par les services concernés.

Assainissement des bâtiments de l'Etat

Domaine de l'action	Energie, bâtiment, bureau
Nom de l'action	Assainissement des bâtiments de l'Etat
Description	
Description générale	<p>L'Etat, en tant que propriétaire de nombreux bâtiments, a déjà pris certaines mesures dans le but de réduire sa consommation d'énergie et de combustible. Ainsi, les bâtiments publics neufs ou entièrement rénovés, qu'il soient construits ou subventionnés par l'Etat, doivent répondre au standard Minergie depuis 2001.</p> <p>La consommation d'énergie reste considérable s'agissant des bâtiments existants, de sorte qu'un potentiel de réduction de cette consommation doit être valorisé. En parallèle, il est souhaité de contrôler de manière systématique la teneur en radon des bâtiments de l'Etat.</p>
Impact	Réduction de la consommation d'énergie et de combustible, réduction des concentrations de radon.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Le but est d'accélérer le rythme actuel d'assainissement des bâtiments de l'Etat.</p> <p>L'objectif qualitatif ressort des exigences de la loi sur l'énergie. L'objectif quantitatif doit être déterminé en fonction d'un inventaire qui fixera des priorités d'assainissements parmi les bâtiments grands consommateurs d'énergie.</p>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Etablir un inventaire des bâtiments de l'Etat grands consommateurs d'énergie et contrôler la teneur en radon (pour le radon, en priorité dans les établissements scolaires et les bâtiments publics à séjour prolongé, dans les régions à risque moyen voire élevé de radon) ; > Sur la base de cet inventaire, établir un programme d'assainissement prioritaire des bâtiments de l'Etat. L'assainissement touchera en premier lieu l'enveloppe thermique des bâtiments, mais également les installations techniques

	<p>(production de chaleur et éventuellement de froid, la ventilation, l'éclairage et l'eau sanitaire) et les teneurs en radon ;</p> <p>> Prévoir le financement de ce programme. Il existe un planning des investissements figurant dans le plan financier du Conseil d'Etat. Cela étant, il est souhaitable d'y introduire le financement de l'assainissement énergétique de bâtiments supplémentaires grands consommateurs d'énergie. Pour le financement des mesures de radon, l'OFSP prend dans la règle les dosimètres et les analyses à sa charge lorsqu'il s'agit de contrôles des bâtiments publics/bâtiments scolaires.</p>
Public cible	—
Service responsable	Conseil d'Etat, Directions et DAEC SBat
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : investissements très élevés mais le rapport sur investissement peut être intéressant en fonction de l'inventaire des priorités proposées, qui tiendront compte du rapport coût/efficacité.</p> <p>Société : amélioration des conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.</p> <p>Environnement : Effet très positif en raison de la diminution de la consommation d'énergie.</p> <p>Effet temporel : dès réalisation et à long terme.</p> <p>Effet local/global : les deux</p>
Effet de levier	Cette action peut inciter les communes, entreprises et particuliers à adopter le même comportement.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^{ère} année : coût de l'inventaire estimé à 300 000 francs ; Sur la base de cet inventaire, une estimation des coûts d'assainissement des bâtiments prioritaires sera réalisée. <p>Personnel :</p> <ol style="list-style-type: none"> Inventaire : - Pour la suite : en fonction des crédits alloués.
Degré de contrainte, dispositions légales	Législation sur l'énergie
Projet-modèle de l'Etat	Oui
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Durée : permanente.</p>
Délai de mise en	Politique à long terme

œuvre	
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SBat
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Combustible ou kilowatts économisés > Bilan dans le rapport annuel de la DAEC

Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation

Fournitures papier et matériel de bureau

Domaine de l'action	Bureau, achats publics, énergie
Nom de l'action	Amélioration de la gestion environnementale et sensibilisation : Fournitures de papier et de matériel de bureau
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois mesures visant à améliorer la gestion environnementale de l'Etat et à y sensibiliser ses employé-e-s.</p> <p>L'Etat de Fribourg, avec ses 9500 équivalents plein temps, est grande utilisatrice de matériel de bureau et de papier. En achetant du papier entièrement recyclé et des consommables (cartouches de toner, matériel d'écriture, piles) recyclés ou recyclables, elle peut jouer un rôle durable décisif, utilisant ainsi les ressources de manière économique et diminuant par là même la quantité de déchets.</p> <p>Le Conseil d'Etat a décidé d'introduire une nouvelle identité visuelle. Des directives ou une ordonnance accompagneront sa mise en œuvre. L'Etat souhaite ancrer dans ces documents l'utilisation obligatoire de papier entièrement recyclé et de consommables recyclés ou recyclables, actualisant ainsi les directives de 1994, qui rendaient l'utilisation de papier recyclé ainsi que l'impression recto-verso obligatoire, mais qui sont tombées en oubli. Des exceptions seront possibles, par exemple lorsque les employé-e-s ne disposent pas d'imprimante permettant l'impression recto-verso ou lors de travaux d'impression spécifiques (par ex. impression de formulaires, impression de factures, etc.). Cependant, même les entités administratives qui sont exemptées de l'obligation d'adopter la nouvelle identité visuelle seront tenues de s'approvisionner en matériel durable.</p> <p>Une sensibilisation des employé-e-s accompagnera ces décisions, afin d'en faciliter la mise en pratique systématique.</p>
Impact	Réduction de la consommation de bois, de papier, d'énergie et de différentes matières premières ainsi que de la quantité de déchets de bureau.
Objectif qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> > L'Etat achète uniquement du papier et des enveloppes entièrement

et/ou quantitatif	<p>à base de papier recyclé (100% post consumer, sans agents blanchissants ni chlore élémentaire (TCF)). Dans la mesure du possible, la majorité de ses achats de matériel de bureau est recyclé ou recyclable.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Tous les services de l'administration ont l'obligation d'utiliser le matériel fourni par le SAMI. > Les employé-e-s sont sensibilisé-e-s à la gestion environnementale et la mettent en pratique.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Achat de fournitures de papier et de matériel de bureau respectant les objectifs. > Cartouches de toner génériques : Analyse de la pertinence du déploiement systématique de ces cartouches (études et/ou essai-pilote) avant d'agir. > Concrétisation par des directives ou une ordonnance > Paramétrage des imprimantes en recto-verso par défaut > Information aux employé-e-s par courriel et sur internet.
Public cible	Tous et toutes les employé-e-s de l'Etat de Fribourg, y compris ceux des unités non soumises à l'obligation d'adopter la nouvelle identité visuelle.
Service responsable	CHA SAMI principalement, le SITel pour le paramétrage par défaut des imprimantes pour l'impression recto-verso, les unités administratives et établissements qui exploitent leurs infrastructures informatiques de manière autonome et le SG-DAEC pour la communication.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : Effet à moyen-long terme. Certains produits, comme le papier recyclé, ont approximativement le même prix. D'autres, comme les instruments d'écriture, ont un prix plus élevé, car ils sont produits en plus petite série. Si l'on tient compte du cycle de vie complet des produits et de leur réutilisation, les coûts sont plus bas.</p> <p>Société : Effet indirect. Par l'achat de papier recyclé, préservation de forêts et donc du milieu vital de certaines populations de pays en développement.</p> <p>Environnement : Effet marqué. Préservation des forêts, réduction de la consommation d'énergie, moins d'émissions de CO₂ et de polluants, moins de déchets.</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet multiplicateur envers les communes et entreprises. Elle incite également les entreprises à produire de telles fournitures.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : pas d'effet sur le budget du SAMI. Une répercussion des coûts peu importante devrait avoir lieu sur les unités clientes.</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > pas d'effet sur le personnel du SAMI

	<ul style="list-style-type: none"> > pour la communication : 5 jours de travail pour l'élaboration et la diffusion de l'information. <p>Coûts totaux : 5 jours de travail interne.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Directives du 4 janvier 1994 : « Utilisation de divers matériaux recyclés dans l'administration cantonale ».
Projet-modèle de l'Etat	Oui, clairement.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente pour l'achat et unique pour l'élaboration et la diffusion de l'information.
Délai mise en œuvre	1 ^{ère} année, puis au fur et à mesure.
Responsable mise en œuvre et suivi	CHA SAMI principalement, le SITel pour le paramétrage par défaut des imprimantes pour l'impression recto-verso, les unités administratives et établissements qui exploitent leurs infrastructures informatiques de manière autonome et le SG-DAEC pour la communication.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Taux d'achat de fournitures de papier recyclé et de matériel de bureau recyclé ou recyclable par année. > Taux d'utilisation par année.

Déchets de bureau et nettoyage

Domaine de l'action	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie
Nom de l'action	Déchets de bureau et nettoyage : optimisation de la gestion des déchets et des produits de nettoyage
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois volets visant à améliorer la gestion environnementale de l'Etat et à y sensibiliser ses employé-e-s.</p> <p>L'administration cantonale, avec ses 9500 équivalents plein temps, produit une quantité non négligeable de déchets, urbains principalement. De plus, l'entretien des bâtiments passe par l'utilisation de divers produits de nettoyage qui peuvent avoir des conséquences sur l'environnement.</p> <p>Le but de cette action est, sur la base d'un état des lieux, de réduire la quantité de déchets de bureau à la source, de compléter et d'améliorer si nécessaire le système de collecte et de sensibiliser les employé-e-s au tri systématique des déchets. Enfin, les services de nettoyage renforceront si nécessaire l'utilisation de produits certifiés écologiquement ou équivalents. La réduction de la quantité de déchets de papier est traitée dans le volet 1 « Fournitures papier et matériel de</p>

	bureau » entre autres par la promotion de l'impression recto-verso.
Impact	Réduction de la quantité de déchets, valorisation des déchets, économie des ressources naturelles et préservation de l'environnement.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > La production de déchets est réduite et le taux de recyclage augmente > L'utilisation de produits de nettoyage écologiques est promue > Les employé-e-s sont sensibilisé-e-s à la gestion environnementale et la mettent en pratique.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un état des lieux sur la gestion des déchets de bureau dans les services et unités de l'Etat > Réduction de la quantité de déchets de bureau éliminés par l'Etat, par ex. utilisation de piles rechargeables, réparation de matériel, gestion des déchets de livraison de matériel informatique, achat de matériel réutilisable (vaisselle, etc.) et de machines utilisant du café en grain. > Amélioration du système de collecte et du taux de collecte, par ex. des capsules de café, distribution de poubelles en deux parties, achat de cartouches de toner recyclables et recyclées. > Achats de produits de nettoyages certifiés écologiquement ou équivalents dans la mesure du possible (exceptions dans les salles de gym par ex.). > Déterminer un délégué par service ou par bâtiment (concierge ou collaborateur – trice), qui participe à la mise en œuvre pour les déchets. > Information et sensibilisation des employé-e-s par courriel et sur internet.
Public cible	Les concierges, les entreprises de nettoyage ainsi que tous et toutes les employé-e-s de l'Etat de Fribourg.
Service responsable	DAEC SBat, en collaboration avec les services situés dans les différents bâtiments, le SG-DAEC et le SEn pour la communication et, selon les thèmes, également le SITel pour les déchets de livraison et le SAMI pour les fournitures.
Evaluation	
Apport au développement durable	Economie : Réduction de la quantité de déchets et donc des coûts de leur élimination. Valorisation de ces derniers. Diminution de certains achats si les produits sont réutilisés.
Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Société : Pas d'effet. Environnement : Préservation des ressources naturelles et diminution des émissions de polluants. Effet temporel : de court à long terme. Effet local/global : local et global.
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet démultipliateur envers les citoyens, les communes et les entreprises. Les employés de l'Etat sensibilisés peuvent utiliser également en privé les informations

	reçues.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Financières : Une fois connus les résultats de l'enquête, acquisition de matériel – environ 10 000 francs sur 3 ans.</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorations : utilisation des forces en place. > Communication : 5 jours de travail pour l'élaboration et la diffusion de l'information la première année. <p>Coûts totaux : environ 3334 francs/an durant 3 ans ainsi que 5 jours de travail interne la première année.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Plan de gestion cantonal des déchets, Ordonnance fédérale du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets, Ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim).
Projet-modèle de l'Etat	Oui, envers les citoyens, les communes et les entreprises.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente pour la gestion des déchets et unique pour l'élaboration et la diffusion de l'information.
Délai mise en œuvre	Selon les résultats de l'état des lieux sur la gestion des déchets et au fur et à mesure.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SBat, en collaboration avec les services situés dans les différents bâtiments, le SG-DAEC et le SEn pour la communication et, selon les thèmes, également le SITel et le SAMI.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvel état des lieux 3 ans après le premier - Echantillonnage de 5 à 10 services sans concierge par an par le SBat.

Informatique et économies d'énergie

Domaine de l'action	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie
Nom de l'action	Informatique et économies d'énergie
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois mesures visant à améliorer la gestion environnementale de l'Etat et à y sensibiliser ses employé-e-s.</p> <p>L'administration cantonale, avec ses 9500 équivalents plein temps, utilise un grand nombre d'ordinateurs, d'imprimantes et de</p>

	<p>photocopieuses. En mettant en place un système qui permette d'éteindre les appareils électroniques à distance le soir et durant le week-end, elle peut réduire sa consommation d'électricité. De plus, en incitant ses employé-e-s à imprimer de manière économe au moyen du paramétrage recto-verso, elle peut également diminuer la quantité de papier utilisé et donc de déchets produits. Des exceptions seront possibles, par exemple lorsque les employé-e-s ne disposent pas d'imprimante permettant l'impression recto-verso ou lors de travaux d'impression spécifiques (par ex. impression de formulaires, impression de factures, etc.).</p> <p>Concernant les équipements informatiques en particulier, plusieurs mesures sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Poste de travail : arrêt forcé des pc pendant la nuit et le week-end ainsi que mise en veille progressive des équipements pas utilisés pendant la journée (PC, imprimantes), etc. > Salle des machines : mise en œuvre du paquet de mesures qui permet notamment une réduction de la consommation d'énergie par l'augmentation de la température de la salle (+1 deg C => - 3 % de consommation électrique). > Infrastructures centrales : poursuite du programme de virtualisation des serveurs. <p>Une sensibilisation des employé-e-s facilitera la mise en pratique d'écogestes, tels éteindre l'écran et la lumière durant les pauses ou imprimer moins souvent des documents.</p> <p>La question de l'achat d'un matériel informatique tenant compte des critères du développement durable sera traitée dans le cadre de l'action « Achats/marchés publics durables ».</p>
Impact	Réduction de la consommation d'électricité et de papier, préservation des forêts, réduction de la masse de déchets.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Objectifs quantitatifs d'économie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Baisse de la consommation d'énergie de la salle des machines de 4 % jusqu'au 31.06.2012 (hypothèse : une augmentation de température de 1 degré = 3 % d'économie de consommation de courant) ; 2. Baisse de consommation d'énergie > 1,0 MWh jusqu'au 31.06.2012 par des mesures actives d'économie (mise en veille, arrêt forcé) sur le parc de postes de travail (hypothèse : 50 PC au moins restent enclenchés la nuit, → 50 PC * 10 W * 10h * 365 = 1,825 MWh, mesures par échantillon des pc enclenchés pendant la nuit sur une période de 3 mois comme base de référence et estimation théorique). <p>Objectifs quantitatifs de couverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 50 % du parc de PC est paramétré en mode « économie » d'ici au 31.12.2011 > 50 % des imprimantes sont préconfigurées en mode recto-verso

	<p>jusqu'au 31.12.2011</p> <p>Objectifs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > La consommation de papier graphique baisse > Les employé-e-s sont sensibilisé-e-s à la gestion environnementale et la mettent en pratique.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Extinction à distance des ordinateurs et autres appareils électroniques le soir et durant le week-end > Mise en veille systématique des équipements pas utilisés > Paramétrage des imprimantes et appareils multifonctions en recto-verso par défaut par les exploitants informatiques là où c'est possible et encouragement à sélectionner l'option d'impression à 2 pages par feuille > Mise en œuvre de mesures techniques visant les économies d'énergie dans la salle des machines > Information aux employé-e-s par courriel et sur internet.
Public cible	Tous et toutes les employé-e-s de l'Etat de Fribourg
Service responsable	DFIN SITel principalement ainsi que les différents exploitants informatiques. Le SG-DAEC pour la communication et le SAMI pour les appareils multifonction.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : Réduction des coûts d'énergie et de la quantité de papier à acheter.</p> <p>Société : Préservation du milieu vital (forêts) de populations vivant dans des pays en développement.</p> <p>Environnement : Réduction de la consommation d'énergie, préservation des forêts, diminution des déchets de papier.</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet démultiplicateur envers les citoyens, les communes et les entreprises.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : l'extinction à distance, la mise en veille et le paramétrage, peuvent être réalisés avec peu de moyens financiers. La mise en œuvre de mesures techniques visant les économies d'énergie dans la salle des machines nécessite le plus de moyens. Au total, 30 000 francs/an sont nécessaires durant 3 ans. La moitié de ce montant est prévue au budget annuel.</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour le domaine informatique : 17 jours/an durant 3 ans avec le personnel existant. > Pour la communication : 2 jours/an durant 3 ans avec le personnel existant pour l'élaboration et la diffusion de l'information.

	Coûts totaux : 15 000 francs/an durant 3 ans, ainsi que 15 000 francs/an déjà prévus au budget, et 19 jours de travail interne/an durant 3 ans.
Degré de contrainte, dispositions légales	Les tâches et la compétence du SITel sont réglés dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion de l'informatique, ainsi que dans l'ordonnance du 18 janvier 2005 modifiant l'arrêté précité. Des investissements ciblés en vue de gérer l'informatique de manière économique ou tenant compte de critères de développement durable font partie intrinsèque de la mission et des tâches du SITel.
Projet-modèle de l'Etat	Oui.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente pour l'informatique et unique pour l'élaboration et la diffusion de l'information.
Délai de mise en œuvre	Entre 1 et 3 ans, selon les mesures.
Responsable mise en œuvre et suivi	DFIN SITel principalement. Le SG-DAEC pour la communication et le SAMI pour les appareils multifonction.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Estimations pluri-annuelles des économies électricques IT basées sur un modèle accompagné de mesures de consommation (voir les objectifs quantitatifs ci-dessus) ; > Rapport (ratio) d'imprimantes en recto-verso / imprimant recto ; > Quantité de papier consommée ou achetée/an (SAMI).

Participation de la population à la protection du climat

Domaine de l'action	Energie, climat, participation
Nom de l'action	Participation de la population à la protection du climat
Description	
Description générale	Un des enjeux du renforcement de la durabilité dans le canton est d'y faire adhérer la population. Il est en effet essentiel qu'outre les autorités et les entreprises, les citoyennes et citoyens y participent activement. Cette action propose de faire la promotion de la plate-forme « Le climat entre nos mains ». ¹¹ De manière semblable à ce qui se fait déjà pour les agglomérations de Lyon ou de Lille, un lien

¹¹ Voir : www.leclimatentrenosmains.org/le-projet.

	<p>spécifique au canton de Fribourg est élaboré. Il permet de visualiser combien de personnes se sont engagées dans des actions concrètes afin de protéger le climat (alimentation, consommation, logement, mobilité). Chacun calcule ses émissions de gaz à effet de serre, accède à des fiches de conseils et peut participer à des échanges de bonnes pratiques entre internautes.</p> <p>Afin de faire connaître cette plate-forme et d'inciter la population à y participer, l'Etat de Fribourg met à disposition des communes qui le souhaitent quatre animations par an (présentation des enjeux et du site, animation d'ateliers).</p>
Impact	Protection du climat.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>La population connaît le site « Le climat entre nos mains » et s'y engage pour des actions concrètes qui lui permettent de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>100 citoyennes et citoyens supplémentaires s'engagent chaque année à agir pour le climat.</p>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à disposition du site « Le climat entre nos mains » en version bilingue ; > Création d'un lien bilingue spécifique pour le canton de Fribourg, avec une statistique régulièrement mise à jour des personnes engagées ; > Promotion de l'action par le canton, entre autres par la mise à disposition des communes d'environ quatre animations par an, distribuées selon l'ordre d'arrivée.
Public cible	Les citoyennes et citoyens du canton de Fribourg ainsi que les communes intéressées à organiser des animations sur le climat.
Service responsable	SEn, en collaboration avec le STE, pour la conception et le suivi, et le SG-DAEC pour la traduction en interne. Le SEn mandate LaRevueDurable pour l'adaptation, la gestion du lien spécifique au canton et les animations.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : de nombreuses mesures d'économie d'énergie permettent des économies financières. Un ralentissement du réchauffement climatique permet de baisser certains coûts (par ex. rentabilité des stations de ski dans les Préalpes).</p> <p>Société : renforcement de la responsabilité individuelle par une incitation à agir, renforcement de la cohésion sociale par l'échange de bonnes pratiques.</p> <p>Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du climat.</p> <p>Effet temporel : moyen à long terme.</p> <p>Effet local/global : effet global aux répercussions locales.</p>
Effet de levier	L'action devrait avoir un effet démultipliateur auprès des citoyennes et citoyens.

	<p>Conséquences financières et sur les ressources en personnel</p> <p>Finances :</p> <p>1^{re} année</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à disposition du site « Le climat entre nos mains » en version bilingue et élaboration du lien spécifique au canton de Fribourg : 35 000 francs. > Elaboration du matériel de promotion : 10 000 francs (conception, graphisme, impression). > Mise à disposition de quatre animations/an pour les communes : 6000 francs. <p>Ensuite chaque année</p> <ul style="list-style-type: none"> > Adhésion annuelle (Participation au frais de fonctionnement, d'amortissement et d'entretien global de la plate-forme par année et son animation bilingue) : 10 000 francs/an > Mise à disposition de quatre animations/an pour les communes : 6000 francs. <p>Personnel la 1^{re} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Suivi de l'élaboration du projet : 5 jours (3 jours SEn et 2 jours STE) > Traduction des textes du site en allemand 45 jours SG-DAEC Total 50 jours (0,2 EPT) avec du personnel existant. <p>Coûts totaux : 51 000 francs et 0,2 EPT de personnel interne la 1^{re} année, puis 16 000 francs par an pour une durée de quatre ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Aucune, car participation volontaire. Mais agit dans le contexte de la loi fédérale sur le CO ₂ et des buts de Kyoto.
Projet-modèle de l'Etat	Oui, peut être repris par d'autres cantons.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux dès 2013, après la validation du Conseil d'Etat et l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée de cinq ans.
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à disposition du site « Le climat entre nos mains » en version bilingue : six mois, traduction des textes non comprise. > Elaboration du lien spécifique au canton de Fribourg : deux mois. > Elaboration du matériel de promotion : six mois.
Responsable mise en œuvre et suivi	SEn, en collaboration avec le STE, pour la conception et le suivi, et le SG-DAEC pour la traduction en interne. Le SEn mandate LaRevueDurable pour l'adaptation, la gestion du lien spécifique au canton et les animations.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de citoyennes et citoyens engagé-e-s pour la protection du climat/an ; > Nombre d'animations/an. <p>Bilan : rapport annuel développement durable à la DAEC.</p>

4.4 Cohésion sociale, santé, famille et travail

Ce chapitre propose les actions suivantes : « Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) », « Migration et communes sympas » et « Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat ». De nombreuses réflexions ont été menées dans d'autres domaines. Mais il s'est avéré que ceux-ci étaient soit déjà au centre de travaux menés par d'autres instances, soit en projet pour l'année prochaine. Il s'agit de différentes mesures touchant à la personne âgée (projet « Senior+ », en cours), du « Renforcement de l'aide à la personne » (prévu pour l'année du bénévolat 2011), de « Personnes handicapées – soutien à l'engagement » (déjà en vigueur), de « Conciliation vie professionnelle et vie familiale – garde des enfants » (traité dans la loi sur les structures d'accueil extrafamilial), de « Pertinence de la création d'entreprises sociales » (en cours de traitement par la Commission d'études prospectives pour les chômeurs de longue durée) et du « Soutien aux jeunes – premier emploi » (en cours de traitement par la Plateforme Jeunes).

Promotion santé multisectorielle

Domaine de l'action	Santé et tout domaine traité par l'objet de l'évaluation
Nom de l'action	Favoriser les approches multisectorielles de la promotion de la santé, par des évaluations d'impact sur la santé (EIS) ou par des projets bi- ou multi-directionnels
Description	
Description générale	<p>La promotion de la santé, basée sur le concept des déterminants de la santé (la santé est déterminée en majeure partie par des mesures prises par d'autres secteurs que celui de la santé), nécessite de travailler avec d'autres secteurs que celui de la santé.</p> <p>Dans le cadre d'une administration, cela signifie que les Directions et services de l'Etat, autres que ceux de la santé, ont un rôle important à jouer dans l'état de santé de la population fribourgeoise.</p> <p>Ainsi, pour améliorer l'état de santé des fribourgeois-es, il convient de travailler à plusieurs services / Directions sur des questions de santé. Afin de faciliter ce travail, deux axes sont possibles : mener des évaluations d'impact sur la santé, ou développer des projets bi- ou inter-directionnels.</p> <p>L'évaluation d'impact sur la santé est la « combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être évalué selon ses effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets au sein de la population » (OMS, 1999)</p> <p>L'Etat de Fribourg fait connaître cet instrument auprès de son administration, élabore des critères pour l'application et fait des évaluations.</p> <p>Contrairement à l'instrument « Boussole 21 », qui consiste en une évaluation généraliste, l'EIS approfondit en particulier les aspects liés à la santé.</p> <p>Les projets bi- ou inter-directionnels permettent également de mettre</p>

	en évidence des liens entre le secteur de la santé et d'autres secteurs (santé et agriculture, santé et travail, santé et migration, santé et architecture, etc.), et de favoriser ainsi une approche multisectorielle de la promotion de la santé.
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en évidence de l'effet potentiel des grands projets de l'Etat sur la santé (physique, mentale et sociale) de la population du canton > Renforcement des éventuels effets positifs et atténuation des éventuels effets négatifs d'un projet avant sa mise en œuvre > Amélioration de la coordination interdirectionnelle et meilleure compréhension des enjeux de santé par les décideurs
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Mener au moins trois projets (projets et/ou EIS) ayant trait à trois domaines différents dans le canton.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Informer les personnes de contact pertinentes sur l'outil et les projets potentiels (secrétaires généraux, chef-fes de services, commission cantonale de promotion de la santé et de prévention...) > Mettre sur pied un processus pour l'introduction et la réalisation de l'EIS / de projets bi- ou inter-directionnels en vue d'en faire une prestation de service > Faire une 1 étude – projet /an sur 3 ans dans des domaines différents pour en démontrer l'utilité > Communiquer / publier les résultats
Public cible	Administration fribourgeoise
Service responsable	DSAS SSP avec la (les) direction(s) concernée(s) par l'évaluation.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : un allongement de la période de vie en bonne santé améliore la qualité de la vie et contribue à diminuer le poids de la maladie, l'invalidité et la nécessité de recevoir des soins ; le bon état de santé de la population contribue à préserver ses capacités, à accroître sa productivité et à garantir la croissance économique.</p> <p>Société : améliore la qualité de vie, ainsi que le bien-être physique et psychique.</p> <p>Environnement : une amélioration des projets en termes de santé, provoque souvent des effets secondaires positifs sur l'environnement (p.ex. le fait de promouvoir les pistes cyclables au titre de promotion de l'activité physique permet de réduire également la pollution)</p> <p>Effet temporel : à moyen et long terme</p> <p>Effet local/global : local</p>
Effet de levier	Grand effet sur la prise en considération par les Directions de « l'effet santé » de leurs décisions ; grand effet sur la santé de la population fribourgeoise (l'EIS et les projets bi- ou inter-directionnels montrent le rôle des déterminants qui ont un effet sur la santé). Effet inter-cantonal et national grâce à l'échange d'expériences entre

	les cantons et au sein de la plate-forme suisse concernant les EIS.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>En suivant l'exemple du Tessin, on peut estimer à 0,4 EPT les ressources en personnel nécessaires pour mener à bien cette action (élaboration et mise en œuvre d'un processus EIS dans le canton) ; les ressources financières peuvent être estimées à 30 000 francs par an (coût moyen d'une EIS). Elles couvrent les compétences disponibles dans les hautes écoles du canton, dans la plate-forme suisse (formation,...) et chez Equiterre (réalisation des EIS). Un grand nombre d'études démontre que les dépenses consenties en matière de promotion de la santé sont très souvent des investissements rentables (voire très rentables) pour l'ensemble de la société et, dans certains cas, permettent au payeur de réaliser des économies. Le développement de projets bi- ou inter-directionnels nécessite également des prestations de tiers (appui de projet, rédaction de documents, etc.).</p> <p>Coûts totaux : 30 000 francs/an ainsi que 0,4 nouveaux EPT = 87 600 francs/an durant 5 ans.¹²</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Base légale existante : art. 3 al. 3 loi sur la santé (LSan) :</p> <p>« Sur demande de la Direction compétente en matière de santé, le Conseil d'Etat peut accompagner tout projet de loi, de décret ou d'arrêté d'une évaluation de son impact sur la santé et, s'il est négatif, d'un rapport sur les mesures prévues pour en atténuer les effets. »</p>
Projet-modèle de l'Etat	Une évaluation d'impact sur la santé d'un grand projet de construction de l'Etat peut avoir un effet d'entraînement sur certaines entreprises privées, qui donnent elles-mêmes également des mandats de construction.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Un bilan est prévu après 3 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action.
Délai de mise en œuvre	Quelques mois.
Responsable mise en œuvre et suivi	DSAS SSP
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de Directions rencontrées > Nombre de présentations effectuées > Processus EIS / projets déterminé : oui/non > Introduction EIS / projets a eu lieu : oui/non > Bilan auprès de la DSAS, de la Commission cantonale promotion santé prévention, transmis au Conseil d'Etat et dans le rapport annuel DD.

¹² 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

Migration et communes sympas

Domaine de l'action	Cohésion sociale, santé, famille et travail
Nom de l'action	Migration et communes sympas
Description	
Description générale	<p>Le projet pilote cantonal « Communes sympas » est élaboré sur la base du projet « Marly sympa », gagnant du Prix bisannuel suisse de l'intégration en 2009. En 2003, les autorités de Marly ont créé une commission, qui est arrivée à la conclusion que la promotion de la qualité de vie était l'affaire de tous. Depuis 2003, une formation théorique et pratique est dispensée annuellement à une quinzaine d'agent-e-s sympas (total 130 personnes). Ainsi, les agents-e-s sympas trouvent les réponses pour mieux gérer les conflits et pour maîtriser les difficultés surgissant quotidiennement dans une collectivité. Le dialogue avec les jeunes et les migrant-e-s ainsi que la promotion de la responsabilité civile des personnes sont des facettes importantes de cette formation.</p> <p>Pour sa phase initiale, le projet « Communes sympas » est financé par la Commission fédérale pour les questions de migration, qui prévoit de rédiger un mémento « Communes sympas » diffusé au niveau suisse. Ce projet, actuellement soutenu pour les années 2010–2011, sera réalisé sur les années 2011–2012. Le soutien financier permet de couvrir les frais pour cinq communes pilotes, soit de formation (CHF 15 000.-) et de lancement du projet (CHF 5000.-) et les frais pour l'encadrement scientifique et l'évaluation du projet dont le mandat a été donné à l'HEF-TS (CHF 50 000.-). Actuellement, trois communes sont partenaires (Belfaux, Bulle, Düdingen) et sept autres ont démontré un intérêt. La commune de Marly, qui est également soutenue financièrement, joue le rôle de référence pour l'ensemble du canton et poursuit le projet pour la neuvième année consécutive.</p> <p>L'action DD proposée permettrait d'élargir le soutien de 5 à 12 communes ayant un taux élevé de migrant-e-s et assurerait l'enracinement de cette mesure d'intégration jusqu'en 2016. Par la suite, une pérennisation au niveau des communes serait nécessaire.</p>
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Meilleure cohésion sociale ; > Encouragement de l'intégration des migrant-e-s ; > Plus grande qualité de vie ; > Renforcement de la citoyenneté, de la responsabilisation et de la participation.
Objectifs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> > Participation de 12 communes au projet durant 5 ans. Environ 18 communes du canton ont un taux de migrant-e-s plus élevé que la moyenne cantonale (17 %). En ciblant sur 12 communes (taux moyen de migrant-e-s (27 %), on arriverait à atteindre environ 64 % des migrant-e-s et 41 % de la population du canton. > Formation de 15 agent-e-s sympas par année et par commune

	<p style="text-align: center;">durant 5 ans.</p>
Mesures	<p>Pour le canton</p> <ul style="list-style-type: none"> > Prise de contact du canton avec les communes intéressées, coordination, information et organisation du groupe de pilotage cantonal et de journées d'échange ; > Mise à disposition des communes d'un montant de départ pour lancer des projets concrets ; > Financement et organisation par le canton de la formation « Agent-e-s sympas » annuelle pour les bénévoles ; > Mise à disposition d'un mémento développé par la Confédération (en cours d'élaboration). <p>Pour les communes</p> <ul style="list-style-type: none"> > Création d'un groupe de conduite impliquant des responsables politiques, des employé-e-s communaux et la population > Mise sur pied de projets concrets et locaux ; > Financement et organisation de ces projets par l'administration ; > Après 5 ans, prise en charge de la formation par les communes.
Public cible	Communes, migrants, population en général ;
Service responsable	DSJ, Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : une meilleure cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permet de trouver plus facilement un emploi et réduit donc les dépenses liées à l'assurance-chômage et à l'aide sociale¹³ ; - a un effet positif sur la santé (baisse des coûts) ; - permet de renforcer l'accès à la formation¹⁴ ; - réduit les frais liés aux incivilités. <p>Société : renforce la cohésion sociale, a un effet intégratif par l'encouragement des migrant-e-s et de la population en général à s'engager au niveau local, valorise le bénévolat, renforce la sensation de sécurité et soutient la citoyenneté.</p> <p>Environnement : effet indirect, selon les projets mis en œuvre (par ex. promotion mobilité piétonne à Marly).</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : ancrage local.</p>
Effet de levier	Réduction de divers coûts sociaux, de santé et d'entretien.

¹³ Selon C. Aeppli « La situation des chômeurs en fin de droit en Suisse », SECO, Berne 2006 (pp. 27–29), si on compare les résultats des ORP, des services de placement privés et publics et le réseau de connaissances et d'amis, ce dernier est cité dans 55 % des cas par les chômeurs en fin de droit ayant retrouvé un emploi.

¹⁴ Selon C. Imdorf « Weshalb ausländische Jugendliche besonders grosse Probleme haben, eine Lehrstelle zu finden », Berne, Seismo 2008, les jeunes étrangers sont trois fois plus touchés que les suisses par le chômage. Il est prouvé qu'ils subissent une discrimination pour l'accès à la formation. Le fait de connaître les potentiels apprentis tend à diminuer fortement les risques de discrimination.

Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances :</p> <p>Pour 2012 : mise à disposition de 7 communes (vu la grandeur de Fribourg, le programme y serait réalisé 2 fois) d'un montant de départ de 5000 francs par commune et de 15 000 francs pour la formation de 15 agent-e-s par commune. Total : $8 \times 20\,000 = 160\,000$ francs.</p> <p>Pour 2013 à 2016 : mise à disposition annuelle de 12 communes de 15 000 francs pour la formation de 15 agent-e-s par commune. Total : 180 000 francs fois 4 = 720 000 francs.</p> <p>Personnel : travail d'information et de coordination pris sur le temps de travail du Bureau de l'intégration.</p> <p>Coûts totaux : 880 000 francs sur 5 ans.</p> <p>Pour la formation « Agent-e-s sympas », un mandat est attribué à l'Espace de formation l'Étrier, à Marly, engagé depuis huit ans dans le processus.</p> <p>Conséquences financières également pour les communes.¹⁵</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Schéma directeur cantonal pour l'intégration des migrant-e-s.</p> <p>Priorités 2011 du Conseil d'Etat en matière d'intégration des migrant-e-s ; Loi fédérale sur les étrangers ; Ordonnance sur l'intégration des étrangers.</p>
Projet-modèle de l'Etat	<p>Oui, sa structure peut être reprise par d'autres cantons.</p>
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée de cinq ans. Par la suite, cette activité devrait être reprise par les communes concernées.</p>
Délai de mise en œuvre	<p>Il faut compter 6 mois pour la préparation du projet, les contacts et les séances d'information pour les nouvelles communes.</p>
Responsable mise en œuvre et suivi	<p>DSJ, Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme</p>
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de communes participant à cette action/an > Nombre d'agent-e-s sympas formé-e-s/an > Nombre de projets concrets mis en œuvre dans les communes/an > Nombre de journées d'échange pour les communes/an. <p>Bilan : Rapports finaux ; évaluation (« Mémento »).</p>

¹⁵ Valeur indicative pour Marly 35 000 francs/an et participation d'un animateur. Les structures communales ordinaires sont également impliquées dans différentes réalisations ; ailleurs evt. 15 000 francs/an et 0,2 EPT de soutien organisationnel.

Sensibilisation au DD dans la formation continue de l'Etat

Domaine de l'action	Formation du personnel de l'Etat
Nom de l'action	Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat
Description	
Description générale	<p>Le concept de développement durable doit être dans les esprits et dans les actes de tous les jours des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Pour cette raison, il est important qu'ils et elles soient conscient-e-s que le développement durable ne se réfère pas seulement à l'aspect environnemental et économique, mais aussi à l'aspect société (social). Une charte de la formation continue, incluant des aspects du développement durable, permettra l'intégration de ce concept dans tout le processus de formation continue de l'Etat de Fribourg destiné à ses collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux cadres (ci-après le personnel de l'Etat). Par exemple, la gestion de l'ensemble des formations sera orientée vers ce but avec notamment l'aspect « économies d'énergie et de papier » ou l'aspect « responsabilité sociale » complétant la formation des cadres. Des formations spécifiques sur le thème du développement durable, comme l'outil d'évaluation de la durabilité « Boussole 21 », pouvant également compléter l'offre actuelle du programme de formation continue.</p>
Impact	Sensibilisation au développement durable de la formation continue de l'Etat de Fribourg
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Charte élaborée et basée sur les objectifs définis et acceptés dans la stratégie DD > Formation continue de l'Etat ayant intégré le développement durable et complétée par une nouvelle offre selon les besoins
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Développer une charte de la formation continue avec des éléments du développement durable > Intégration de cette charte dans tout le processus de la formation continue, de l'analyse des besoins à la réalisation et l'évaluation des formations.
Public cible	Administration cantonale
Service responsable	DFIN SPO-F
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie, société et environnement : grâce à une formation continue intégrant le développement durable, le personnel de l'Etat aura une sensibilité accrue et agira dans son domaine de compétence en tenant plus compte de l'efficacité économique, de la solidarité sociale et de la responsabilité écologique.</p> <p>Effet temporel : moyen et long termes</p> <p>Effet local/global : local et global selon le domaine</p>

Effet de levier	Introduire la dimension « développement durable » dans l'ensemble des décisions relatives à l'administration. La formation a un effet démultiplicateur. Chaque année, env. 1000 collaborateurs et collaboratrices suivent un cours offert par l'Etat.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : -. Personnel : ressources nécessaires pour l'élaboration de la charte, l'analyse du processus et du programme de la formation continue et la mise sur pied éventuelle de nouvelles formations. Ceci sera assuré par le personnel existant. Coûts totaux : -.
Degré de contrainte, dispositions légales	Pas de base légale spécifique.
Projet-modèle de l'Etat	Par rapport à d'autres instances de formation, pour l'intégration du développement durable dans la formation continue.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Pas limité dans le temps.
Délai de mise en œuvre	Il faut compter 6 mois pour élaborer la charte et analyser la formation continue dans son ensemble.
Responsable mise en œuvre et suivi	DFIN SPO-F
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'éléments de la charte du DD traités par cours > Rapport du SPO-F > Évaluation de la formation continue

4.5 Gestion des ressources naturelles

Ce chapitre propose des actions qui traitent de l'eau, « Concept et mise en œuvre de la revitalisation des cours d'eau » et « Gestion globale des eaux » ainsi que de biodiversité, « Concept cantonal pour les réseaux écologiques » et « Entretien des bordures de route ». S'y ajoute une action en faveur de la ressource bois : « Promotion du bois dans les constructions publiques » et une concernant la terre « Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture ». Des réflexions ont été menées dans un autre domaine, sans pour autant aboutir à une action : il s'agit de « Directives pour un développement du territoire rural intégrant le remaniement parcellaire », qui sont déjà mises en pratique de manière incitative, et qui, si elles étaient obligatoires, seraient difficiles à mettre en œuvre, vu la grande proportion de propriétaires fonciers privés.

Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau
Description	
Description générale	<p>En 2009, le Conseil national et le Conseil des Etats ont accepté la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), qui vise en particulier à revitaliser les cours d'eau. Suite à l'entrée en vigueur de cette modification, les subventions fédérales pour la revitalisation des cours d'eau vont fortement augmenter dès 2012. Selon la planification de la Confédération, environ 250 km de cours d'eau dans le canton devraient être revitalisés en 80 ans. Sur le plan cantonal, le Grand Conseil fribourgeois a accepté, au mois de décembre 2009, une nouvelle loi sur les eaux qui favorise clairement la revitalisation des cours d'eau. Le contexte légal et économique est donc idéal. Toutefois, l'Etat ne peut pas contraindre les communes, qui sont en charge de l'aménagement des cours d'eau, de réaliser des revitalisations. En vue de mettre en œuvre son programme cantonal de revitalisation, la DAEC souhaite renforcer la communication avec les communes et les citoyen-ne-s afin de considérer leurs exigences et présenter l'apport environnemental, économique et social de la revitalisation. La priorité sera également mise sur des projets pilote favorisant des démarches participatives et développant des synergies avec les travaux d'améliorations foncières,</p> <p>les projets de revitalisation de cours d'eau étant souvent freinés ou bloqués pour des questions de maîtrise foncière. Il s'agit donc d'un soutien à l'application de la nouvelle loi du 18 décembre 2009 sur les eaux.</p>
Impact	Amélioration du milieu naturel, mise en réseau des biotopes, maintien et développement de la biodiversité, protection contre les crues, réduction des frais d'entretien des cours d'eau, amélioration de la qualité du paysage, offre de lieux de détente et de loisir.
Objectif qualitatif	Initier des projets de revitalisation des cours d'eau afin de s'approcher

et/ou quantitatif	de la vision du canton et de la Confédération. L'objectif serait de revitaliser d'ici cinq ans 1 à 3 km de cours d'eau par année.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Planification cantonale de la revitalisation des cours d'eau (définition des mesures et de leur ordre de priorité) > Communication auprès des communes, des agriculteurs et de la population > Conduite de projets pilotes favorisant des démarches participatives et développant des synergies avec des travaux d'améliorations foncières
Public cible	Services de l'administration cantonale et fédérale, communes, agriculteurs, population
Service responsable	DAEC Service des ponts et chaussées, avec la collaboration du SAGRI, du SEN, du SFF et du BPNP.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : réduction des frais d'entretien des cours d'eau, développement du tourisme et des loisirs, participation financière aux travaux d'améliorations foncières, subventions fédérales au titre de surface de compensation écologique pour les agriculteurs</p> <p>Société : amélioration de la qualité du paysage, développement du tourisme doux le long des cours d'eau</p> <p>Environnement : maintien et développement de la biodiversité, mise en réseau des biotopes, amélioration de la qualité des eaux (autoépuration des cours d'eau), développement de la faune piscicole</p> <p>Effet temporel : investissements locaux pour des travaux d'aménagement</p> <p>Effet local : amélioration du milieu naturel et de la biodiversité.</p>
Effet de levier	Sensibilisation du public au respect de la nature, bien-être de la population, amélioration du niveau de protection contre les crues, développement des infrastructures agricoles, facilitation de la création de syndicats d'améliorations foncières.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Les subventions pour les projets infrastructurels de revitalisation seront couvertes par les comptes de fonctionnement de l'Etat et par l'OFEV. Il faut prévoir, par contre, un financement pour développer la communication. Selon une première estimation, il faudrait y consacrer approximativement un montant de 37 500 francs/an durant les deux premières années de l'action.</p> <p>Personnel : Le développement de la stratégie cantonale pour la revitalisation, la conduite des projets pilotes et la mise en place d'outils de communication nécessitent également un nouveau poste à 100 % (1 EPT) pendant 4 ans.</p> <p>Coûts totaux : 181 500 francs/an durant les deux premières années et 144 000 francs/an durant les deux années suivantes.¹⁶ Un bilan est</p>

¹⁶ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

	prévu après 4 ans (période RPT), dans l'optique d'une pérennisation de l'action.
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Le principal frein est le souci de perte de terrain agricole. Suite aux modifications de la loi fédérale sur la protection des eaux et l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur les eaux, bon contexte financier et politique.</p> <p>Bases légales : article 38a al. 1 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) : « Les cantons veillent à revitaliser les eaux. Ils tiennent compte des bénéfices de ces interventions pour la nature et le paysage, ainsi que de leurs répercussions économiques ».</p>
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Mise en place de la planification cantonale : 4 ans dès 2012</p> <p>Projets pilotes 2012–2015</p> <p>Communication 2012–2015</p> <p>Durée : 4 ans (période RPT) puis pérennisation de l'action.</p>
Délai de mise en œuvre	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SPC, avec la collaboration du SAgri, du SEN, du SFF et du BPNP.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Publication de la stratégie et du plan d'action cantonal pour la revitalisation des cours d'eau > Nombre de publications (plaquettes d'information, articles de journaux, ...) > Nombre de séances avec les communes et les agriculteurs > Nombre de projets pilote réalisés de et kilomètres revitalisés.

Gestion globale des eaux

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Gestion globale des eaux
Description	
Description générale	<p>Le canton en adoptant la loi sur les eaux le 18 décembre 2009 insiste désormais sur une prise en charge globale des aspects de l'eau tout au long de son circuit : protection des ressources en eau potable stockées dans le sous-sol, utilisation par l'homme et restitution après épuration, aménagement des cours d'eau et protection contre les crues, revitalisation. Comme tous ces éléments interagissent entre eux, chaque intervention doit être considérée en tenant compte de ses influences sur les autres maillons de la chaîne. Comme les cours d'eau</p>

	<p>ne connaissent pas les frontières communales, il s'agit aussi de traiter les problèmes à une échelle adéquate.</p> <p>Le canton va ainsi définir les grandes lignes de la gestion des eaux, qui seront reprises et complétées par les régions, au sein de périmètres appelés bassins versants. La distribution de l'eau elle aussi sera planifiée plus globalement au travers d'une nouvelle loi en préparation actuellement. Il s'agit donc d'un soutien à l'application de la nouvelle loi du 18 décembre 2009 sur les eaux.</p>
Impact	Amélioration de la protection des ressources en eau, utilisation parcimonieuse de la ressource pour préserver l'avenir et la vie sociale et économique du canton.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place des bassins-versant dans les 4 ans à venir ; > Elaboration des plans sectoriels cantonaux pour l'évacuation et l'épuration des eaux, la protection des eaux superficielles, la protection des eaux souterraines et la protection des ressources en eau, les prélèvements d'eaux publiques et les autres utilisations de l'eau, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau dans les 4 ans. <p>Les objectifs qualitatifs et quantitatifs de qualité des eaux souterraines et superficielles et de respect des exigences sont fixés par la Confédération dans l'annexe 2 de l'ordonnance fédérale sur les eaux.</p>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Intensification des relevés dans tous les domaines sectoriels > Information et participation des communes > Exemplarité de l'Etat dans toutes ses interventions relatives aux eaux.
Public cible	Services de l'Etat de Fribourg, communes et particuliers.
Service responsable	DAEC SEn
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : sans gestion saine de l'eau, graves conséquences économiques : augmentation du prix de l'eau par apport extérieur en cas de pollution par exemple ; pertes agricoles en cas de sécheresse, etc.</p> <p>Société : la population a droit à une eau potable de qualité</p> <p>Environnement : préservation de la ressource essentielle que constitue l'eau</p> <p>Effet temporel : moyen à long terme, permanent</p> <p>Effet local/global : local et régional</p>
Effet de levier	Important ; si le canton planifie en concertation avec les régions, les plans régionaux qui vont suivre seront bien orientés.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Le message accompagnant la loi sur les eaux mentionne un coût annuel de l'ordre du million de francs pour la phase de planification.</p> <p>Personnel : Du personnel supplémentaire (estimation de 2 EPT) est nécessaire pour la préparation de la planification cantonale, la</p>

	<p>coordination avec les plans directeurs de bassins-versant, la surveillance de la qualité des eaux et la protection des ressources en eaux.</p> <p>Coûts totaux : 1 288 000 francs/an durant 4 ans. Au budget 2011, 500 000 francs et 0,7 EPT (=total 600 800 francs) ont été prévus pour cette action. Les calculs de coûts de la stratégie DD partent de l'hypothèse que ces montants sont alloués durant 4 ans. Il reste donc 500 000 francs et 1,3 EPT = total 687 200 francs à couvrir par année durant 4 ans dans le cadre de la stratégie (1 EPT = 144 000 francs charges comprises). Par la suite, un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 prochaines années.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	La loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux) et le message du Conseil d'Etat du 7 juillet 2009 (en particulier la page 8 relative aux incidences de la loi sur les eaux).
Projet-modèle de l'Etat	Les communes peuvent reprendre les mesures de protection contre les eaux (évacuation des eaux lors de constructions de routes). Pour les communes et les citoyen-ne-s, les mesures pour limiter les effets d'imperméabilisation lors de la construction de bâtiments sont également reproductibles.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début en 2012, après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée : 4 ans pour la planification cantonale. Par la suite, 6 ans pour la mise en œuvre dans les communes.
Délai de mise en œuvre	Dès la mise à disposition des ressources.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SEn avec SLCE et LC.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Suivi de l'élaboration des plans sectoriels, création des bassins-versant.</p> <p>Bilan : chapitre DD dans le bilan annuel de la DAEC.</p>

Concept cantonal pour les réseaux écologiques

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Concept cantonal pour les réseaux écologiques selon l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)
Description	
Description générale	<p>Définition des priorités en matière de protection des espèces au niveau cantonal et/ou régional.</p> <p>Contrairement aux biotopes, pour lesquels des inventaires ont été</p>

	<p>élaborés et des priorités ont été définies, dans le domaine de la protection des espèces et en particulier pour les espèces pour lesquelles l'agriculture joue un rôle central pour la conservation, le canton ne dispose pas d'un outil permettant de définir les priorités. L'élaboration de ce concept est une étape préliminaire à la mise en œuvre des réseaux écologiques et à leur suivi, qui ne sont pas compris dans cette action.</p>
Impact	<p>Les objectifs des projets réseaux régionaux seront mieux ciblés. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des intérêts de la protection des espèces est ainsi garantie au niveau cantonal. Les régions déficitaires en matière de biodiversité bénéficieront d'une attention particulière.</p> <p>Les agriculteurs qui participent à un projet de réseau écologique voient leur travail situé dans un contexte global et comprennent mieux les enjeux du projet.</p>
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Définition des espèces à protéger/favoriser en priorité pour l'ensemble du canton ou par entités paysagères (cf. plan directeur cantonal).</p> <p>Liste des groupes à prendre en considération pour l'élaboration du concept cantonal et, entre parenthèses, pourcentage des espèces et plantes figurant sur les listes rouges au niveau fédéral :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Insectes (39 %) > Amphibiens (78 %) > Reptiles (79 %) > Oiseaux (39 %) > Mammifères (37 %) > Flore (34 %) <p>Le concept cantonal s'appuiera sur 3 types de documents de la Confédération : les listes rouges, la liste prioritaire (en cours d'élaboration) ainsi que les « Objectifs environnementaux pour l'agriculture ».</p>
Mesures	<p>Définition des priorités de protection des espèces en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > degrés de menace > rareté > responsabilité du canton > responsabilité de l'agriculture > entités paysagères <p>Ce travail peut être exécuté par un bureau spécialisé dans la protection des espèces sur mandat du canton. Un groupe de travail interne à l'Etat sera chargé de l'accompagnement du projet. Ce groupe sera composé de représentants du Bureau de la protection de la nature, du Service des forêts et de la faune, du Service de l'Agriculture et de l'IAG. Au besoin, l'avis d'experts externes à l'administration cantonale et de la Commission consultative pour les projets de réseaux écologiques sera également sollicité.</p>

Public cible	Agriculteurs, communes, services de l'Etat
Service responsable	DAEC BPNP
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Economie : les moyens financiers limités à disposition de la protection de la nature pourront ainsi être utilisés de manière plus ciblée. Le rapport bénéfice écologique – investissement financier des projets de réseaux écologiques sera amélioré. Société : le maintien de la biodiversité sous toutes ses formes est essentiel à l'épanouissement et à l'équilibre de la société. La diversité paysagère, qui découle des mesures de protection ciblées aux espèces prioritaire, est une valeur qui est souhaitée par la société. Environnement : les espèces prioritaires jouissent d'une attention particulière et l'érosion de la biodiversité se trouve ralentie. Effet temporel : moyen-long terme. Effet local/global : local-régional. La contribution des différents projets de réseau au maintien de la biodiversité au niveau régional et cantonal est renforcée. Global : contribution locale au maintien de la biodiversité mondiale.
Effet de levier	D'autres projets tels des remaniements parcellaires bénéficieront des priorités d'action définies dans le domaine de la protection des espèces.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : Budget approximatif pour l'exécution du mandat : 50 000 francs. Personnel : L'accompagnement du projet mobilisera des forces de travail internes aux divers services concernés (15 jours). Coûts totaux : 50 000 francs sur une année ainsi que 15 jours de travail internes. ¹⁷
Degré de contrainte, dispositions légales	<ul style="list-style-type: none"> > Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN, art. 20 > Loi fédérale sur la chasse LChP, art. 2 et 7 > Loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage LPNat (en consultation) > Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) > Plan directeur cantonal, thématique Protection des espèces > Rapport agriculture et environnement, 1996–2006 > Objectifs environnementaux pour l'agriculture, OFEV-OFAG 2008 <p>Il y a lieu d'assurer la coordination avec le projet « Etude de la situation des corridors à faune suprarégionaux, régionaux et locaux dans le canton de Fribourg », qui concerne la faune chassable.</p>
Projet-modèle de	La méthode de travail pourrait sans autre être adaptée au niveau

¹⁷ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

l'Etat	régional voire local et le concept en tant que tel pourrait être utilisé par d'autres cantons.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée 1 an pour l'élaboration du concept.
Délai de mise en œuvre	6 mois
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC BPNP
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Les résultats du projet seront publiés dans un rapport spécifique.

Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes
Description	
Description générale	Depuis toujours, les talus des routes dotés d'une riche végétation extensive ont été des sources de fertilisation multiples pour les surfaces extensives environnantes. Les haies et autres plantations le long des routes sont également des éléments écologiques importants. La rationalisation de l'exploitation peut avoir des effets négatifs sur leur qualité écologique. Les pouvoirs publics – avant tout le canton – ont ici la possibilité et le devoir de donner un signe clair par une culture exemplaire de ces surfaces, certes non rentables, mais bien visibles, et d'assumer ainsi une fonction d'exemplarité.
Impact	Par une culture appropriée et ménageant le sol, la qualité écologique de ces surfaces riches en semences et en éléments écologiques sont mis en valeur et le sol sous-jacent est durablement protégé. La crédibilité des services cantonaux s'en trouve également renforcée. Des talus soignés et d'une grande richesse variétale valorisent l'image du paysage.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Soins et entretien des talus – pour autant que la sécurité routière le permette (vue) – selon les règles des prestations écologiques requises (PER) et sans endommager le sol ; la qualité (= biodiversité) des populations correspond à l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).
Mesures	> Jusqu'en 2012, élaboration d'un inventaire des bords de routes " à protéger spécialement", qui mentionne également les bords de

	<p>route existants qui ont déjà été entretenus avec un soin particulier.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'à 2013 élaboration de directives pour l'entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes. > Jusqu'en 2013 instruction des cantonniers. > Dès 2014 prise en compte de l'interconnexion lors de la planification et l'aménagement de nouveaux talus et plantations bordant les routes.
Public cible	Cantonniers, communes, agriculteurs, propriétaires de terrains
Service responsable	DAEC Service des ponts et chaussées (SPC) avec le soutien du BPNP et de l'IAG.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : Meilleure efficacité du fait d'une plus grande utilité écologique et meilleur effet optique avec un engagement à peine plus grand. Plus grande crédibilité des services cantonaux.</p> <p>Société : Meilleure qualité de vie grâce à un paysage plus soigné et diversifié. Plus grande estime du travail des services publics.</p> <p>Environnement : prairies d'une grande richesse variétale largement répandues et fonctionnant comme sources de fertilisation pour les surfaces écologiques voisines. Niches écologiques précieuses pour des oiseaux, insectes, petits mammifères et reptiles. Eléments d'interconnexion importants.</p> <p>Effet temporel : du court au moyen et long terme.</p> <p>Effet : local, régional.</p>
Effet de levier	Exemplarité pour les communes, agriculteurs et propriétaires de terrains.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : élaboration d'un inventaire des bords de routes " à protéger spécialement" : mandat externe 30 000 francs.</p> <p>Personnel : instruction et soutien aux exécutant-e-s (p. ex. en collaboration avec le BPNP et l'IAG) : le travail est effectué de manière interne.</p> <p>On peut s'attendre à un engagement en temps plus important pour l'entretien. Cependant, une estimation ne sera possible que sur la base de l'inventaire. On peut cependant économiser des fauchages de talus selon la situation.</p> <p>Remplacement éventuel de machines à long terme.</p> <p>Coûts totaux : 30 000 francs durant 1 an.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Restrictions du fait de la sécurité du trafic. Lutte contre les néophytes et les plantes à problème (p. ex. séneçon jacobée, chardons).</p> <p>Bases légales :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Loi sur les routes et son règlement d'application. > Arrêté du 12 mars 1973 concernant la protection de la faune et de la flore fribourgeoise, art. 7.
Projet-modèle de	Oui, grande visibilité. L'exemplarité des pouvoirs publics permet de

l'Etat	motiver les agriculteurs et les particuliers à un tel travail.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mandat d'inventaire 2012 > Directives 2013 > Campagne d'instruction 2013 > Accompagnement et suivi des exécutant-e-s dès 2014. <p>Durée de la mesure : 3 ans</p>
Délai de mise en œuvre	Environ 6 mois.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SPC avec le soutien du BPNP et de l'IAG.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Inventaire, directives</p> <p>Premier bilan des effets 2 ans après la réalisation de la mesure (évaluation des échantillonnages selon OQE).</p>

Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques

Domaine de l'action	Matières premières
Nom de l'action	Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques
Description	
Description générale	<p>Le but est de renforcer l'utilisation du bois, matière renouvelable et ayant un bilan en énergie grise favorable, par une politique active et exemplaire de l'Etat.</p> <p>Le canton de Fribourg dispose d'une économie forestière et du bois bien développée. Les scieries et les entreprises de charpentes et menuiseries comptent parmi les meilleures de Suisse. La ressource bois est à disposition dans nos forêts, mais le potentiel de production n'est utilisé que partiellement : Actuellement l'exploitation de bois, qui se situe au-dessous du potentiel, a encore tendance à diminuer (2009 : 260 000 m³).</p> <p>Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat veut renforcer l'utilisation du bois comme matériau pour les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement (entièremment ou partiellement), car il souhaite une mise en application plus intense de l'arrêté no 1473 concernant les Directives du 17 novembre 2006 sur l' »Utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement ».</p>
Impact	Prise en compte du bois au niveau de la conception des projets de constructions publiques et auxquelles l'Etat participe

	<p>financièrement.</p> <p>Meilleure utilisation et valorisation du bois comme ressource durable.</p>
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Augmenter la part du matériau bois dans le parc des constructions de l'Etat et améliorer le bilan écologique du parc des bâtiments.</p> <p>Contribuer à l'utilisation du potentiel bois de la forêt fribourgeoise qui s'élève à 325 000 m³ par an.</p>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Adaptation de l'article premier al. 1 des Directives du 17 novembre 2006 relatives à l'utilisation du bois et intégration systématique dans les règlements des concours d'architecture : <ul style="list-style-type: none"> La mention « Dans le but de renforcer la gestion durable, le maître de l'ouvrage a l'intention de favoriser l'utilisation du bois » devra figurer dans les règlements des concours d'architecture et les appels d'offre. > Le Service des bâtiments veille à l'intégration d'un spécialiste bois comme membre du jury lors de concours d'architecture. > Dans la mesure du possible, le Conseil d'Etat s'engage à construire pour l'Etat un bâtiment exemplaire dont le bois représente une part importante des matériaux par période législative.
Public cible	Services de l'Etat, communes, maîtres d'ouvrages qui bénéficient d'aides financières du canton.
Service responsable	DAEC Service des bâtiments et services qui subventionnent.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : Renforce la filière forêt-scierie-transformation du canton de Fribourg, soutient les circuits économiques régionaux. Maintien des emplois au niveau local et régional.</p> <p>Société : Pas d'effet direct.</p> <p>Environnement : Meilleur bilan écologique grâce à l'utilisation d'une matière première renouvelable, économique en émissions de CO₂ et qui a un bilan en énergie grise favorable.</p> <p>Effet temporel : Moyen et long terme.</p> <p>Effet local/global : Régional et global (effet CO₂).</p>
Effet de levier	<p>Renforce l'ensemble de la filière bois, du bûcheron à l'ingénieur bois et à l'architecte.</p> <p>Effet dynamique sur les entreprises de construction en bois du canton.</p>
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Faibles à nulles : un bâtiment en bois n'est pas plus coûteux, à condition d'être bien conçu dès le départ.
Degré de contrainte,	LFCN art. 63, RFCN art. 59, ACE 1473 du 28.11.2006.

dispositions légales	L'utilisation du matériau bois exige de la part de l'architecte des connaissances particulières ; pour cette raison il est indispensable que l'option bois soit prise en considération dès le début de la planification.
Projet-modèle de l'Etat	Importante envers les entreprises, les communes et les citoyen-ne-s qui prévoient une construction.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente.
Délai de mise en œuvre	-
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC Service des bâtiments et services qui subventionnent.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Nombre de bâtiments dans lesquels le bois a une fonction constructive importante au début des études.</p> <p>Bilan des actions de la stratégie « Développement durable ».</p>

Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture
Description	
Description générale	<p>L'objectif de cette action est de favoriser une bonne gestion des matériaux terreux de qualité ainsi qu'une valorisation ciblée de terrains agricoles présentant une fertilité dégradée. Ce projet permet notamment d'éviter la mise en décharge et la mise en dépôt sauvage de terres de qualité et contribue à une meilleure application des mesures de protection des sols et de gestion des matériaux terreux prévues dans le Plan directeur cantonal.</p> <p>Sous matériaux terreux de qualité on comprend des matériaux terreux provenant d'un décapage, issus de la couche supérieure du sol pour l'horizon A (terre végétale) et de la couche sous-jacente du sol pour l'horizon B (terre minérale). Les matériaux d'excavation de l'horizon C (sous-sol) ne sont pas concernés par cette action.</p> <p>Cette action tiendra compte des projets en cours suivants : élaboration d'un aide à la mise en œuvre cantonale « Protection des sols sur les chantiers », enquête du canton de Berne en vue d'une carte des sols et projet KTI « Bodenaufwertung in Moosgebieten » de la Haute école bernoise des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL.</p>
Impact	Les matériaux terreux des horizons A et B sont valorisés de manière

	optimale dans l'agriculture du canton.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Elaborer une méthodologie documentée de valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture du canton de Fribourg sur la base d'expériences-pilotes.
Mesures	<p>La méthodologie documentée de valorisation des matériaux terreux est constituée des cinq mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définition plus précise des sols méritant une amélioration de la fertilité ; > Définition des études préalables nécessaires à un projet d'amélioration de la fertilité d'un sol, en se basant sur l'évaluation des projets en cours et des connaissances techniques ; > Etude de variantes et estimation des coûts pour la localisation des sols méritant une amélioration de la fertilité dans le canton de Fribourg ; > Définition des démarches pour la valorisation des matériaux terreux issus des chantiers et test de leur application dans le cadre de projets concrets ; > Validation de la méthodologie documentée par la DIAF et intégration, si nécessaire, dans le Plan directeur cantonal.
Public cible	Les entreprises de construction, les agriculteurs et agricultrices, les propriétaires fonciers, les unités administratives concernées.
Service responsable	Service de l'agriculture (SAgri), en collaboration avec le Groupe de coordination pour la protection des sols (gestion du Groupe par le Service de l'environnement (SEn), avec la participation du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), du Service des forêts et de la faune (SFF) et du SAgri) ainsi qu'avec le Service des ponts et chaussées (SPC - LCE).
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : bonification de terrains présentant un déficit de fertilité pour les agriculteurs et agricultrices, gestion facilitée des matériaux terreux pour les entreprises, avec pour conséquence une baisse des coûts de mise en décharge des terres de qualité.</p> <p>Société : amélioration de l'approvisionnement par la valorisation des terres, maintien de paysages agricoles.</p> <p>Environnement : gestion optimale des ressources naturelles par la valorisation des matériaux terreux, amélioration de la fertilité de sols dégradés, effet positif sur les eaux souterraines, réduction de la mise en dépôt sauvage.</p> <p>Effet temporel : court, moyen et long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	Au niveau cantonal.
Conséquences	Finances : 30 000 francs la première année, puis 60 000 francs la

financières et sur les ressources en personnel	<p>deuxième année et 60 000 francs la troisième année.</p> <p>Répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 90 000 francs de mandats à des bureaux spécialisés pour la définition des études préalables requises, des démarches et l'étude de variantes pour la localisation des sols ; > 60 000 francs pour les tests d'application et amélioration des nouvelles démarches dans le cadre de projets concrets (suivi des projets en cours et évaluation des nouvelles exigences, discussion avec les maîtres d'ouvrages et les entreprises). <p>Personnel : avec le personnel existant.</p> <p>Coûts totaux : 150 000 francs répartis sur trois ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Le projet se réfère aussi bien à la mise en œuvre du Plan directeur cantonal, qu'à la loi l'aménagement du territoire, à la loi sur la protection de la nature, à l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols, à l'ordonnance sur le traitement des déchets et à la loi cantonale sur les améliorations foncières.
Projet-modèle de l'Etat	Non.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux dès validation par le Conseil d'Etat. Action sur trois ans.
Délai de mise en œuvre	Sur trois ans.
Responsable mise en œuvre et suivi	S'Agri, en collaboration avec le Groupe de coordination pour la protection des sols et le SPC - LCE.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> > La définition des sols méritant une amélioration de la fertilité est précisée ; > Les études préalables nécessaires à un projet d'amélioration d'un sol sont définies ; > Les variantes de localisation des sols méritant une amélioration de la fertilité dans le canton de Fribourg sont définies ; > Les démarches pour la valorisation des matériaux terreux issus des chantiers sont définies et testées ; > La méthodologie documentée pour la valorisation des matériaux terreux issus des chantiers est validée et, si nécessaire, intégrée dans le Plan directeur cantonal. > Rapport annuel Développement durable.

4.6 Formation et recherche

Ce chapitre a été profondément modifié en juin 2014 : le « Groupe de promotion développement durable pour la scolarité obligatoire » a été remplacé par les trois actions « Renforcer l'éducation au DD à l'école obligatoire », « Groupe éducation au DD dans la formation continue des enseignant-e-s » et « Introduction de l'éducation au DD dans la formation HEP FR ». Par ailleurs, la « Plateforme éducation, formation et recherche » a été remplacée par l'action « Renforcer le partage sur le site Friportail ». Les deux actions « Stage développement durable » et « Formation Accueil spécialisé à la ferme » ont été abandonnées. Etant donné les nombreuses actions proposées dans la formation initiale et continue, il a été renoncé à une action spécifique à la recherche.

Renforcer l'EDD à l'école obligatoire

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Renforcer l'EDD à l'école obligatoire (PER et LP 21)
Description	
Description générale	Toute une série de mesures sont prises dans le domaine de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école obligatoire dans le cadre du Plan d'études romand (PER ¹⁸) et du Lehrplan 21 (LP 21 ¹⁹), qui est actuellement en préparation. L'EDD teinte l'ensemble du projet de formation. Elle est mise en œuvre concrètement dans les domaines disciplinaires, via les capacités transversales exercées et les thématiques de la formation générale. Le renforcement de l'EDD dans le cadre du PER et du LP 21 consiste à initier une cohérence éducative entre l'esprit avec lequel les matières sont enseignées, les moyens d'enseignement et les thématiques spécifiques abordées en classe.
Impact	Sur le long terme par l'intermédiaire des enseignants-e-s et du travail en classe avec les générations futures, dans le sens d'une éducation à la citoyenneté.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Permettre aux élèves de la scolarité obligatoire francophone et germanophone de devenir conscient-e-s de la complexité des enjeux de société et d'acquérir des compétences qui leur permettront d'effectuer des choix citoyens.
Mesures	PER Engagement d'une collaboratrice ou d'un collaborateur pédagogique responsable Formation générale (FG) – EDD. Une fois le LP 21 accepté, cette mesure devrait aussi être mise en œuvre au DOA. Regroupement à Romont de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs pédagogiques des domaines disciplinaires pour la coordination avec FG – EDD (uniquement pour le SEnOF).

¹⁸ Voir www.plandetudes.ch.

¹⁹ Voir www.lehrplan.ch.

	<p>Intégration de la FG - EDD dans les domaines disciplinaires par les collaboratrices et collaborateurs pédagogiques responsables, essentiellement via la production de ressources²⁰ incluant les aspects de l'EDD.</p> <p>LP 21</p> <p>En préparation, introduction dans le canton de Fribourg dès 2018.</p>
Public cible	Enseignant-e-s et élèves de la scolarité obligatoire : 1 ^H à 11 ^H (environ 42 000 élèves, 4500 enseignant-e-s).
Service responsable	DICS – SEnOF et DOA (Services de l'enseignement obligatoire de langues française et allemande).
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Mesure amenant des connaissances et des compétences pour appréhender la complexité d'une approche développement durable.</p> <p>Effet temporel : moyen et long terme</p> <p>Effet local/global : local, cantonal et suisse</p>
Effet de levier	Elevé, car on touche une large population d'élèves et d'enseignant-e-s, avec une mise en valeur des projets et réalisations sur le site d'échange de bonnes pratiques Friportail (voir action 5.6).
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : -</p> <p>Personnel : 0,3 EPT, pour le SEnOF actuellement, action menée dans le cadre des budgets existants de la DICS.</p> <p>Coûts totaux : -</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Constitution fédérale, art. 2.</p> <p>Plan de mesures de la Conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique.</p> <p>Plans d'études régionaux PER et LP 21.</p>
Projet-modèle de l'Etat	L'Etat de Fribourg fait figure de pionnier dans le sens d'une intégration de l'EDD dans la scolarité obligatoire par la mise en application complète des plans d'études.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Début : dès septembre 2014 pour le PER et dès 2015 pour LP 21.</p> <p>Durée : pour 3 ans, renouvelable après bilan.</p>
Délai de mise en	De suite.

²⁰ Le terme « ressources » comprend les manuels, les démarches méthodologique et outils didactiques mis à disposition du personnel enseignant pour mettre en œuvre le PER.

œuvre	
Responsable mise en œuvre et suivi	DICS – SEnOF et DOA (Services de l'enseignement obligatoire de langues française et allemande).
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Nombre de liens FG - EDD dans les nouvelles ressources développées.</p> <p>SEnOF : Nombre de séances d'information présentant la perspective éducative EDD par année, soit directement par le collaborateur pédagogique soit par les collaborateurs pédagogiques responsables de l'introduction des nouvelles ressources, dans les arrondissements primaires et les écoles du cycle d'orientation.</p> <p>Bilan : dans le rapport annuel DD.</p>

Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s
Description	
Description générale	Mise sur pied d'un groupe de recherche-action formé d'enseignant-e-s volontaires qui, dans une démarche de formation continue, sont d'accord de tester des démarches de Formation générale (FG), Education à la citoyenneté (EC) et Education au développement durable (EDD). Il s'agit de récolter les « ressources et / ou bonnes pratiques » dans le domaine et de les mettre à disposition des autres équipes enseignantes. Les enseignant-e-s volontaires pourront ainsi devenir des « multiplicateurs et multiplicatrices » pour les autres collègues.
Impact	Impact sur le long terme, par l'intermédiaire du travail en classe avec les générations futures et pour l'enseignant-e-s dans le sens d'une formation qui se poursuit durant la vie professionnelle.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Pour le SEnOF, un groupe au minimum de 4 personnes sera activé. Par année scolaire, au moins deux projets seront validés et mis à disposition des enseignant-e-s.
Mesures	4 demi-jours de formation continue avec accompagnement par des formateurs et formatrices HEP durant la mise en œuvre sur l'année scolaire. Le financement sera assuré via la formation continue des enseignant-e-s, sous forme de cours à la carte, dans le cadre des budgets à disposition. Publication des projets sur Friportail (instance à clarifier).
Public cible	Enseignant-e-s.
Service responsable	DICS – SenOF (Services de l'enseignement obligatoire de langue française) et plus tard DOA (Services de l'enseignement obligatoire de langue allemande), selon l'avancement du Lehrplan 21.

Evaluation	
Appart au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Mesure amenant des connaissances et des compétences pour appréhender la complexité d'une approche développement durable. Effet temporel : moyen et long terme Effet local/global : local, cantonal et suisse
Effet de levier	Effet moyen à court terme, mais effet démultiplicateur à plus long terme (exemples de bonnes pratiques).
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : 3500 frs dans le cadre de la formation continue des enseignant-e-s. Cours donné par le collaborateur pédagogique responsable de la formation générale, en collaboration si nécessaire avec des formateurs de la HEP. Cette action est menée dans le cadre des budgets existants de la DICS. Les enseignant-e-s volontaires reçoivent uniquement les frais de déplacements et de repas (si travail sur une journée). Personnel : - Coûts totaux : -
Degré de contrainte, dispositions légales	-
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début : dès janvier 2015 pour le SEnOF / PER et dès 2016 pour le Lehrplan 21 Durée : pour 3 ans, renouvelable après bilan. Un bilan intermédiaire de cette mesure est fourni chaque année au-x service-s de l'enseignement concerné-s.
Délai de mise en œuvre	Janvier 2015
Responsable mise en œuvre et suivi	DICS – SenOF et DOA (Services de l'enseignement obligatoire de langues française et allemande), selon l'avancement du Lehrplan 21.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Nombre d'enseignant-e-s volontaires Nombre de projets validés Bilan : dans le rapport annuel DD et au-x service-s de l'enseignement concerné-s.

Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Introduction de l'EDD dans la formation des enseignant-e-s par la HEP-FR
Description	
Description générale	<p>La HEP Fribourg met en œuvre les Recommandations de la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP 2013) en matière d'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans la formation des enseignant-e-s. Cette mise en œuvre est le fondement structurel de l'inscription de l'EDD dans le cursus de formation des futur-e-s enseignant-e-s.</p> <p>De plus, en collaboration avec la HEP Berne, un espace interdisciplinaire EDD est proposé aux étudiant-e-s de la HEP Fribourg pour concevoir et mettre en œuvre dans leurs classes de stage des projets dans une perspective d'intégration de l'EDD aux domaines disciplinaires. Cette formation est bilingue.</p>
Impact	<p>Impact structurel : à long terme pour la HEP-FR ainsi qu'éventuellement, à terme, pour tout l'espace de formation fribourgeois.</p> <p>Impact de contenu : intégration de l'EDD dans le cursus de formation.</p> <p>Impact de participation : initiatives des étudiant-e-s.</p>
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Mise en œuvre des sept « Mesures pour l'intégration de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans la formation des enseignant-e-s » de la COHEP.²¹</p> <p>Cours d'épistémologie des sciences et d'EDD.</p> <p>Formation des futur-e-s enseignant-e-s via un espace interdisciplinaire EDD bilingue.</p> <p>Dispositif permettant le lancement d'initiatives DD et EDD par les étudiant-e-s de la HEP (forum ou conseil d'étudiant-e-s).</p>
Mesures	Voir les sept mesures recommandées par la COHEP.
Public cible	Enseignant-e-s en formation initiale et continue.
Service responsable	Direction de la HEP-FR.
Evaluation	
Apport au développement durable	<p>Mesures structurelles permettant l'intégration de l'EDD à la HEP-FR.</p> <p>Effet temporel : court, moyen et long terme</p> <p>Effet local/global : local, cantonal et suisse</p>
Effet sur l'économie, la société,	

²¹ Voir www.cohep.ch/fr/publications/recommandations/#c286.

l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	
Effet de levier	Les formatrices et formateurs HEP ainsi que les futur-e-s enseignant-e-s deviennent des multiplicatrices et multiplicateurs du DD.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : - Personnel : 0,2 EPT. Cette action est menée dans le cadre des budgets existants de la HEP-FR. Coûts totaux : -
Degré de contrainte, dispositions légales	La mise en œuvre des Recommandations COHEP est obligatoire et sera contrôlée via les processus d'accréditation de la HEP-FR par la Confédération tous les 4 ans.
Projet-modèle de l'Etat	Oui.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début : janvier 2015. Durée : non limitée.
Délai de mise en œuvre	Janvier 2015
Responsable mise en œuvre et suivi	Direction de la HEP-FR.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Nombre de mesures mises en œuvre / an Renouvellement périodique de l'accréditation de la HEP-FR Dispositif permettant l'initiative des étudiant-e-s Bilan : dans le rapport annuel DD et via le rapport annuel de la mise en œuvre des mesures EDD au rectorat de la HEP FR.

Parrainage intergénérationnel

Domaine de l'action	Transition I – scolarité obligatoire formation professionnelle
Nom de l'action	Parrainage intergénérationnel
Description	
Description générale	Dans le cadre du <u>projet LIFT</u> , soutenu par la Confédération et le Réseau pour la responsabilité sociale dans l'économie RSE, développer une action en faveur des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle et visant à mettre en relation des « séniors » – réseau de parrains ou marraines – avec des juniors – jeunes à risques. Il s'agit de commencer en collaboration avec les acteurs locaux d'une

	région du canton.
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les relations intergénérationnelles pour établir la compréhension et le respect réciproques afin que la confiance en soi, les valeurs sociétales puis la motivation des juniors favorisent leur développement > Valoriser les compétences professionnelles et sociales et les expériences des séniors en pré-retraite ou à la retraite en leur offrant la possibilité de transmettre leur savoir à des juniors et de les encadrer > Valoriser le réseau des séniors pour favoriser le placement des juniors en stages pré-professionnels et en apprentissage > Avec une formation professionnelle initiale, accéder à la formation continue tout au long de la vie, à l'indépendance et la mobilité.
Objectif qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Compléter les mesures du Case management > Améliorer l'encadrement des jeunes à risque
Objectif quantitatif	<p>En partant de l'hypothèse que l'action est généralisée sur tout le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Diminuer de 10 % le nombre de jeunes sans place d'apprentissage en fin de scolarité > Diminuer de 10 % le nombre de jeunes dans les offres transitoires > Augmenter à 95 % d'ici 2015 le nombre de jeunes avec un titre du secondaire II (objectif de la Confédération et du monde du travail) > Augmenter de 5 % le nombre de places de formation – potentiel de plus 540 (~3,6 apprentis par entreprises * 150 entreprises) > Réduire de 5 % (valeurs relatives) le nombre d'échecs des personnes en formation professionnelle initiale de 2 à 4 ans > Réduire de 5 % le nombre de ruptures de contrats. <p>Les trois derniers objectifs proviennent de la DEE/SFP pour 2011. L'action « Parrainage intergénérationnel », qui s'inscrit dans le concept « Case management » et participe aux mesures dont la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a la charge, contribuera à atteindre ces objectifs plus généraux.</p>
Mesures facultatives <i>Cf. concept LIFT</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les élèves dits à risque dès la 7^e année de la scolarité obligatoire, à révéler leurs aptitudes, à les motiver et à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail. > Par une convention d'engagement, définir les modalités et les règles du parrainage, les objectifs (encadrement, aides telles que recherche de places d'apprentissage et ses techniques, etc.), la planification (rencontres, bilans, etc.).
Public cible qui le souhaite	<ul style="list-style-type: none"> > Juniors : les jeunes à risque en 7, 8 et 9^e années du cycle d'orientation > Séniors : les personnes en pré-retraite ou à la retraite

Services responsables	<ul style="list-style-type: none"> > Coordination générale : DICS/SOPFA > A intégrer : <ul style="list-style-type: none"> > DICS/Services de l'enseignement obligatoire de langues allemande et française > DICS/Direction des cycles d'orientation.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : contribuer à assurer la relève professionnelle et diminuer les coûts relatifs au chômage et à l'aide sociale</p> <p>Société : renforcer la cohésion et la solidarité sociales, améliorer les relations intergénérationnelles et les conditions de vie</p> <p>Environnement : peu d'impact direct</p> <p>Effet temporel : à moyen et à long terme.</p> <p>Effet local/global : plutôt local</p>
Effet de levier	<p>Importants effets de levier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sur la recherche de places de stage et d'apprentissage pour les juniors > Par la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle du fait qu'elle a le mandat du Conseil d'Etat d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures > Par le projet HAE (Harmonisation de l'administration des écoles) du fait que le suivi sera assuré par un logiciel « CaseNet » intégré au dit projet HAE.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 50 000 francs par année pour financer les prestations des séniors dans le cadre du projet LIFT > 20 000 francs pour l'élaboration du projet si les ressources de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle ne sont pas à disposition. <p>Personnel : -</p> <p>Coûts totaux : Total de 70 000 francs la première année pour le projet et la mise en œuvre, puis ~50 000 francs/an pour les années suivantes.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	DFIN : loi sur le personnel de l'Etat LPers et règlement du personnel de l'Etat RPers pour les séniors issus de l'Etat. Pour les autres, pas de base légale.
Projet-modèle de l'Etat	Oui, le projet pilote concerne les séniors issus de l'Etat, mais le but est de l'étendre aux séniors issus du secteur privé.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. > En permanence

Délai de mise en œuvre	Elaboration du projet de 6 à 12 mois, en particulier pour former le réseau des séniors
Responsable mise en œuvre et suivi	<ul style="list-style-type: none"> > Coordination générale : DICS/SOPFA > A intégrer : <ul style="list-style-type: none"> > DICS/Services de l'enseignement obligatoire de langues allemande et française > DICS/Direction des cycles d'orientation > La Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Pour les indicateurs : intégration dans le logiciel de la Confédération CaseNet > Pour le bilan : 1 fois par année au minimum par la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
Remarque	<p>Mme Aurianne Stroude, Coordinatrice pour la Suisse Romande du Projet LIFT Tél : 031 318 55 70 / 076 377 57 37 aurianne.stroude@nsw-rse.ch a donné le 16 juin 2010 son accord de principe sur la faisabilité de cette action dans le cadre de LIFT</p> <p>Références</p> <p><u>Projet LIFT</u> L'association <u>Innovage</u> (dès juin 2010) vise à encourager des seniors à la retraite hautement qualifiés à s'investir bénévolement dans des projets d'utilité publique L'association <u>Adire</u> offre à des pré-retraité-e-s et retraité-e-s la possibilité de conserver et d'entreprendre des actions de solidarité telles qu'aider les personnes actives en difficulté par un appui (...) Autres liens http://www.intergeneration.ch/projects/navigator</p>
Annexe	 LIFT_Concept_Résumé et présentation

Formation continue en entreprise sociale

Domaine de l'action	Formation et recherche
Nom de l'action	Formation continue en entreprise sociale
Description	
Description générale	<p>Dans le canton de Fribourg, plusieurs entreprises sont actives dans le domaine de l'entreprise sociale. Elles ont pour la plupart un objectif prioritaire de réinsertion et sont entièrement ou très largement subventionnées par les pouvoirs publics dans le contexte de l'aide sociale ou des assurances sociales (chômage, AI, etc.).</p> <p>A coté de ce secteur bien identifié, un large spectre d'entreprises associe à des degrés divers finalité économique à des objectifs sociaux et environnementaux. Ceci concerne par exemple des entreprises pratiquant le commerce équitable, l'investissement</p>

	<p>responsable ou encore des entreprises dans des secteurs traditionnels mais dirigées avec « une fibre sociale ». Ces entreprises peuvent aussi participer à des programmes de réinsertion en collaboration avec l'Etat. Gérer de telles entreprises implique de faire cohabiter plusieurs logiques : celle de l'entreprise privée, visant à assurer la viabilité économique, celle de l'intervention sociale, visant à maximiser l'efficacité sociale pour les bénéficiaires et celle de la politique publique visant, au travers de l'intervention ciblée sur certains groupes, à avoir un impact sur l'ensemble de la communauté. Ceci a des conséquences sur l'ensemble des aspects de la gestion d'entreprises, jusqu'à par exemple des problèmes très concrets, comme la cohabitation de logiques comptables différentes.</p> <p>Ce projet a pour objectif de permettre aux acteurs de mieux concilier ces approches et d'utiliser les outils de gestion adéquats en provenance de ces trois disciplines (gestion privée, intervention sociale et gestion publique). Il s'agira de dresser un état des lieux des acteurs déjà actifs dans le domaine et d'identifier les besoins en termes d'outils de gestion et d'acquisition de connaissances. A partir de cet état des lieux, un programme de formation ad hoc sera monté.</p>
Impact	Fort sur le domaine de la recherche et de la formation continue pour adulte en entreprise sociale
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Degré de couverture des activités dans le domaine de l'entrepreneuriat social > Adéquation de l'offre de formation avec les besoins spécifiques du domaine de l'entrepreneuriat social > Haut niveau de qualité de la formation pour les participant-e-s > Nombre d'inscrit-e-s : 1^{ère} année : 8–12 ; 2^{ème} année : 10–15 ; 3^{ème} année 15–20.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Conception du programme de formation
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> > Personnes actives dans le domaine de l'entreprenariat social > Toutes personnes intéressées par le domaine de l'entreprise sociale > Personne en phase de transition ou en poste et qui cherche à parfaire ses connaissances de la gestion en entreprise et des entreprises à but social et non-lucratif
Service responsable	DEE Haute école de gestion de Fribourg
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favorise et contribue à la création d'entreprise > Contribue à la diminution des coûts du social en tendant à l'autonomie financière des entreprises subventionnées par l'Etat <p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accent mis sur l'aspect social de l'entreprise (réinsertion, responsabilité sociale etc.) > Bénéfice sur la santé (physique et psychique) des personnes

	<p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le volet environnemental est présent et fait partie de la sensibilisation à la gestion d'une entreprise sociale. De plus, une partie non négligeable de ces entreprises associent, de manière diverses, objectifs sociaux et environnementaux <p>Effet local sur la région de Fribourg, voire au-delà du canton.</p>
Effet de levier	Positif sur le long terme grâce à une sensibilisation des étudiants et des personnes suivant la formation. Synergies avec les travaux correspondants de la Commission d'étude prospective sur la politique en matière de chômage de longue durée.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : pour la phase de lancement de l'action, la communication et le marketing reviennent à 12 300 francs (conférences/événement, brochure etc.).</p> <p>Personnel : Pour la première année, 50 jours environ de charge de travail supplémentaire partagés sur 2 professeurs pour la définition du programme et des contenus = 28 685 francs.²²</p> <p>Coût total : 40 985 francs la première année. Par la suite, la formation devrait tourner sur les rentrées des participants.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Bases légales pour le financement : plusieurs règlements liés aux HES encadrent le fonctionnement des CAS.
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Action permanente.</p>
Délai de mise en œuvre	6–12 mois pour la préparation et le lancement du concept de formation.
Responsable mise en œuvre et suivi	DEE Haute école de gestion de Fribourg.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'une formation certifiante > Nombre d'inscrit-e-s

²² 1 EPT = 144 000 francs charges comprises pour 251 jours travaillés par an.

Renforcer le partage sur le site Friportail (portail pédagogique fribourgeois)

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Renforcer le partage sur le site Friportail
Description	
Description générale	<p>Le site Friportail des services de l'enseignement de la DICS permet de mettre en évidence les thématiques liées au développement durable (DD) et à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD). Il est alimenté par des exemples de mise en œuvre concrets et s'adressera à terme à tous les niveaux et secteurs de la formation dans le canton de Fribourg. Il met à disposition des équipes enseignantes des ressources agréées et quelques projets exemplaires.</p> <p>Ces travaux auront lieu uniquement pour le service de l'enseignement obligatoire de langue française en 2015.</p>
Impact	Moyen, effet démultiplieur par l'échange.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Renforcer le partage d'information et de bonnes pratiques en DD et EDD.
Mesures	<p>Intégrer le DD et l'EDD dans les domaines disciplinaires et dans la formation générale (selon le plan d'études romand) dans la structure de Friportail.</p> <p>Identifier et récolter les mises en œuvre exemplaires et les ressources potentielles en continu.</p> <p>Modéliser et mettre en ligne les bons exemples.</p>
Public cible	Enseignant-e-s
Service responsable	DICS, Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande – en voie de réflexion en lien avec l'introduction du Lehrplan 21 (DOA).
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Mesures structurelles permettant l'intégration de l'EDD à la HEP-FR.</p> <p>Effet temporel : court, moyen et long terme</p> <p>Effet local/global : local, cantonal</p>
Effet de levier	Moyen.
Conséquences	Finances : -

financières et sur les ressources en personnel	Personnel : Cette action est menée dans le cadre des budgets existants de la DICS et par le collaborateur pédagogique chargé de la formation générale (PER), en lien avec les personnes responsable du site au centre Fritic. Coûts totaux : -
Degré de contrainte, dispositions légales	-
Projet-modèle de l'Etat	Non
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Janvier 2015 et pour trois ans. Ces travaux auront lieu uniquement pour le service de l'enseignement obligatoire de langue française en 2015.
Délai de mise en œuvre	Décembre 2015 pour la structure et en continu pour les bonnes pratiques.
Responsable mise en œuvre et suivi	DICS, SEnOF et DOA dès 2017 en fonction de l'introduction du Lehrplan 21.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Le DD et l'EDD apparaissent dans la structure du site Friportail Nombre de mises en œuvre exemplaires par an Bilan : dans le rapport annuel DD et le rapport annuel au-x service-s concerné-s.

4.7 Développement économique

Les travaux de ce chapitre étaient axés en 2011 sur deux actions : « Guide ‘PME et développement durable’ » et « Certification en développement durable », qui était articulée en trois volets : entreprises, tourisme et agriculture biologique. Le volet « tourisme » a été abandonné en 2014 par manque d’intérêt du public cible et celui sur les « entreprises » a été remplacé par l’action « Spots Blue Economy ». Le volet « agriculture biologique » a eu beaucoup de succès, s’est transformé en action à part entière et a été prolongé de 3 ans supplémentaires.

Guide « PME et développement durable »

Domaine de l'action	Développement économique, entreprises
Nom de l'action	Guide « PME et développement durable »
Description	
Description générale	<p>Dans le canton de Fribourg, les PME représentent la quasi-totalité des entreprises. Permettre aux entreprises d’anticiper les défis à relever en matière environnementale et sociale pour faire face à l’avenir dans des conditions optimales contribue à la performance économique des entreprises. La recherche d’informations permettant aux PME de s’engager dans une démarche développement durable représente cependant pour la plupart d’entre elles un effort considérable. La mise à disposition d’informations synthétiques, pertinentes et adaptées au contexte fribourgeois sous forme d’un guide « Développement durable pour PME » comble une lacune importante au niveau du canton.</p> <p>Le guide, édité en deux langues et s’appuyant sur l’expérience des cantons de Genève et de Vaud, a la vocation pour les PME fribourgeoises de :</p> <ul style="list-style-type: none">> mettre en évidence les liens entre les volets économique, environnemental et social du développement durable ainsi que leur pertinence pour les entreprises> présenter les instruments sur lesquels les entreprises peuvent se baser pour entamer l’analyse de leurs processus et activités dans une optique de développement durable> répertorier les initiatives existantes et les acteurs et actrices fribourgeois-e-s pouvant les soutenir dans cette démarche <p>La Chambre de commerce fribourgeoise (CCF) et l’Union patronale (UP) ont assuré leur soutien à ce projet.</p>
Impact	Sensibilisation des PME aux enjeux du développement durable tant sous l’aspect de la responsabilité environnementale et sociale que de l’optimisation des coûts, de l’anticipation des risques et du renforcement de la compétitivité.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Un guide de sensibilisation et d’information des PME aux enjeux du développement durable est publié et diffusé auprès des entreprises fribourgeoises en deux langues d’ici fin 2012.

Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un comité de projet pour l'élaboration du guide réunissant les principaux acteurs économiques du canton (CCF et UP) sous la direction de la Promotion économique, ainsi que d'autres acteurs pertinents tels que Cleantech Fribourg > Réalisation d'un guide « PME et développement durable » (version papier et électronique) > Diffusion du guide par les canaux de communication de la Promotion économique, d'autres services de l'administration, des acteurs économiques associés au projet et d'acteurs fribourgeois jouant le rôle de relais vers les PME > Organisation d'une manifestation sur le thème du développement durable s'adressant aux entreprises pour le lancement du guide.
Public cible	Petites et moyennes entreprises du canton
Service responsable	DEE Promotion économique
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : encouragement aux entreprises d'anticiper les enjeux et de relever les défis liés à un développement durable. Meilleure compréhension des liens entre les volets environnemental et social du développement durable, et la performance économique de l'entreprise.</p> <p>Société : Sensibilisation aux différentes dimensions de la responsabilité sociale des entreprises (relations de l'entreprise à ses employés, clients, fournisseurs et à la collectivité), du potentiel d'amélioration et de valorisation de ces relations, pour l'entreprise et ses différents partenaires.</p> <p>Environnement : sensibilisation aux impacts et enjeux environnementaux liés aux activités des entreprises. Encouragement à l'intégration des aspects environnementaux dans la gestion de l'entreprise en vue d'une réduction des impacts des processus, activités et produits sur l'environnement.</p> <p>Effet temporel : moyen/long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	De manière générale, il est difficile d'évaluer les répercussions directes et indirectes d'une mesure de sensibilisation. Le guide aura cependant de très bonnes chances d'atteindre son public cible, car il sera adapté aux spécificités fribourgeoises et s'adressera directement aux PME du canton. Le fait d'associer étroitement les principaux représentants économiques du canton au projet, y compris pour une manifestation de lancement commune, donne un poids fort à la démarche.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Elaboration du guide : 20 000 francs (mandat externe) ; Traduction : 3000 francs ; Layout : 3000 francs ; Impression : 8000 francs pour 2000 exemplaires (1500.- français ; 500.- allemand) ; Intégration au site web de la Promotion économique : 1000 francs ; Manifestation de lancement du guide : 5000 francs. Total coûts</p>

	<p>mandats externes : 40 000 francs.</p> <p>Personnel : direction de projet interne = 20 jours (= 0,08 EPT).</p> <p>Coûts totaux : 40 000 francs sur 6 mois et 0,08 EPT de travail interne.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Loi sur la promotion économique du 3 octobre 1996 (LPEc)</p> <ul style="list-style-type: none"> > But général : art.1 al. 1 > Formes de promotion et de contributions financières : art. 3 al. 1 let. b
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux en mars 2012, après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.
Délai de mise en œuvre	Automne 2012, sous réserve des disponibilités financières.
Responsable mise en œuvre et suivi	DEE Promotion économique.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Nombre de guides distribués (sur papier et en téléchargement)</p> <p>Lieu du bilan : rapport annuel de la promotion économique.</p>

Spots Blue Economy

Domaine de l'action	Développement économique
Nom de l'action	Spots Blue Economy
Description	
Description générale	<p>La Blue Economy favorise la transition du système actuel vers une économie durable, circulaire et inspirée par le fonctionnement cyclique des systèmes naturels, où la valorisation des déchets et l'utilisation de ressources renouvelables tiennent une place prépondérante. La Blue Economy intègre également une dimension sociétale, tournée vers les besoins humains.</p> <p>En mars 2014, la Promotion économique (PromFR) a dédié son FribourgNetworkFreiburg (FNF) à la Blue Economy et a publié en parallèle un mode d'emploi, un site internet et un Quiz Blue Economy. Ces travaux ont permis de montrer à un large public quelles solutions de nombreuses entreprises fribourgeoises appliquent déjà. Afin de maintenir la dynamique positive créée autour de ce thème, PromFR souhaite continuer à promouvoir la Blue Economy en collaboration avec différentes associations économiques du canton, comme par ex. CCIF, UP, FPE, FFE, GIF.</p>

	Il s'agit de mettre à disposition de ces associations 4 spots vidéo Blue Economy afin de les projeter dans le cadre de leurs rencontres usuelles (Assemblées annuelles, apéritifs de saison, etc.). Chacun de ces spots valorisera un ou plusieurs aspects de la Blue Economy. Ces spots seront placés sur le site www.blue-economy.ch et les sites partenaires.
Impact	Renforce la mise en œuvre et les connaissances pratiques en Blue Economy ainsi que l'échange d'expérience entre les entrepreneurs fribourgeois. Montre également les échanges possibles avec toutes les parties prenantes.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	4 spots vidéo Blue Economy à projeter selon le calendrier des manifestations des associations partenaires.
Mesures	Elaborer 4 spots vidéo Blue Economy. Mettre ces spots à disposition des associations économiques du canton ainsi que sur le site internet de Blue Economy et des associations partenaires.
Public cible	Les différentes associations économiques du canton (par ex. CCIF, UP, FPE, FFE, GIF) ainsi que toutes les entreprises fribourgeoises.
Service responsable	PromFR, avec le soutien de Cleantech Fribourg et DAEC-DD.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Economie : renforce la compétitivité économique des entreprises fribourgeoises par une prise en compte innovante d'aspects environnementaux et sociétaux. Société : renforce l'intégration d'aspects sociétaux au sein des entreprises fribourgeoises, tels la cohésion sociale et l'esprit d'équipe. Environnement : promeut des innovations qui permettent de prolonger le cycle de vie des produits et d'optimiser la consommation en énergie, en eau et en matières premières. Effet temporel : moyen à long terme. Effet local/global : local et global.
Effet de levier	A un effet de sensibilisation et permet de valoriser les réflexions et recherches effectuées dans le cadre de la publication FribourgNetworkFreiburg.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : 4 spots pour environ 35 000 francs (élaboration et production). Personnel : l'accompagnement du projet mobilisera des forces de travail internes. Coûts totaux : 0 francs sur le compte de la stratégie DD, car ce projet sera financé par un autre budget de PromFR.
Degré de contrainte, dispositions légales	Aucun.
Projet-modèle de	Non.

l'Etat	
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Spots : Projection des 4 spots dès mi-2015, selon le calendrier des manifestations des associations partenaires.
Délai de mise en œuvre	Elaboration et production des spots durant le premier semestre 2015.
Responsable mise en œuvre et suivi	PromFR, avec le soutien de Cleantech Fribourg et DAEC-DD.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Les 4 spots sont produits et placés sur le site Blue Economy et les sites partenaires. Nombre de projections par les associations économiques du canton. Bilan dans le rapport annuel Développement durable.

Promotion de l'agriculture biologique

Domaine de l'action	Développement économique, agriculture
Nom de l'action	Promotion de l'agriculture biologique
Description générale	<p>Cette action vise la reconnaissance, par des organes reconnus, de l'intégration du développement durable dans la gestion d'entreprise.</p> <p>L'agriculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > favorise les processus vivants et referme le plus possible les cycles des éléments nutritifs > renonce aux produits phytosanitaires chimiques de synthèse et aux engrains chimiques et permet de stimuler davantage et donc de renforcer les défenses immunitaires des plantes et des animaux > exige une détention des animaux particulièrement respectueuse qui permet un comportement spécifique de l'espèce, favorise la santé, la vitalité et la résistance des animaux <p>Le marché bio est en croissance permanente. En Suisse, le marché bio a enregistré une croissance de 11,6 % (2013), notamment pour les fruits, la viande et le lait. La production en Suisse n'arrive pas à couvrir les besoins du marché pour certains produits, comme p.ex. les céréales, les fruits et les œufs. Dans le canton de Fribourg, seules 5,2 % des exploitations sont bio, alors que la moyenne suisse est de 11,8 %.</p> <p>De 2012 à 2014, l'IAG a soutenu financièrement des conseils individuels à la reconversion et des visites de fermes de référence bio dans le cadre de la stratégie Développement durable. Cette stratégie a été couronnée de succès à Fribourg, puisque 26 reconversions ont eu lieu entre 2012 et 2014 (moyenne usuelle de 3 à 5 reconversions par année). Le Conseil d'Etat, qui souhaite promouvoir l'agriculture biologique, a décidé de prolonger ce soutien durant 3 ans, afin de renforcer la conversion d'exploitations conventionnelles vers</p>

	l'agriculture biologique.
Impact	Augmentation de la production agricole biologique, protection de la nature, sensibilisation des producteurs et productrices non bio à ce mode de production.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Faciliter l'accès aux conseils et à l'information et ensuite augmenter le nombre d'exploitations bio dans le canton de FR. > 60 conseils individuels et 24 à 30 visites de fermes de référence sur 3 ans, de 2015 à 2017.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Conseils individuels de reconversion en régions de grandes cultures Donner la possibilité à un grand nombre d'agriculteur-trice-s non bio de bénéficier d'un conseil de reconversion : <ul style="list-style-type: none"> > Annonces dans les bulletins cantonaux de la vulgarisation agricole et dans l'AGRI > Conseils > Fermes de référence bio en grandes cultures Des agriculteur-trice-s conventionnel-le-s visitent des fermes bio expérimentées pour se rendre compte de ce que cela signifie d'être agriculteur-trice bio : <ul style="list-style-type: none"> > Recherche des agriculteur-trice-s bio pour les visites > Elaboration d'un dossier d'information > Publicité de cette action > Visites
Public cible	Agriculteurs et agricultrices.
Service responsable	DIAF IAG
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : renforce l'esprit d'entreprise (la reconversion exige une analyse approfondie de l'exploitation et force l'agriculteur-trice à se rendre compte de ses points forts et faibles) et l'innovation dans l'agriculture (p.ex. nouveaux marchés, vente directe).</p> <p>Société : favorable à la santé de la population et à une production équitable et sociale.</p> <p>Environnement : l'agriculture bio renonce à l'utilisation de produits chimiques de synthèse, protège le sol et favorise la biodiversité. Elle ne laisse pas des résidus de produits chimiques de synthèse ni dans la nourriture, ni dans l'environnement.</p> <p>Effet temporel : court, moyen et long terme.</p>
Effet de levier	Bon. Facilite l'accès aux informations avec un effet de multiplication. Les conseils approfondis et les visites peuvent être effectués avec peu de ressources financières et ont un effet important sur le savoir-faire des agriculteur-trice-s bio potentiel-le-s.
Conséquences financières et sur les ressources en	<p>Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Conseils individuels de reconversion en régions de grandes cultures / Coût = 10 500 francs sur 3 ans.

personnel	<ul style="list-style-type: none"> > 20 conseils par an sur 3 ans effectués dans le canton de Fribourg, dont participation maximale du canton de 150 francs/par conseil ; Total = 9000 francs > Communication, publicité 500 francs/an ; Total = 1500 francs > Fermes de référence bio en grandes cultures fribourgeoises / Coût = 11 500 francs sur 3 ans. 24–30 visites sur 3 ans. <p>Dédommages aux fermes : 3 x 2000.– = 6000.– Documentation, coordination, communication : 2500.– (1^{ère} année) puis 1500.– (2^{ème} année et 3^{ème} année)</p> <p><i>Coût pour les 2 mesures : 22 000 francs sur 3 ans.</i></p> <p>Personnel (IAG) : 21 jours de travail interne sur 3 ans pour la mise en place et le suivi (= 0,03 EPT/an).</p> <p>Coûts totaux : 7334 francs/an et 0,03 EPT/an de travail interne durant 3 ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Loi du 23 juin 2006 sur l’Institut agricole de l’Etat de Fribourg (LIAG).
Projet-modèle de l’Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l’action	Continuation de l’action dès 2015 et sous réserve des disponibilités financières. Durée de trois ans.
Début de mise en œuvre	Dès 2015.
Responsable mise en œuvre et suivi	DIAF IAG.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Le bilan est effectué annuellement par l’IAG : nombre de conseils individuels, nombre de visites de fermes de référence. Publication dans le rapport annuel Développement durable.

5 Evaluation, monitoring et suivi

5.1 Processus, outil d'évaluation de la durabilité et conditions-cadres

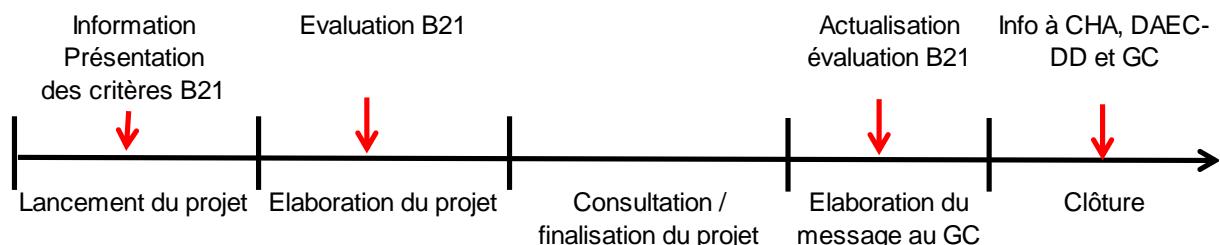
5.1.1 Processus

Le Conseil d'Etat a décidé de soumettre la majorité de ses projets de lois et de décrets à une évaluation de la durabilité (EDD) avec la Boussole21 (B21) dans le cadre de sa stratégie Développement durable dès mai 2012. Il concrétise ainsi l'article 197 alinéa 1 e^{bis} de la loi sur le Grand Conseil, qui stipule que les messages accompagnant les projets de lois et de décrets doivent faire état des effets sur le développement durable. Suite à une phase-pilote, le Conseil d'Etat a décidé le 19 avril 2016 de valider le processus d'évaluation de la durabilité tel que testé ainsi que l'utilisation de l'outil B21. Une formation à B21 ciblée sur les besoins des nouveaux et nouvelles chef-fe-s de projet sera intégrée dans le programme de formation continue de l'Etat. Les Secrétaires généraux déterminent les besoins en formation et assurent le flux d'information.

L'EDD permet d'estimer si un projet participe au développement durable (DD) dans ses trois dimensions environnement, économie et société. En tant que base de décision, elle donne une vue d'ensemble des effets d'un projet, facilitant ainsi la pesée des intérêts et aidant à améliorer le projet. Des informations sur l'utilisation de B21 se trouvent sur le site du développement durable : www.fr.ch/daec-dd.

L'objectif est de soumettre le projet à une évaluation de la durabilité le plus tôt possible et au plus tard avant la consultation ou la finalisation du projet, afin de permettre une amélioration du projet.

Processus Boussole21 pour projets de loi ou de décret



Les étapes de l'évaluation avec B21 sont représentées dans le graphique ci-dessous, puis commentées.

Evaluation de la durabilité avec Boussole21

Processus

DAEC-DD

Activités	Etapes	Planification du semestre	Lancement du projet	Elaboration du projet	Consult. ext. Finalisation	Elaboration message Grand Conseil	Transmission au Grand Conseil	Clôture du projet								
		DD	SG	RP	RP	RP/EV	RP	RP	RP/EV	RP	Ser	SGC	SG	RP	CHA	DD
1	Soumettre liste projets B21 aux SG 2x/an	DD *														
2	Déterminer projets, variantes et délais		SG													
3	Informier les RP que leur projet sera soumis à B21 et déterminer qui suit une formation			SG												
4	Se renseigner sur les critères B21 et suivre une formation si nécessaire			RP												
5	Fixer le moment adéquat pour B21				RP											
6	Inviter les évaluateurs et leur envoyer les documents					RP										
7	Evaluer le projet					RP/EV										
8	Améliorer le projet						RP									
9	Intégrer B21 dans les documents pour la consultation externe						RP									
10	Actualiser B21 avec les évaluateurs							RP/EV								
11	Intégrer B21 dans le message au Grand Conseil								RP							
12	Joindre le rapport B21 au dossier pour le Conseil d'Etat									Ser						
13	Informier les membres des Commissions du Grand Conseil										SGC					
14	Organiser sur demande une présentation de B21 pour les Commissions du Grand Conseil										SGC					
15	Envoyer les deux rapports B21 et le résumé des améliorations à DD											SG				
16	Archiver le dossier												RP			
17	Publier le rapport B21 sur internet												CHA			
18	Faire une liste annuelle des rapports B21 transmis													DD		

*** Abréviations**

DD → Resp. développement durable

SG → Secrétaires généraux

RP → Resp. de projet

RP/EV → Resp. de projets et évaluateurs

SGC → Secrétariat Grand Conseil

Ser → Secrétariat des Services

CHA → Chancellerie

1. Soumettre la liste des projets B21 aux SG 2x/an

La responsable DD envoie 2x/an une liste aux Secrétaires généraux et générales, afin qu'ils et elles déterminent quels projets de lois et de décrets sont à évaluer avec B21.

2. Déterminer les projets, variantes, délais et formations

Les Secrétaires généraux et générales déterminent 2x/an quels projets de lois et de décrets sont à soumettre à une EDD. Ils et elles déterminent également quel-le chef-fe de projet doit suivre une formation B21.

Critères de tri pour les projets de lois

- > Toute nouvelle loi
- > Adaptation importante d'une loi existante
- > Application d'une loi fédérale au niveau cantonal avec une marge de manœuvre cantonale

Critères de tri pour les projets de constructions ou autres

- > Construction, assainissement ou transformation de bâtiments de l'Etat de grande importance (> 5 Mio.)
- > Construction de routes : projet ayant un impact régional et > 10 Mio.
- > Aménagement cours d'eau : projet faisant l'objet d'une décision individuelle de subvention de la Confédération (> 5 Mio.)

Variantes à choix

Les Secrétaires généraux et générales déterminent également la variante selon laquelle l'évaluation sera effectuée :

- > **Var. 1 simple** : les responsables de projet font une évaluation en groupe avec 1 à 2 personnes de leur choix :
 - > venant de préférence d'un autre Service ou d'une autre Direction
 - > complétant sa vision en termes de durabilité (environnement, économie, société) ;
- > **Var. 2 avec équipe d'audit** : les responsables de projet sont accompagné-e-s par
 - > un-e représentant-e de DAEC-DD, SG-DEE, DSAS-SSP) et DAEC-SEn. La liste actuelle des membres de l'équipe d'audit se trouve sur le [site internet du développement durable](#).

3. Informer les responsables de projet

Les Secrétaires généraux et générales :

- > Informent les responsables de projet de lois ou de décrets que leur projet doit être analysé avec B21 avant le lancement du projet ;
- > Leur indiquent le site internet [Evaluation de la durabilité](#) où se trouvent toutes les informations utiles.
- > Les informent s'il est prévu qu'ils et elles suivent la formation B21.

4. Se renseigner et/ou se former sur B21

Les responsables de projet se renseignent sur les [critères de B21](#) et/ou s'inscrivent à la formation continue organisée par le Service du personnel et d'organisation.

5. Fixer le moment adéquat pour B21

Les responsables de projet fixent le moment adéquat pour l'évaluation B21.

- > Lois : avant la consultation externe
- > Construction de bâtiments : fin de la phase d'avant-projet
- > Construction de routes : fin de la phase d'avant-projet

- > Aménagement de cours d'eau : phase concept

6. Inviter l'équipe d'évaluation et leur envoyer les documents

Les responsables de projet fixent le rendez-vous pour l'évaluation avec l'équipe d'audit et lui envoient les documents au minimum 1 semaine auparavant.

7. Evaluer le projet

Pour l'évaluation du projet de loi ou de décret, il faut compter entre 2h et 3h. S'y ajoute la lecture des documents envoyés par les responsables de projet (1/2 à 1h).

Préparation

- > Ouvrir le site internet : www.boussole21.ch ;
- > Créer un compte : les responsables de projet ainsi que chaque co-auteur doivent en créer un à leur propre nom avant de participer à l'évaluation ;
- > Ajouter sous « Evaluations – Informations générales » les co-auteurs et leur donner délégation.
- > Donner un titre au projet (p. ex. titre de la loi ou du décret) ;
- > Définir le cadre de l'évaluation sous « Informations sur le projet – Description » :
 - > à quoi l'on compare le projet (p. ex. statu quo) ;
 - > quelles sont les limites spatiales des effets observés (p. ex. effet cantonal, suisse, global) ;
 - > quelles sont les limites temporelles des effets observés (p. ex. effet sur 10 ou 20 ans).

Evaluation

- > Evaluer le projet sur une échelle de A (très favorable) à G (très défavorable) à l'aide des 19 critères et de leurs 111 sous-critères ; si le projet n'est pas du tout concerné par un critère cocher X dans l'échelle d'évaluation :

A	B	C	D	E	F	G	X
---	---	---	---	---	---	---	---
- > Choisir parmi les sous-critères celui ou ceux qui sont en lien avec le projet ;
- > Indiquer toujours à quel sous-critère on se réfère ;
- > Remplir toujours la rubrique « Justification de l'évaluation » et autant que possible celles sur les « Risques de répercussions négatives » ou le « Potentiel d'amélioration » par quelques mots clé ou phrases ;
- > Rédiger le paragraphe « Développement durable » dans l'onglet « Résultats » sous « Commentaire général » (une à deux phrases par dimension du DD) ; ce paragraphe est à insérer dans les documents de consultation, lors de la finalisation du projet et dans le message au Grand Conseil ;
- > Exporter le rapport B21 qui est dans l'onglet « Résultats ».

8. Améliorer le projet

Les responsables de projet améliorent leur projet autant que possible, en tenant compte des risques et du potentiel d'amélioration relevés lors de l'évaluation B21.

9. Intégrer B21 dans les documents pour la consultation externe

Les responsables de projet intègrent les résultats de l'évaluation B21 dans les documents pour la consultation externe.

10. Actualiser B21 avec les évaluateurs

Les responsables de projet :

- > Soumettent la synthèse et le rapport B21 à un check rapide lors de l’élaboration du message, pour s’assurer qu’ils tiennent compte des dernières modifications de projet effectuées.
- > Coordonnent les modifications du rapport B21 avec les autres évaluateurs et évaluatrices.

11. Intégrer B21 dans le message au Grand Conseil

Les responsables de projet intègrent le résumé dans le message lors de la rédaction du message accompagnant le projet de loi ou de décret.

12. Joindre le rapport B21 au dossier pour le Conseil d’Etat

Le Secrétariat des Services joint dans Konsul le rapport B21 au message accompagnant le projet de loi ou de décret. Il n’est pas nécessaire de traduire le rapport B21.

13. Informer les membres des Commissions du Grand Conseil

Le Président du Grand Conseil rappelle aux députés en début de session que le rapport B21 est disponible sur le site internet de la Chancellerie. Il renforce ainsi l’information aux membres des Commissions.

14. Organiser sur demande des Commissions une présentation de B21

Le Secrétariat du Grand Conseil organise sur demande des membres des Commissions une présentation de B21 par le responsable de projet.

15. Envoyer les deux rapports B21 et le résumé des améliorations à DD

Les responsables de projet envoient à la responsable DD le premier rapport B21, son actualisation ainsi que le résumé des améliorations apportées au projet suite à la première évaluation B21.

16. Archiver le dossier

Les responsables de projet archivent le dossier B21 complet (premier rapport B21, actualisation B21, améliorations apportées).

17. Publier le rapport B21 sur internet

Le secteur Publications officielles de la Chancellerie publie le rapport B21 sur le site internet de l’Etat de Fribourg, sous « www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/gesetze/ ».

18. Faire une liste annuelle des rapports B21 qui lui ont été transmis

La responsable DD fait une liste annuelle des rapports B21 et des améliorations en lien avec B21 qui lui ont été transmis par les responsables de projet.

5.1.2 Choix de l’outil d’évaluation

Différents cantons et communes appliquent déjà une EDD à certains de leurs projets : l’Office fédéral du développement territorial (ARE) recensait en 2007 onze outils d’évaluation généralistes et quatre sectoriels.²³ Le nombre de projets évalués ainsi que le processus qui accompagne l’évaluation varie selon les cantons.

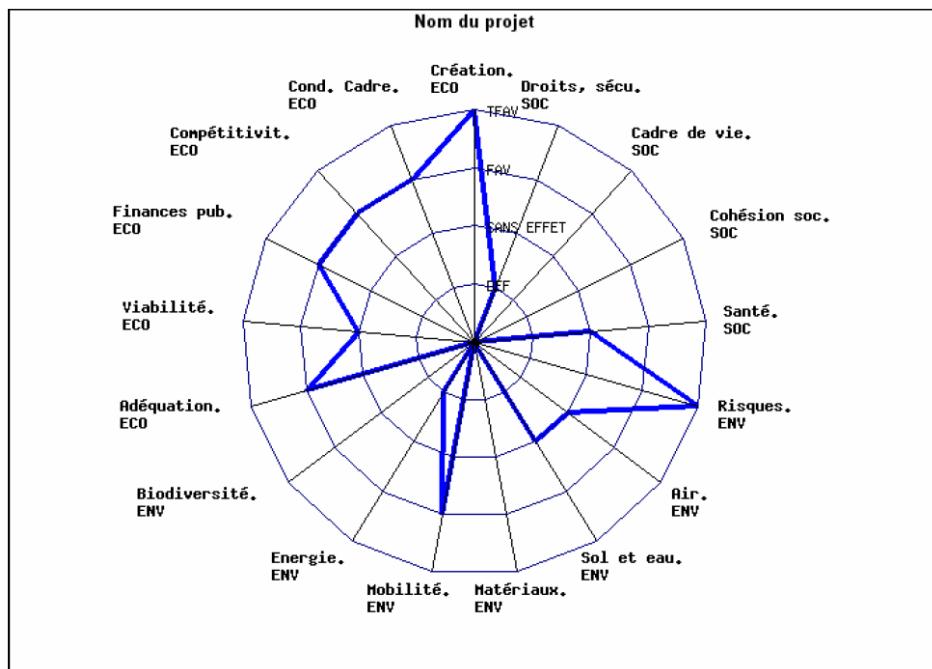
23 ARE : Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes, annexe 1.

En vue d'introduire un processus d'évaluation à l'Etat de Fribourg, le Comité de pilotage a comparé trois types d'outil d'EDD :

- > La grille de questionnement de Vevey, avec 11 questions générales ouvertes sur les trois dimensions du DD ainsi que sur le suivi. Le mode de réponse (longueur et degré de précision des réponses) est laissé ouvert.
- > La grille d'analyse et d'appréciation « Boussole 21 » du canton de Vaud, qui contient 19 critères dans les 3 dimensions du DD, avec 120 sous-critères explicatifs. L'appréciation qualitative se fait par système informatique avec une échelle de notation et la possibilité d'insérer des commentaires. Les résultats se présentent dans un rapport informatique incluant un graphique de synthèse.
- > L'outil d'analyse approfondi « WinWin22 », qui permet, sur la base des quatre capitaux « manufacturé », « naturel », « humain » et « social », d'élaborer une grille d'analyse flexible, avec des indicateurs à définir selon le projet. Cet outil plus complet mais plus complexe permet une analyse quantitative ou semi-quantitative.

Le choix du Comité de pilotage s'est porté sur la « Boussole 21 », car cet outil généraliste est assez simple d'utilisation, le temps nécessaire pour une évaluation se monte environ à deux heures et il peut être utilisé pour différentes finalités (amélioration, comparaison de variantes, aide à la décision, suivi/bilan). Les cantons de Vaud et du Tessin l'utilisent déjà depuis quelques années. Il existe une version en allemand. Le canton de Berne utilise un outil généraliste de type semblable, la « Boussole bernoise du développement durable », qui est structurée également selon les trois dimensions du DD, mais avec un peu plus de critères : 13 environnement, 13 économie et 17 société. A la différence de la Boussole 21 vaudoise, la Boussole bernoise n'a pas la possibilité d'intégrer de commentaires.²⁴

Boussole 21 : Graphique de synthèse



²⁴ Voir Berner Kompass.

5.1.3 Conditions-cadre

Le Comité de pilotage a défini les conditions cadre suivantes pour le processus d'évaluation :

- > La première priorité va à l'évaluation en durabilité des décrets et lois et à l'intégration de ces résultats dans les messages au Grand Conseil. L'évaluation d'autres projets de l'Etat sera traitée plus tard, sur la base des expériences faites ;
- > Le canton de Fribourg vise l'utilisation d'un seul outil d'EDD généraliste. Il y a la possibilité d'approfondir avec des outils sectoriels, comme la « Recommandation SIA 112/1 » pour la construction durable ou une « Evaluation d'impact sur la santé » ;
- > Les collaborateurs doivent avoir la possibilité d'effectuer l'EDD eux-mêmes et dans un délai assez court.

5.2 Monitoring de la durabilité du canton de Fribourg

5.2.1 Méthodes de monitoring cantonal

Le monitoring consiste à rassembler des données comparables de manière systématique et régulière et de montrer, à l'aide d'indicateurs, leur évolution dans l'axe temporel. Il existe deux systèmes de monitoring développement durable pour les cantons : le « Cercle Indicateurs » et la « Régionalisation du système MONET ».

Le « Cercle Indicateurs » est une plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Actuellement, dix-neuf cantons et seize villes y participent. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) est chargé de la direction du projet. Trois autres offices fédéraux accompagnent les travaux : l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Dans le cadre du « Cercle Indicateurs », les cantons relèvent tous les deux ans une trentaine d'indicateurs du développement durable. Parmi ceux-ci, six sont décentralisés, c'est-à-dire collectés par les cantons eux-mêmes. Le Programme 2010–2013 est en cours. Il prévoit la révision et le développement de certains indicateurs et coordonne les relevés 2011 et 2013.

La « Régionalisation du système MONET » s'appuie quant à elle sur le monitoring suisse MONET. Elle est constituée de 60 indicateurs MONET régionalisés et de 20 du « Cercle Indicateurs ». Ce système plus complet, mais qui demande des ressources conséquentes pour collecter ces données, est appliqué dans le canton de Vaud. Des réflexions sont en cours pour élargir ce système à d'autres cantons.

5.2.2 Monitoring du canton de Fribourg

Le canton de Fribourg a décidé de participer aux travaux du « Cercle Indicateurs ». Celui-ci est certes moins précis et moins complet statistiquement que le « MONET régionalisé », mais il permet de participer à un système existant dans des délais très courts, demande peu de ressources et facilite les comparaisons cantonales.

Le canton de Fribourg, représenté par la DAEC, a donc conclu le 05.05.2010 un contrat avec l'ARE qui règle leur collaboration dans le « Cercle Indicateurs » pour les années 2010 à 2013. Les ressources en personnel et financières nécessaires à la récolte des données cantonales, à la participation aux séances ainsi qu'aux coûts généraux du monitoring sont assurées par l'Etat de Fribourg durant ces années. Le Service cantonal de la statistique assure le suivi scientifique de ces travaux, en collaboration avec le Développement durable et les autres services concernés. Cela devrait représenter 0,04 EPT de travail avec le personnel en place et 3780

francs pour les cotisations au Cercle Indicateurs par année. Le but serait de pérenniser le monitoring si le bilan est positif en 2013. Il y a en tout 37 indicateurs, dont 32 centralisés pour lesquels l’OFS récolte les données, et 5 décentralisés sous la responsabilité des cantons. Les relevés cantonaux étant bisannuels, les premiers résultats pour Fribourg sont prévus pour fin 2011.

5.3 Communication et dispositif de suivi de la stratégie

Diverses activités de communication sont prévues suite à la validation de cette stratégie par le Conseil d’Etat. Une conférence de presse permettra de diffuser les grandes lignes de la stratégie auprès de la population. Un site internet de l’Etat dédié au développement durable est déjà en fonction.²⁵ Il sera complété au fur et à mesure de la mise en œuvre. Selon les opportunités et ses disponibilités, la responsable participera à des conférences ou à des assemblées d’associations, afin de présenter la stratégie et son état d’avancement. L’Etat souhaite que la communication sur ses actions incite les entreprises, les communes et la population à renforcer la durabilité de leurs activités.

Pour chaque action, des indicateurs de suivi ont été définis, ainsi que leur périodicité et le lieu du bilan. Indiqués en fin de chaque fiche d’évaluation, ils sont de la compétence du service responsable de la mise en œuvre de l’action. Ces indicateurs portant sur les actions, le monitoring ainsi que les évaluations de la durabilité de projets feront l’objet d’un suivi annuel par la responsable développement durable. Il est prévu qu’elle rédige un rapport annuel succinct sur la mise en œuvre de la stratégie « Développement durable », qui sera publié dans le rapport d’activité annuel de la DAEC et sur le site internet développement durable de l’Etat. Le Comité de pilotage et la Commission consultative Développement durable assureront un suivi stratégique sur la base de ces informations.

La validité de la stratégie est de sept ans, afin de permettre un lancement échelonné sur deux ans et cinq ans de réalisation avant de tirer un bilan global et d’élaborer la prochaine stratégie.

25 Site Développement durable de l’Etat de Fribourg : <http://www.fr.ch/daec-dd/>

6 Conclusions

6.1 Financement

Une estimation des coûts globaux et du temps nécessaire à la réalisation des actions a été faite, que ce soient des mandats externes, du nouveau personnel ou du temps supplémentaire chez le personnel existant. Les coûts globaux nouveaux se montent à 7 713 160 francs sur une période de 5 ans. Ils comprennent les mandats externes et le personnel nouveau, mais pas les EPT ni les montants déjà prévus au budget. Ainsi, il a été estimé que 4,42 nouveaux EPT seraient nécessaires sur une moyenne de 5 ans. Il est important de garder à l'esprit que les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront également, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou du moins un retour sur investissement.

Le Conseil d'Etat préconise un financement des actions et outils du développement durable par un crédit d'engagement, qui sera soumis au Grand Conseil en automne 2011. Cette solution permettra d'assurer un financement global de la stratégie. Les Directions mettront par la suite dans leur budget les montants nécessaires à la réalisation des actions qui sont de leur compétence.

6.2 Conséquences financières et sur les ressources en personnel

Comme le montrent les fiches d'évaluation des actions, une nouvelle activité durable ou le renforcement d'une activité dans le sens de la durabilité demande souvent à court et moyen terme un investissement, que ce soit en temps ou en argent. Un tel investissement amène par contre fréquemment des économies à moyen et long terme ou de manière globale.²⁶

A titre d'exemple, les investissements pour construire un bâtiment selon des standards énergétiques plus stricts sont plus élevés à l'origine, mais permettent des économies de frais d'entretien et deviennent donc rentables après plusieurs années. Une prise en compte du cycle de vie complet des produits, qui comprend l'extraction et la préparation des matériaux ainsi que dans le long terme les frais de destruction du bâtiment ou de gestion des déchets, démontre également que l'achat d'un produit « plus cher » ne l'est souvent pas de manière globale. L'exploitation sociale dans les pays en développement fait également partie des facteurs qui réduisent à première vue les coûts de certains produits dans les pays développés, mais qui, dans une perspective globale, ne font que les déplacer géographiquement. D'autre part, certains biens n'ont pas de valeur monétaire, comme le paysage ou la biodiversité. Il est donc sensible de mettre dans la balance « Coûts-efficacité » une action durable qui demande un investissement chiffré en francs ou en temps et dont l'apport touche à des valeurs telles que la culture ou l'éthique.

Le but d'une telle estimation financière est d'assurer que lors des décisions finales les moyens nécessaires soient mis à disposition et qu'ainsi les actions choisies puissent effectivement être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Les tables suivantes synthétisent quelles sont les conséquences financières et sur les ressources en personnel des actions proposées et quelle est leur répartition sur cinq ans. Elle intègre également les participations financières éventuelles d'autres sources, telle la Confédération. Il s'agit en général d'une première évaluation grossière, qui pourra être approfondie lorsque l'action sera dans un stade plus avancé. La durée des actions est très variable : action sur une année, sur trois ans, cinq ans ou permanente. Afin de permettre une comparaison des actions, les coûts ont été calculés sur

26 Voir chapitre 6.3.

cinq ans et le temps de travail supplémentaire nécessaire a été monétarisé sur la base d'un salaire annuel de 144 000 francs.²⁷ Pour les actions « Gestion globale des eaux » et « Amélioration de la gestion de l'Etat et sensibilisation : informatique », une partie des montants est déjà au budget 2012, indépendamment de leur acceptation dans la stratégie « Développement durable ». C'est pourquoi ces coûts sont déduits des coûts nouveaux.

6.2.1 Conséquences financières pour les communes

Une évaluation générale des conséquences financières de la stratégie « Développement durable » pour les communes a montré que l'action « Migration et communes sympas » implique des coûts pour les communes qui souhaitent y participer et que l'action « Revitalisation des cours d'eau » pourrait impliquer une dépense communale. En effet, cette action renforce la communication envers les communes et la population et vise une augmentation du nombre de kilomètres de cours d'eau revitalisés. Lorsqu'elle décide de faire une revitalisation, la commune, qui est maître d'œuvre, est appelée à financer une part d'environ 20 % des coûts totaux (coûts restants après financement par la Confédération et le canton). Pour une vue d'ensemble, voir la table ci-dessous qui s'y réfère.

²⁷ Selon les indications du SPO, un salaire annuel moyen pour collaborateur académique se monte à 144 000 francs, charges comprises, pour 251 jours travaillés par an.

Conséquences financières et sur les ressources en personnel nouveau sur 5 ans (état 2016)

Titre action	Coûts financiers et en personnel nouveau en CHF ¹							
	1 ^{re} année	2 ^{de} année	3 ^{de} année	4 ^{de} année	5 ^{de} année	Coûts totaux (y.c. par personnel nouveau nécessaire)	Montants prévus dans les budgets futurs indépendamment de la strat. DD	Montants nécessaires
Urbanisation et mobilité								
Plans de mobilité pour l'Etat - phase pilote	80'000	96'000				176'000		176'000
Développer les plans de mobilité pour l'Etat								
Quartier durable de la Poya	50'000	50'000				100'000		100'000
Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie								
Marchés publics durables - fournitures	5'000					5'000		5'000
Marchés publics durables - construction								
Assainissement des bâtiments de l'Etat ²	300'000	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	300'000 et indéterminé		300'000 et indéterminé
Amélioration de la gestion et sensibilisation:								
- Fournitures papier et matériel de bureau								
- Déchets et nettoyages	3'334	3'334	3'334			10'002		10'002
- Informatique	15'000	30'000	30'000			75'000	30'000	45'000
Participation population protection climat	51'000	16'000	16'000	16'000	16'000	115'000		115'000
Cohésion sociale, santé, famille et travail								
Promotion santé multisectorielle ³	87'600	87'600	87'600	87'600	87'600	438'000		438'000
Migration et communes sympas	160'000	180'000	180'000	180'000	180'000	880'000		880'000
Formation continue de l'Etat et DD								
Gestion des ressources naturelles								
Revitalisation des cours d'eau ⁴	181'500	181'500	144'000	144'000	144'000	795'000		795'000
Gestion globale des eaux ⁵	687'200	1'288'000	1'288'000	1'288'000		4'551'200	1'802'400	2'748'800
Réseaux écologiques	50'000					50'000		50'000
Entretien des bordures de route	30'000					30'000		30'000
Bois dans les constructions publiques								
Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture	30'000	60'000	60'000			150'000		150'000
Formation et recherche								
Education au développement durable (EDD) ⁶ :								
-Renforcer l'EDD à l'école obligatoire								
-Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s								
-Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR								
Parrainage intergénérationnel	70'000	50'000	50'000	50'000	50'000	270'000		270'000
Formation entreprise sociale et solidaire ⁷	40'985					40'985		40'985
Renforcer le partage sur le site Friportail								
Développement économique								
Guide "PME et développement durable"	40'000					40'000		40'000
Spots Blue Economy								
Promotion de l'agriculture biologique ⁸	7'334	7'334	7'334	7'334	7'334	36'670		36'670
Evaluation et monitoring								
Evaluation de la durabilité, formation	4'500	2'000	2'000	2'000	2'000	12'500		12'500
Monitoring DD		3'780	3'780	3'780	3'780	15'120	15'120	15'120
	1'893'453	2'055'548	1'872'048	1'778'714	490'714	8'090'477	1'847'520	6'242'957

Chiffres en italique: montants nécessaires si l'action est pérennisée

1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année **2)** Sur la base d'un inventaire (100'000,- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés **3)** L'action a été légèrement adaptée **4)** Un bilan est prévu après 4 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action **5)** Hypothèse retenue: les montants prévus au budget 2011 (500'000,- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes **6)** Cette action a été remaniée et subdivisée en trois actions **7)** Coûts d'élaboration et de marketing durant la 1^{re} année, puis pérennisation de l'action en la finançant par les taxes d'inscription **8)** Action prolongée de trois ans (total 6 ans).

Actions nouvelles ou modifiées en juin 2014

 Actions nouvelles en mai 2016



Conséquences financières et sur les ressources en personnel durant la 1ère année de mise en œuvre (état 2011)

No	Titre action	Service	Durée	Coûts financiers 1ère année personnel non compris	Personnel nécessaire 1ère année		Soutien externe, supplémentaire	Coûts financiers et en personnel nouveau, 1ère année, en CHF ¹		
					Personnel en place	Personnel nouveau		Coûts totaux (y.c. montants prévus au budget et personnel nouveau)	Montants déjà prévus au budget	Coûts totaux nouveaux (y.c. personnel nouveau)
PP1	Urbanisation et mobilité									
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat, phase pilote	STE	2 ans	80'000		(0.25 EPT 2 ^{ème} année)		80'000		80'000
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie									
2.1	Achats publics durables	SG-DAEC	2 ans puis perm.	5'000	0.28 EPT			5'000		5'000
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat ²	SBat	Permanente	300'000 suite indéterminée	indéterminé		indéterminé	300'000 et indéterminé	15'000	300'000 et indéterminé
2.3	Amélioration gestion - sensibilis.									
Volet 1	- Fournitures, matériel de bureau	SAMI	Permanente		0.02 EPT					
Volet 2	- Déchets et nettoyages	SBat	3 ans puis perm.	3'334	0.02 EPT			3'334		3'334
Volet 3	- Informatique	SITel	Permanente	30'000	0.08 EPT			30'000	15'000	15'000
2.4	Particip. population protec. climat	SEn	5 ans	51'000	0.20 EPT			51'000		51'000
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail									
3.1	Evaluation d'impact sur la santé	SSP	3 ans puis perm.	30'000		0.4 EPT		87'600		87'600
3.2	Migration et communes sympathas	SG-DSJ	5 ans	160'000			Confédération ⁸	160'000		160'000
3.3	Formation continue de l'Etat	SPO-F	Permanente		indéterminé					
PP4	Gestion des ressources naturelles									
4.1	Revitalisation des cours d'eau ³	SPC	4 ans puis perm.	37'500		1 EPT	Conféd. OFEV	181'500	Selon planification	181'500
4.2	Gestion globale des eaux ⁴	SEn	4 ans puis 6 ans	1'000'000		2 EPT		1'288'000	500'000.- + 0.7 EPT (=600'800.-)	687'200
4.3	Réseaux écologiques	BPNP	1 an	50'000	0.06 EPT			50'000		50'000
4.4	Entretien bordures de route	SPC	3 ans	30'000	indéterminé			30'000		30'000
4.5	Bois dans les constructions publiques	SBat	Permanente							
PP5	Formation et recherche									
5.1	Promotion DD scolarité obligatoire	HEP	3 ans puis perm.	10'000		1.08 EPT		165'474		165'474
5.2	Parraining intergénérationnel	SOPFA	Permanente	70'000	indéterminé		org. LIFT	70'000		70'000
5.3	Stage développement durable	SFP ⁵	3 ans puis perm.	50'000			Loterie romande ⁹	50'000		50'000
5.4	Formation accueil spéç. à la ferme	IAG	3 ans puis 7 ans	2'500	indéterminé		Aide CH Montagnards	2'500		2'500
5.5	Formation entreprise sociale	HEG-FR	1 an puis perm.	12'300		0.2 EPT		40'985		40'985
5.6	Plateforme éduc, form., recherche	DICS	Permanente			0.25 EPT		36'000		36'000
PP6	Développement économique									
6.1	Guide PME et DD	Prom-FR	6 mois	40'000	0.08 EPT		org. CCF/UP ⁶	40'000		40'000
6.2	<i>Certification DD:</i>									
Volet 1	- Chèques certification DD	Prom-FR	3 ans	66'667	0.04 EPT		Cleantech FR + HEG ⁷	66'667		66'667
Volet 2	- Labels DD et tourisme	UFT	3 ans	15'000	0.02 EPT			15'000		15'000
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	IAG	3 ans	7'334	0.03 EPT			7'334		7'334
	Evaluation et monitoring									
	Evaluation DD, formation	SPO	1 an puis perm.	4'500	0.07 EPT			4'500		4'500
	Monitoring DD	SStat	Permanente	3'780	0.04 EPT			3'780	3'780	
Total	Strat. dév. durable			2'058'915	0.94 EPT	4.93 EPT		2'768'674	619'580	2'149'094

1) Valeurs utilisées : 144'000 CHF annuel (y compris 13ème), charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Sur la base d'un inventaire (300'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés 3) Coûts de communication, de planification et de conduite de projets pilotes. Les coûts d'infrastructure sont payés par les comptes de fonctionnement de l'Etat et l'OFEV 4) Hypothèse: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes 5) Mandat du SFP au Trägerverein Bildung Nachhaltige Entwicklung (BNE) 6) Frais de personnel pris en charge par les organisations 7) Soutien ponctuel absorbé par les ressources en place 8) Commission fédérale pour les questions de migration 9) Soutien de 25'000.- CHF par la Loterie romande; Soutien financier d'autres fondations, entreprises et associations en cours de clarification .

Conséquences financières et en personnel nouveau sur 5 ans (état 2011)

No	Titre action	Coûts financiers et en personnel nouveau en CHF ¹							Montants prévus dans les budgets futurs indépendamment de la strat. DD	Montants nécessaires
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	Coûts totaux (y.c. personnel nouveau nécessaire)			
PP1	Urbanisation et mobilité									
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote	80'000	96'000				176'000		176'000	
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie									
2.1	Achats publics durables	5'000					5'000		5'000	
2.2	Assainissement des bâtiments de l'Etat ²	300'000	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	300'000 et indéterminé		300'000 et indéterminé	
2.3	Amélioration de la gestion et sensibilisation:									
Volet 1	- Fournitures papier et matériel de bureau									
Volet 2	- Déchets et nettoyages	3'334	3'334	3'334			10'002		10'002	
Volet 3	- Informatique	15'000	30'000	30'000			75'000	30'000	45'000	
2.4	Participation population protection climat	51'000	16'000	16'000	16'000	16'000	115'000		115'000	
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail									
3.1	Evaluation d'impact sur la santé ³	87'600	87'600	87'600	87'600	87'600	438'000		438'000	
3.2	Migration et communautés sympathas	160'000	180'000	180'000	180'000	180'000	880'000		880'000	
3.3	Formation continue de l'Etat et DD									
PP4	Gestion des ressources naturelles									
4.1	Revitalisation des cours d'eau ⁴	181'500	181'500	144'000	144'000	144'000	795'000		795'000	
4.2	Gestion globale des eaux ⁵	687'200	1'288'000	1'288'000	1'288'000		4'551'200	1'802'400	2'748'800	
4.3	Réseaux écologiques	50'000					50'000		50'000	
4.4	Entretien des bordures de route	30'000					30'000		30'000	
4.5	Bois dans les constructions publiques									
PP5	Formation et recherche									
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire ³	165'474	160'474	160'474	160'474	160'474	807'370		807'370	
5.2	Parrenage intergénérationnel	70'000	50'000	50'000	50'000	50'000	270'000		270'000	
5.3	Stage développement durable ³	50'000	110'000	110'000	110'000	110'000	490'000		490'000	
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme ⁶	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	12'500		12'500	
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire ⁷	40'985					40'985		40'985	
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche	36'000	36'000	36'000	36'000	36'000	180'000		180'000	
PP6	Développement économique									
6.1	Guide PME et développement durable	40'000					40'000		40'000	
6.2	Certification développement durable:									
Volet 1	- Chèques certification DD	66'667	66'667	66'667			200'001		200'001	
Volet 2	- Labels DD et tourisme	15'000	15'000	15'000			45'000		45'000	
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	7'334	7'334	7'334			22'002		22'002	
	Evaluation et monitoring									
	Evaluation de la durabilité, formation	4'500	2'000	2'000	2'000	2'000	12'500		12'500	
	Monitoring DD		3'780	3'780	3'780	3'780	15'120	15'120		
	Total des coûts financiers et en personnel	2'149'094	2'336'189	2'202'689	2'080'354	792'354	9'560'680	1'847'520	7'713'160	

Chiffres en italique : montants nécessaires si l'action est pérennisée. **1)** Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année **2)** Sur la base d'un inventaire (100'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés **3)** Un bilan est prévu après 3 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action **4)** Un bilan est prévu après 4 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action **5)** Hypothèse retenue: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes **6)** Un bilan est prévu après 3 ans, le but étant de prolonger l'action durant 7 ans supplémentaires **7)** Coûts d'élaboration et de marketing durant la 1^{ère} année, puis pérennisation de l'action en la finançant par les taxes d'inscription.

Les EPT nouveaux compris dans les coûts totaux ci-dessus se montent à 4,42 EPT sur une moyenne de 5 ans.

Conséquences sur les ressources en personnel sur 5 ans et résumé (état 2011)

No	Titre action	Ressources en personnel en équivalents plein temps (EPT) par année										Moyenne EPT/an sur 5 ans		Moyenne CHF ¹ /an sur 5 ans	
		1 ^{re} année		2 ^{eme} année		3 ^{eme} année		4 ^{eme} année		5 ^{eme} année		Personnel	Personnel	Personnel	Personnel
		En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau
PP1	Urbanisation et mobilité														
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote				0.25								0.05		7'200
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie														
2.1	Achats publics durables	0.28		0.16		0.04		0.04		0.04		0.11		15'840	
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat		indéf.		indéf.		indéf.		indéf.		indéf.		indéf.		
2.3	Amélioration de la gestion environ. et sensibilisation:														
Volet 1	- Fournitures papier et matériel de bureau	0.02										0 ²			
Volet 2	- Déchets et nettoyages	0.02										0 ²			
Volet 3	- Informatique	0.08		0.08		0						0.05		7'200	
2.4	Participation population protection climat	0.20										0.04		5'760	
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail														
3.1	Evaluation d'impact sur la santé		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		57'600
3.2	Migration et communes sympas														
3.3	Formation continue de l'Etat et DD	indéf.										indéf.			
PP4	Gestion des ressources naturelles														
4.1	Revitalisation des cours d'eau		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		144'000
4.2	Gestion globale des eaux		2.00		2.00		2.00		2.00				1.60		230'400
4.3	Réseaux écologiques	0.06										0.01		1'440	
4.4	Entretien bordures de routes	indéf.										indéf.			
4.5	Bois dans les constructions publiques														
PP5	Formation et recherche														
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		155'520
5.2	Parraînage intergénérationnel														
5.3	Stage développement durable														
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme														
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire		0.20									0.04		5'760	
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche		0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		36'000
PP6	Développement économique														
6.1	Guide PME et développement durable	0.08										0.01		1'440	
6.2	Certification développement durable:														
Volet 1	- Chèques certification DD	0.04		0.04		0						0.02		2'880	
Volet 2	- Labels DD et tourisme	0.02		0.02		0						0.01		1'440	
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	0.03		0.03		0						0.02		2'880	
Evaluation et monitoring															
	Evaluation durabilité, uniquement formation	0.07		0.06		0		0.06		0.06		0.06		8'640	
	Monitoring DD	0.04		0.04		0		0.04		0.04		0.04		5'760	
Total		0.94	4.93	0.43	4.98	0.31	4.73	0.14	4.73	0.14	2.73	0.37	4.42	53'280	636'480

1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année. 2) Compte pour 0 en dessous de 2 décimales. *Chiffres en italique* : EPT nécessaires si l'action est pérennisée après le bilan. Le terme "indéf." signifie que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'action ne pourront être déterminées qu'après une première étape (phase-pilote, inventaire).

EN RESUME SUR 5 ANS

Coûts totaux nouveaux

7'713'160

(financiers et personnel, moins montants déjà prévus au budget)

Dont coûts pour le personnel nouveau

3'182'400

Estimation des conséquences financières pour les communes (état 2016)

Secteurs clé de l'Etat	24 actions	Coûts pour les communes
Urbanisation et mobilité	Plans de mobilité pour l'Etat - phase pilote	Non
	Développer les plans de mobilité pour l'Etat	Non
	Quartier durable de la Poya	Non
Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	Marchés publics durables - fournitures	Non, sauf si participation des communes à un cours de formation en achats durables.
	Marchés publics durables - construction	Non
	Assainissement des bâtiments de l'Etat	Non, concerne seulement les bâtiments de l'Etat.
	Amélioration de la gestion et sensibilisation:	
	Fournitures papier et matériel de bureau	Non
	Déchets et nettoyages	Non
	Energie et informatique	Non
	Participation protection climat	Non, au contraire: offre d'animation pour les communes intéressées.
Cohésion sociale, santé, famille et travail	Promotion santé multisectorielle	Pas directement, financement de l'Etat. Effet indirect éventuel si l'évaluation propose une modification/amélioration du projet. Peut impliquer un coût supplémentaire à court terme, mais des économies pour la santé à moyen et long terme.
	Migration et communes sympas	Oui, la commune devrait prendre en charge les coûts de mise en œuvre des activités qu'elle a choisies. Après 5 ans, il est souhaité qu'elle reprenne les coûts de formation des agents sympas. Cette action permet cependant des économies au niveau de la commune: grâce à une meilleure intégration, on peut attendre une baisse des dépenses liées à l'assurance-chômage, à l'aide sociale ou aux incivilités.
	Formation continue de l'Etat et DD	Non
Gestion des ressources naturelles	Revitalisation des cours d'eau	Pas directement, puisque l'action renforce la communication. Mais à terme oui, car lors de revitalisations la commune, qui demeure maître d'oeuvre, est appelée à financer une part d'environ 20% (coûts restants après financement par la Confédération et le canton). Mais il s'agit également d'une opportunité, étant donné les gains pour la protection contre les crues et pour la qualité du paysage.
	Gestion globale des eaux	Non. Selon la loi sur les eaux de 2009, les communes devront financer des investigations complémentaires à celles du canton ainsi que les éventuelles adaptations d'infrastructure de protection des eaux. L'action renforce la planification cantonale, permettant ainsi des informations plus complètes et plus ciblées. Elle devrait donc permettre des économies dans les investigations complémentaires des communes.
	Distribution de l'eau potable	Non, car la commune paye aujourd'hui déjà les coûts de distribution et d'infrastructures. Les coûts de distribution seront à terme couverts entièrement par des taxes et plus du tout par les impôts. Les communes seront appelées à prévoir le financement des futures infrastructures, ce qui demande des fonds au début (faire des réserves), mais n'est pas plus coûteux dans la durée.
	Réseaux écologiques	Non
	Entretien des bordures de routes	Non
	Bois dans les constructions publiques	Non si l'on intègre le bois dans les réflexions dès le début.
Formation et recherche	Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture	Non
	Education au développement durable (EDD) :	
	Renforcer l'EDD à l'école obligatoire	Non
	Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s	Non
	Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR	Non
Développement économique	Parrainage intergénérationnel	Non, plutôt des économies. Grâce à une meilleure relève professionnelle par les jeunes, moins de dépenses liées à l'assurance-chômage et à l'aide sociale.
	Formation entreprise sociale	Non
	Renforcer le partage sur le site Fripovertail	Non
	Guide "PME et développement durable"	Non
	Spots Blue Economy	Non
	Promotion de l'agriculture bio	Non

Action qui peut engendrer des dépenses supplémentaires pour les communes

Action qui concerne la gestion interne de l'Etat

6.3 Bénéfices à long terme des actions

Les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou un retour sur investissement. Ne voir que les conséquences financières et sur les ressources en personnel à court terme risquerait de ne pas ouvrir l'horizon sur l'axe temps, qui est essentiel dans le cadre du développement durable. Par contre, plus cet axe temps est ouvert, plus il est difficile d'estimer précisément le montant de ce retour sur investissement. C'est pourquoi ce chapitre décrit les bénéfices de manière qualitative et les complète avec des chiffres lorsque des études sur les effets à long terme existent.

Urbanisation et mobilité

Dans ce domaine, l'action proposée porte sur le « Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote ». A moyen et long terme, elle devrait avoir un effet positif sur la santé, grâce à une réduction des nuisances du trafic motorisé et à la promotion de la mobilité douce. Cette action aura également pour conséquence une baisse des émissions sonores ainsi que des émissions de polluants atmosphériques et de CO₂. Du point de vue économique, elle pourrait permettre une réduction des besoins en stationnement et un meilleur taux d'occupation des transports publics.

Bâtiments, bureau, achats/ marchés publics et énergie

L'action « Achats publics durables » permettra d'intégrer dans les procédures de marchés publics la dimension du développement durable, en particulier par une meilleure notation des entreprises respectant les conditions de travail prescrites par les conventions de l'OIT, ainsi que l'égalité salariale hommes-femmes.

En ce qui concerne l'action « Assainissement des bâtiments de l'Etat », les investissements seront certes très élevés au départ, mais le rapport sur investissements pourra être intéressant en fonction de l'inventaire des priorités proposées, lesquelles tiendront compte du rapport coût/efficacité. L'action « Assainissement des bâtiments de l'Etat » améliorera en outre les conditions de travail des employé-e-s.

L'amélioration de la gestion environnementale de l'Etat ainsi que la sensibilisation des employé-e-s à cet égard amèneront une réduction de la consommation d'énergie et de différentes matières, notamment le papier. La gestion des fournitures et des équipements informatiques sera en outre optimisée. Par ailleurs, la quantité de déchets de bureau sera réduite, avec toutes les répercussions positives qui en découleront au niveau environnemental.

Avec la « Participation de la population à la protection du climat », la consommation d'énergie devrait baisser et permettre des économies financières. D'autre part, l'engagement de la population participera au ralentissement du réchauffement climatique, dont les risques et coûts sont élevés.

Cohésion sociale, santé, famille et travail

L'action « Promotion santé multisectorielle » permettra de mettre en évidence l'effet potentiel des grands projets de l'Etat sur la santé et ainsi d'améliorer un projet avant sa mise en œuvre. A long terme, la santé physique, mentale et sociale de la population du canton devrait être renforcée, un allongement de la période de vie en bonne santé ayant un effet positif sur la qualité de la vie et contribuant à diminuer le poids de la maladie, l'invalidité et la nécessité de recevoir des soins. Le bon état de santé de la population contribuera à accroître sa productivité et à

garantir la croissance économique. Selon une étude,²⁸ la rentabilité de la prévention et de la promotion de la santé en Suisse est en général très favorable. Ainsi, lors de programmes de prévention des accidents de la route, le retour sur investissement est de 9 francs pour tout franc investi. Il est de 23 pour la prévention de la consommation d'alcool et de 41 pour le tabagisme.

L'action « Migration et communes sympas » devrait améliorer la cohésion sociale, ce qui devrait permettre aux jeunes migrant-e-s d'accéder plus facilement à la formation professionnelle et au marché de l'emploi, de réduire les dépenses liées à l'assurance-chômage et à l'aide sociale et de prévenir les incivilités.

Avec la « Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat », le personnel de l'Etat aura une sensibilité accrue et agira dans son domaine de compétence en tenant plus compte de l'efficacité économique, de la solidarité sociale et de la responsabilité écologique.

Gestion des ressources naturelles

Les deux actions, « Concept et mise en œuvre de la revitalisation des cours d'eau » et « Gestion globale des eaux » devraient permettre de préserver la ressource eau, d'améliorer son milieu naturel et d'assurer sa qualité. La revitalisation participera au maintien et au développement de la biodiversité, à la protection contre les crues, à la réduction des frais d'entretien des cours d'eau, à l'amélioration de la qualité du paysage ainsi qu'à l'offre de lieux de détente et de loisir. Grâce à la gestion globale des eaux, les ressources en eau seront protégées et leur utilisation sera parcimonieuse.

Le « Concept cantonal pour les réseaux écologiques » et l' « Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes » renforceront la biodiversité dans le canton. Le concept pour les réseaux écologiques garantira une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des intérêts de la protection des espèces au niveau cantonal. Quant aux nouvelles méthodes d'entretien des bordures de routes, elles en protégeront la qualité écologique et participeront à la valorisation du paysage.

Finalement, l'action en faveur d'une « Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques » induira une valorisation du bois comme ressource renouvelable avec un bilan en énergie grise favorable. En termes économiques, elle renforcera la filière forêt-sciérie-transformation du canton de Fribourg, soutiendra les circuits économiques régionaux et maintiendra des emplois au niveau local et régional.

Formation et recherche

Les actions portant sur l'éducation au DD amèneront à un très large public d'enfants et de jeunes des connaissances de base et des outils pour gérer de manière durable la complexité du monde de demain.

L'action « Transition I – parrainage intergénérationnel » renforcera la cohésion et la solidarité sociale ainsi que les relations intergénérationnelles entre séniors et jeunes en difficulté. Les compétences des séniors seront valorisées et la relève professionnelle par les jeunes sera mieux assurée, les coûts relatifs au chômage et à l'aide sociale diminuant d'autant.

²⁸ Wieser S., Jeanrenaud C., et al. Economic evaluation of prevention measures in Switzerland, WIG and IRENE, Berne, 2009.

Quant à la « Création d'une formation continue en entreprise sociale et solidaire (ESS) », elle augmentera le degré de couverture des activités dans le domaine de l'entrepreneuriat social, favorisera la création d'entreprise et contribuera à la diminution des coûts du social en renforçant la réinsertion.

Finalement, l'action « Renforcer le partage sur le site Friportail » permettra la diffusion de l'information de manière efficace ainsi qu'une mise en réseau des partenaires et des documents. Cela permettra de gagner du temps ainsi que des ressources en personnel et financières.

Développement économique

Le « Guide 'PME et développement durable' » permettra de sensibiliser les PME aux enjeux du développement durable tant sous l'aspect de la responsabilité environnementale et sociale que de l'optimisation des coûts et de l'anticipation des risques. Le bénéfice pour une entreprise résultant d'une amélioration des relations de l'entreprise avec ses employés, clients, fournisseurs et avec la collectivité ainsi que d'une réduction des impacts des processus, activités et produits sur l'environnement se concrétisera en termes de contribution au renforcement de sa compétitivité. L'action « Spots Blue Economy » permettra la diffusion de ce même message auprès des entreprises, avec d'autres moyens de communication. Quant à l

a promotion de l'agriculture biologique, elle permettra à terme d'augmenter la production agricole biologique et donc de protéger de manière accrue les ressources naturelles. Elle contribuera également à renforcer l'esprit d'entreprise et l'innovation dans l'agriculture.

6.4 Interventions parlementaires traitées

La « Stratégie développement durable » représente la position du Conseil d'Etat quant aux mesures proposées dans les trois postulats H. Zurkinden/O. Suter (P2021.07) « Développement durable », O. Suter/J. Crausaz (P2045.08) « Aménagement du territoire respectueux du développement durable » et X. Ganioz/A. Burgener (P2061.09) « Engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables » et n'ayant pas déjà été traitées dans le rapport sur postulat H. Zurkinden/O. Suter (P2021.07) du 17 mars 2010. Les écoquartiers ne sont pas traités dans cette stratégie. Il est prévu de les thématiquer dans la structure de travail qui sera mise sur pied en collaboration avec les communes et dans le but de les soutenir dans leur volonté de renforcer leur durabilité. La stratégie montre également le processus d'évaluation de projets de lois et décrets prévu par le Conseil d'Etat, concrétisant ainsi l'initiative parlementaire M. Boschung / G. Bourguet (I5002.07). La participation de l'Etat au monitoring développement durable « Cercle Indicateurs » répond à la question L. Thévoz (QA3277.09). Quant à la motion L. Thévoz / Y. Hunziker (M1091.10), elle a été retirée le 8 octobre 2010. Pour plus de détails sur les interpellations parlementaires, voir le chapitre 7.1.

6.5 Compatibilité avec la Stratégie du Conseil fédéral et collaborations

Dans sa « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008–2011 », le Conseil fédéral a retenu huit défis clés et trois défis transversaux qui sont prioritaires pour son action dans le domaine du développement durable. Lorsque l'on compare les actions de la stratégie « Développement durable » de l'Etat de Fribourg avec ces défis, il apparaît qu'elles sont parfaitement compatibles : l'estimation ci-dessous montre en effet que les 24 actions cantonales (état 2016) participent à une amélioration d'une grande majorité des défis définis par le Conseil fédéral.

Actions du canton Fribourg	Défis clés								Défis transversaux		
	Changement climatique et dangers naturels	Energie	Développement territorial et transports	Économie, production et consommation	Utilisation des ressources naturelles	Cohésion sociale, démographie et migration	Santé publique, sport et promotion activité physique	Défis mondiaux en développement et environnement	Politique financière	Formation, recherche, innovation	Culture
Plans de mobilité pour l'Etat - phase pilote	X	X	X		X		X				
Développer les plans de mobilité pour l'Etat	X	X	X		X		X				
Quartier durable de la Poya	X	X		X	X	X				X	
Marchés publics durables - fournitures	X	X		X	X	X		X			
Marchés publics durables - construction	X	X		X	X	X		X			
Assainissement des bâtiments de l'Etat	X	X		X	X						X
Amélioration de la gestion et sensibilisation :											
Fournitures papier et matériel de bureau	X	X		X	X			X			
Déchets et nettoyages	X	X		X	X			X			
Energie et informatique	X	X		X	X						
Participation population protection climat	X	X	X	X	X	X	X				
Promotion santé multisectorielle								X			
Migration et communes sympas				X		X	X	X			X
Formation continue de l'Etat et DD										X	
Revitalisation des cours d'eau	X		X		X		X				X
Gestion globale des eaux	X		X	X	X	X	X				
Réseaux écologiques			X		X						
Entretien des bordures de routes	X	X	X		X						
Bois dans les constructions publiques	X	X		X	X				X	X	
Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture				X	X	X					
Education au développement durable (EDD) :											
Renforcer l'EDD à l'école obligatoire											X
Groupe EDD dans la form. continue des enseignant-e-s											X
Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR											X
Parrainage intergénérationnel					X		X				X
Formation entreprise sociale					X		X	X	X		X
Renforcer le partage sur le site Friportail											X
Guide "PME et développement durable"					X						
Spots Blue Economy					X						
Promotion de l'agriculture biologique	X			X	X		X			X	

X L'action a un effet favorable dans le domaine du défi du Conseil fédéral

 Pour ces actions, les domaines concernés touchent aux 3 dimensions du développement durable et seront définis plus précisément lors de la mise en œuvre.

Collaborations avec la Confédération et les cantons

Une collaboration fructueuse avec la Confédération et les autres cantons dans le domaine du développement durable est à relever. L'ARE organise deux fois par année des Forums Développement durable, dédiés à des thèmes particulièrement actuels, ainsi que des Groupes d'échange portant sur la mise en œuvre de l'évaluation de la durabilité. Ces séances permettent de partager les expériences faites et de coordonner les approches. D'autre part, le canton de Fribourg soigne tout particulièrement le contact avec les cantons romands dans le cadre de la plateforme d'échange romande « Coord21 ».²⁹ C'est ainsi que l'accès à divers outils de qualité, tels la Boussole 21 vaudoise et le Guide des achats professionnels responsables genevois et vaudois, a été largement facilité. Il est prévu de continuer cette collaboration, qui soutient les échanges et permet de concentrer les forces en place.

²⁹ Voir www.coord21.ch.

7 Annexes

7.1 Activités parlementaires et développement durable

Différentes interpellations parlementaires ont joué un rôle important lors de l'élaboration de la stratégie « Développement durable » du canton de Fribourg. Les principales sont :

Le postulat H. Zurkinden / O. Suter (P2021.07), déposé le 21 août 2007, invite le Conseil d'Etat à élaborer un agenda 21 local cantonal, à créer un service interdépartemental et une commission cantonale pour le développement durable ainsi qu'à faire des propositions pour le financement du nouveau service, de ses tâches et pour des projets de développement durable. Ce postulat a été accepté par le Grand Conseil le 13 février 2009, qui a pris acte du rapport sur postulat le 17 mars 2010. La stratégie « Développement durable » représente la position du Conseil d'Etat quant aux mesures proposées par les postulants et qui n'ont pas été traitées dans le rapport sur postulat.

Le postulat O. Suter / J. Crasaz (P2045.08), déposé le 7 novembre 2008, demande un aménagement du territoire respectueux du développement durable et l'encouragement d'écoquartiers. Dans sa réponse du 20 janvier 2009, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat et de le traiter dans le cadre du postulat H. Zurkinden / O. Suter. Cette proposition a été acceptée par le Grand Conseil le 24 mars 2009, qui a pris acte du rapport sur postulat le 17 mars 2010. Les écoquartiers n'ont pas été traités dans cette stratégie. Il est prévu de les thématiser dans la structure de travail qui sera mise sur pied en collaboration avec les communes et dans le but de les soutenir dans leur volonté de renforcer leur durabilité.

L'initiative parlementaire M. Boschung / G. Bourguet (I5002.07), déposée le 14 décembre 2007, demande la prise en compte des effets sur le développement durable dans les messages relatifs aux projets de lois et de décrets. Le Conseil d'Etat était favorable à l'initiative, qui a été acceptée par le Grand Conseil le 13 février 2009. L'adaptation de la loi sur le Grand Conseil a été entérinée le 8 septembre 2009, l'entrée en vigueur étant le 1^{er} janvier 2010.

Postulat X. Ganioz / A. Burgener (P2061.09), déposé le 8 octobre 2009, demande un engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables. Dans sa réponse du 9 février 2010, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat et de considérer la stratégie « Développement durable » du canton comme étant le rapport sur postulat. Le postulat a été accepté par le Grand Conseil le 17 mars 2010.

Question L. Thévoz (QA3277.09), déposée le 21 décembre 2009, souhaite savoir si le canton de Fribourg participera à la prochaine évaluation du développement durable organisée par l'Office fédéral du développement territorial. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique qu'il voit l'utilité d'un monitoring et qu'il est en train de choisir un système adéquat. La réponse a été transmise au Grand Conseil le 23 février 2010.

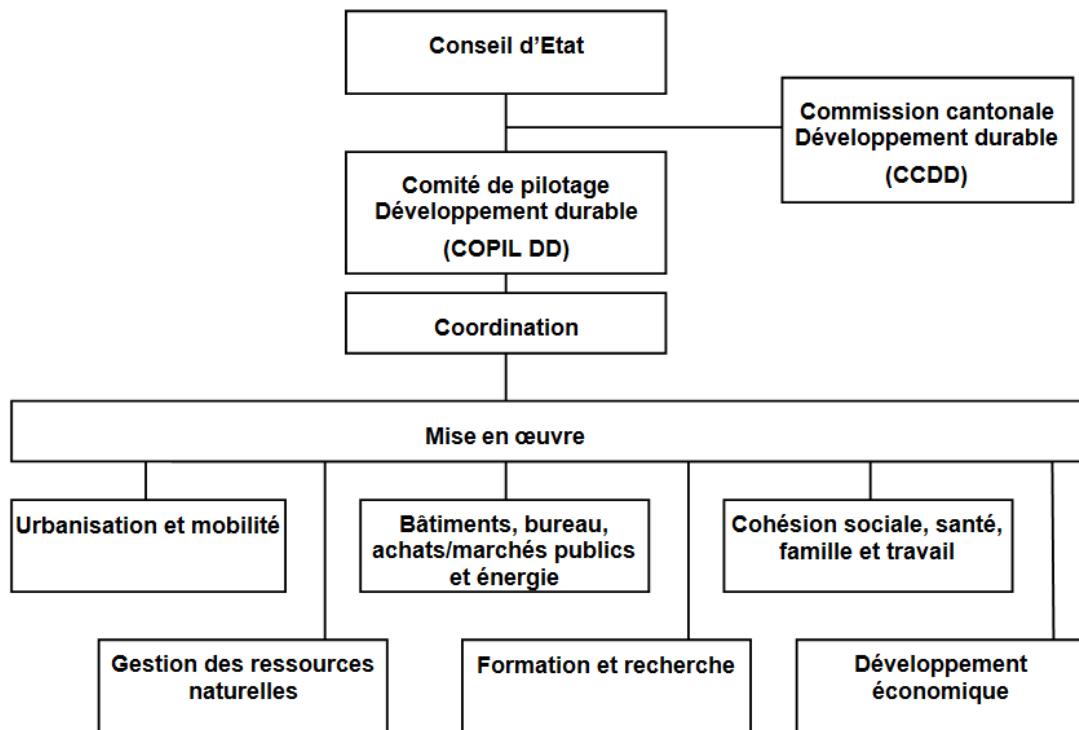
Motion L. Thévoz / Y. Hunziker (M1091.10), déposée le 25 mars 2010, propose que les dispositions relatives au Fonds Energie prévoient de soutenir des activités incitant à un changement de comportements favorable au développement durable. Elle a été retirée par ses auteurs lors de la séance du Grand Conseil du 8 octobre 2010.

7.2 Ouvrages de référence

- > Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement : Rapport Brundtland, 1987.
- > Conseil fédéral suisse : Stratégie pour le développement durable – Lignes directrices et plan d'action 2008–2011, Rapport du 16 avril 2008.
- > Office fédéral du développement territorial (ARE) : Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes – Guide pratique, 2007,
- > Office fédéral de la statistique (OFS), Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral du développement territorial (ARE) : Système d'indicateurs de développement durable MONET.
- > Office fédéral du développement territorial (ARE) : Cercle Indicateurs, 2009.
- > Canton de Fribourg : Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004.
- > Canton de Fribourg : Développement durable, Rapport du comité de pilotage à l'intention du Conseil d'Etat, mai 2002.
- > Canton de Fribourg : Pistes vers un développement durable, réalisé par espAce 21, novembre 2006.
- > Canton de Fribourg : Directives du 17 novembre 2006 relatives à l'utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement.
- > Canton de Fribourg : Directives du 4 janvier 1994 concernant l'utilisation de divers matériaux recyclés dans l'administration cantonale.
- > Canton de Vaud : Boussole 21, Outil d'évaluation de la durabilité des projets, 2009.

7.3 Fonctionnement et membres

Fonctionnement de la stratégie Développement durable



Le Comité de pilotage est constitué de membres de l'administration cantonale. La Commission cantonale apporte un regard extérieur avec des représentants des associations (environnement, économie, social), de la politique, des communes et du milieu professionnel.

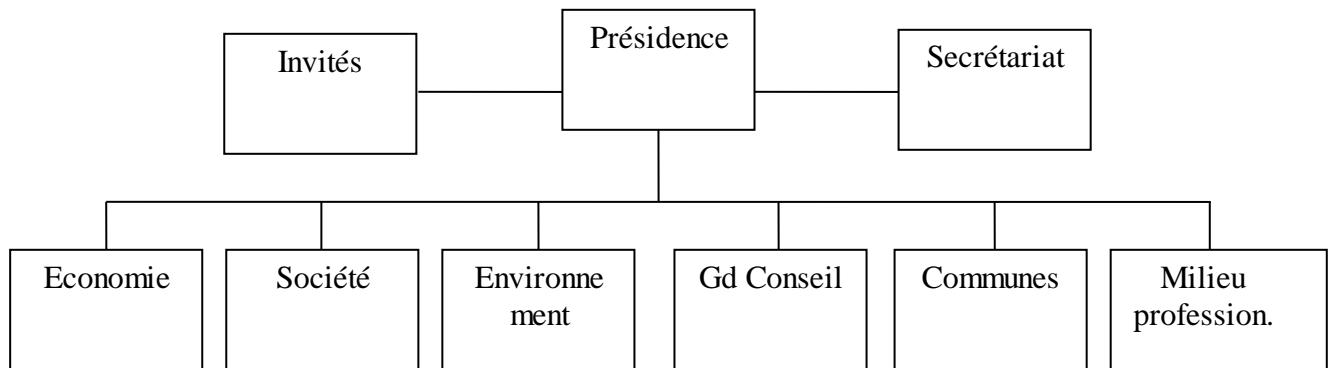
Membres du COPIL DD (état 2016)

- > Ropraz Maurice, Conseiller d'Etat, Directeur AEC, Président
- > Vonlanthen Beat, Conseiller d'Etat, Directeur EE, Vice-président
- > Aebischer Christoph, Chef de projets DEE
- > Aeby Pascal, Secrétaire général DFIN
- > Aeschlimann David, Conseiller scientifique au SAgri DIAF
- > Vacant, Chef du Service des bâtiments DAEC
- > Delisle Manon, Responsable développement durable DAEC, Secrétaire
- > Fasel Gilbert, Chef du Service d'achat du matériel et des imprimés CHA
- > Godat Claudine, Secrétaire générale DSJ
- > Joerin Christophe, Chef du Service de l'environnement DAEC
- > Kämpfen Olivier, Secrétaire général DAEC
- > Meyer Marianne, Responsable de l'information DICS
- > Monnerat Jean-Marie, Collaborateur scientifique DEE
- > Plancherel Fabienne, Déléguée à la prévention et à la promotion de la santé DSAS

Direction de projet

- > Delisle Manon, DAEC-DD

Fonctionnement de la CCDD



Membres de la CCDD (état 2016)

Président

- > Ropraz Maurice, Conseiller d'Etat, Directeur AEC

Membres

- > Bapst Markus, Député, groupe PDC
- > Camponovo Nicole, WWF Fribourg
- > Hermann Fanny, Association REPER
- > Hounard Laurent, Institut en innovation publique et gestion durable HEG-FR
- > Losey André, Association des communes fribourgeoises
- > Marti Jean-Jacques, Union patronale du canton de Fribourg
- > Ménétry Frédéric, Chambre fribourgeoise d'agriculture
- > Poupon Marie-Angèle, ATE section Fribourg
- > Repond Nicolas, Député, groupe PS
- > Riedo Alain, Chambre de commerce Fribourg
- > Soulet Marc-Henry, Politiques sociales Uni. Fribourg
- > Thévoz Laurent, Député, groupe ACG
- > Völkle Hansruedi, Groupe de coordination des Sciences de l'environnement Uni-FR
- > Waeber Emanuel, Député, groupe UDC
- > Wicht Jean-Daniel, Député, groupe PLR

Secrétariat

- > Delisle Manon, Développement durable de l'Etat de Fribourg

La CCDD :

- > assure l'intégration de la société civile par des représentants des associations (environnement, économie, social), de la politique, des communes et du milieu professionnel ;
- > est consultée par le Conseil d'Etat sur la base des travaux produits par le Comité de pilotage « Développement durable », et entre autres sur la stratégie « Développement durable » et ses actions, avant les décisions définitives du Conseil d'Etat ;

- > a une fonction de suivi ainsi qu'un pouvoir de proposition en vue d'ajuster la stratégie si nécessaire
- > émet un avis consultatif ;
- > est permanente et siège une à deux fois par année.

La position de la CCDD est fixée à la majorité. En cas d'égalité, le Président de la Commission tranche.

7.4 Abréviations

Les abréviations les plus fréquemment utilisées sont explicitées ci-dessous.

ARE	Office fédéral du développement territorial
BEF	Bureau de l'égalité homme-femmes et de la famille
BeNE	Bildungsangebot Erfahrungsjahr Nachhaltige Entwicklung
BNP	Bureau pour la protection de la nature et du paysage
CCF	Chambre de commerce fribourgeoise
CE	Conseil d'Etat
CFP	Conférence des directeurs des centres de formation professionnelle
CPI	Centre de perfectionnement interprofessionnel
DAS	Diploma of Advanced Studies
DD/NE	Développement durable/ Nachhaltige Entwicklung
DOA	Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht (DOA)
EB	Etablissements de Bellechasse
ECAB	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments
EDD	Evaluation du développement durable
EIA	Ecole d'ingénieurs et d'architectes
EIS	Evaluation d'impact sur la santé
EPT	Equivalent plein temps
FSC	Forest Stewardship Council
HEdS	Haute Ecole de Santé
HEF-TS	Haute Ecole de Travail Social
HEP	Haute Ecole Pédagogique
HEG	Haute Ecole de Gestion
HES-SO	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

HFR	Hôpital fribourgeois
IAG	Institut agricole de Grangeneuve
LC	Laboratoire cantonal
LIFT	Leistungsfähig durch individuelle Förderung und praktische Tätigkeit
MAS	Master of Advanced Studies
MONET	MONitoring der Nachhaltigen Entwicklung
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PME	Petites et moyennes entreprises
Prom-FR	Promotion économique du canton de Fribourg
PST-FR	Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg
SAAV	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Agri	Service de l'agriculture
SAMI	Service d'achat du matériel et des imprimés
SASoc	Service de l'action sociale
SBat	Service des bâtiments
SeCA	Service des constructions et de l'aménagement
SEn	Service de l'environnement
SeNOF	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SFF	Service des forêts et de la faune
SFP	Service de la formation professionnelle
SG	Secrétariat général
SiTEL	Service informatique et des télécommunications
SLCE	Section lacs et cours d'eau
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPC	Service des ponts et chaussées

SPE	Service public de l'emploi
SPO	Service du personnel et d'organisation
SSP	Service de la santé publique
SStat	Service de la statistique
STE	Service des transports et de l'énergie
TCO	Certification pour matériel de bureau (p.ex. les moniteurs)
UFT	Union fribourgeoise du tourisme
UP	Union Patronale

7.5 Récapitulatif des actions et outils

(Etat 2016)

	Secteur clé de l'Etat	Actions
24 actions	Urbanisation et mobilité	Plans de mobilité pour l'Etat - Phase pilote Développer les plans de mobilité pour l'Etat Quartier durable de la Poya
	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	Marchés publics durables - fournitures Marchés publics durables - construction Assainissement des bâtiments de l'Etat Amélioration de la gestion et sensibilisation : <i>Fournitures papier et matériel de bureau</i> <i>Déchets et nettoyages</i> <i>Energie et informatique</i> Participation population protection climat
	Cohésion sociale, santé, famille et travail	Promotion santé multisectorielle Migration et communes sympas Formation continue de l'Etat et DD
	Gestion des ressources naturelles	Revitalisation des cours d'eau Gestion globale des eaux Réseaux écologiques Entretien des bordures de route Bois dans les constructions publiques Valoriser les matériaux terreux dans l'agriculture
	Formation et recherche	Education au développement durable (EDD) : <i>Renforcer l'EDD à l'école obligatoire</i> <i>Groupe EDD dans la formation continue des enseignant-e-s</i> <i>Introduction de l'EDD dans la formation HEP-FR</i> Parrainage intergénérationnel Formation entreprise sociale Renforcer le partage sur le site Friportail
	Développement économique	Guide "PME et développement durable" Spots Blue Economy Promotion de l'agriculture biologique
2 outils	Outils de mesure	Evaluation développement durable Monitoring développement durable